



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau**

VOLUME 11

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Thursday, October 27, 2022

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le jeudi 27 octobre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Avocats en chef de la Commission	Me Shantona Chaudhury Me Jeffrey Leon
Avocats séniors de la Commission	Me Frank Au Me Erin Dann Me Gabriel Poliquin Me Natalia Rodriguez Me Daniel Sheppard
Avocats régionaux de la Commission	Me Mona Duckett Me Sacha Paul Me Maia Tsurumi
Avocats de la Commission	Me Stephen Armstrong Me Misha Boutilier Me Eric Brousseau Me Sajeda Hedaraly Me Alexandra Heine Me Nusra Khan Me Étienne Lacombe Me John Mather Me Allison McMahan Me Jean-Simon Schoenholz Me Dahlia Shuhaibar Me Guillaume Sirois-Gingras
Directrice exécutive de la Commission	Mme Hélène Laurendeau

III

Appearances / Comparutions

Gouvernement du Canada	Me Robert MacKinnon Me Donnaree Nygard Me Brendan van Niejenhuis Me Andrea Gosalves Me Andrew Gibbs Me Caroline Laverdière Me Stephen Aylward
Gouvernement de la Saskatchewan	Me P. Mitch McAdam, K.C. Me Michael J. Morris, K.C.
Gouvernement du Manitoba	Me Denis Guenette Me Coral Lang
Gouvernement de l'Alberta	Me Mandy England Me Stephanie Bowes Me Hana Laura Yamamoto Me Peter Buijs Me Shaheer Meenai
Ville d'Ottawa	Me Anne Tardif Me Alyssa Tomkins Me Daniel Chomski
Ville de Windsor	Me Jennifer L. King Me Michael Finley Me Graham Reeder

IV

Appearances / Comparutions

M. Peter Sloly	Me Tom Curry Me Rebecca Jones Me Nikolas De Stefano
Service de police d'Ottawa	Me David Migicovsky Me Jessica Barrow
Police provinciale de l'Ontario	Me Christopher Diana Me Jinan Kubursi
Service de police de Windsor	Me Thomas McRae Me Bryce Chandler Me Heather Paterson
Fédération de la police nationale	Me Nini Jones Me Lauren Pearce Me Jen Del Riccio
Association canadienne des chefs de police	Me Aviva Rotenberg
CLA/CCCDL/CAD	Me Greg DelBigio Me Colleen McKeown
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique	Me Cheyenne Arnold-Cunningham Me Meagan Berlin Me Mary Ellen Turpel-Lafond
Association de National Crowdfunding & Fintech	Me Jason Beitchman

V

Appearances / Comparutions

Fondation de la Constitution
Canadienne et le Professeur Alford

Me Sujit Choudhry

Me Janani Shanmuganathan
Prof. Ryan Alford

Coalition des résidents d'Ottawa et
entreprises

Me Paul Champ
Me Emilie Taman
Me Christine Johnson

The Democracy Fund, Citizens for
Freedom, Coalition JCCF

Me Rob Kittredge
Me Antoine D'Ailly
Me Alan Honner
Me Dan Santoro
Me Hatim Kheir
Me James Manson

Association canadienne des libertés
civiles

Me Cara Zwibel
Me Ewa Krajewska

Les organisateurs du convoi

Me Brendan Miller
Me Bath-Sheba Van den Berg

Bureau d'assurance du Canada

Me Mario Fiorino

VI
Table of Contents / Table des matières

	PAGE
<u>COMM. THOMAS CARRIQUE, Assermenté</u>	2
Interrogatoire en chef par Me Eric Brousseau	2
Contre-interrogatoire par Me Brendan van Niejenhuis	121
Contre-interrogatoire par Me Tom Curry	158
Contre-interrogatoire par Me Alyssa Tomkins	181
Contre-interrogatoire par Me David Migicovsky	183
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	202
Contre-interrogatoire par Me Thomas McRae	215
Contre-interrogatoire par Me Jennifer King	217
Contre-interrogatoire par Me Paul Champ	229
Contre-interrogatoire par Me Sujit Choudhry	239
Contre-interrogatoire par Me Alan Honner	247
Contre-interrogatoire par Me Lauren Pearce	252
Contre-interrogatoire par Me Christopher Diana	255
Ré-interrogatoire par Me Eric Brousseau	265

Ottawa, Ontario

--- L'audience commence le jeudi 27 octobre 2022 à 9:30

LA GREFFIÈRE: *Order.* À l'ordre.

The Public Order Emergency Commission is now in session. La Commission sur l'état d'urgence est maintenant ouverte.

COMMISSAIRE ROULEAU: *. Good morning.* Bonjour.

AUCUNE INTERPRÉTATION [09.30.21 à 09.30.41]

Me ERIC BROUSSEAU: Éric Brousseau, avocat de la Commission. J'aimerais donc citer le prochain témoin, c'est-à-dire le commissaire de la PPO, Thomas Carrique.

COMMISSAIRE ROULEAU: Bonjour.

COMM. THOMAS CARRIQUE: Bonjour, Monsieur. Comment allez-vous?

COMMISSAIRE ROULEAU: Très bien. Merci. Nous allons vous demander de prêter serment et nous commencerons.

COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci.

COMMISSAIRE ROULEAU: Si vous avez besoin d'une pause, vous nous le direz, mais normalement on a une pause de 15 minutes le matin, et une pause pour le déjeuner d'une heure, et également une pause l'après-midi.

COMM. THOMAS CARRIQUE: Merci, Monsieur.

LA GREFFIÈRE: Commissaire Carrique, est-ce que vous voulez prêter serment sur un document religieux ou affirmer?

COMM. THOMAS CARRIQUE: J'aimerais prêter serment sur la bible, s'il vous plait. Merci.

LA GREFFIÈRE: Aux fins des actes, veuillez donner

1 votre nom complet et épeler votre nom de famille.

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** T-H-O-M-A-S C-A-R-R-I-Q-U-
3 E.

4 **--- COMM. THOMAS CARRIQUE, Assermenté:**

5 **LA GREFFIÈRE:** Est-ce que vous jurez que le
6 témoignage que vous allez rendre sera la vérité, toute la
7 vérité, et rien que la vérité? Que Dieu vous vienne en aide.

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je le jure.

9 **LA GREFFIÈRE:** Merci.

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

11 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me ÉRIC BROUSSEAU:**

12 **Me ERIC BROUSSEAU:** Bonjour, Commissaire Carrique.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Bonjour.

14 **Me ERIC BROUSSEAU:** Je vais vous parler en
15 utilisant votre nom, Monsieur le Commissaire Carrique, car il y
16 a d'autres commissaires qui témoignent.

17 J'aimerais voir le document OPS00000039.

18 Vous avez siégé pendant l'été et vous avez donné
19 une entrevue, donc j'aimerais vous montrer le sommaire de votre
20 entrevue. Vous l'avez, vous y avez jeté un coup d'œil quand cela
21 a été finalisé?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

23 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que vous avez des
24 corrections à apporter?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non.

26 **Me ERIC BROUSSEAU:** Si je comprends bien, il y
27 avait une... on a mal épelé le nom de la Police régionale de York,
28 son nom est Jim MacSween et non MacSweeny.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est exact. J'ai
2 fourni cette information ce matin. Et aussi à la page 9, on
3 parle d'assurances, mais en fait ça devrait dire « permis ».
4 C'est le premier mot sur la page 9.

5 **Me ERIC BROUSSEAU:** Mais le reste est exact.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact.

7 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'aimerais maintenant voir
8 OPP.IR.00000001 qui montre le rapport institutionnel de la PPO.
9 Vous êtes au courant de son contenu?

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je suis au courant du
11 contenu, mais je ne pense pas que le document sur l'écran a
12 changé.

13 **Me ERIC BROUSSEAU:** Oui, ça s'en vient.

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** D'accord.

15 **Me ERIC BROUSSEAU:** Voici le rapport
16 institutionnel de la PPO.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

18 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et au meilleur de vos
19 connaissances, son contenu est précis, est exact.

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Au meilleur de mes
21 connaissances, le contenu est exact.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et, si je comprends bien, vous
23 l'adoptez au nom de la PPO.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je l'adopte au nom de
25 la PPO.

26 **Me ERIC BROUSSEAU:** Avant d'avoir été nommé
27 commissaire de la PPO, vous étiez chef adjoint de la police avec
28 la Police régionale de York, n'est-ce pas?

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

2 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et vous êtes commissaires de
3 la PPO depuis le mois d'avril 2019.

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact.

5 **Me ERIC BROUSSEAU:** Qu'est-ce que ce rôle comporte
6 comme responsabilités?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, cela comprend des
8 responsabilités administratives pour la Police provinciale de
9 l'Ontario. Nous offrons des services à 330 municipalités en
10 Ontario dans 5 régions qui sont avec des chefs surintendants
11 pour chaque région, nous offrons également divers services
12 policiers provinciaux, nous avons une section de soutien à la
13 circulation, et d'autres services également.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Tout cela est interprété,
15 tout ce que vous dites est interprété, alors si vous voulez bien
16 ralentir un peu, cela serait grandement apprécié.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci. Oui.

18 **Me ERIC BROUSSEAU:** Vous nous avez dit... vous venez
19 de nous parler de diverses sections de la PPO. Pouvez-vous nous
20 dire qui était chargé de chacune de ces sections aux mois de
21 janvier et février 2022.

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Absolument. Nos opérations
23 sur le terrain, c'était le commissaire adjoint Chris Harkins.
24 Ensuite, nous avons un service corporatif, c'est le commandant
25 provincial Mary Silverthorn; Sécurité et soutien opérationnel de
26 la circulation, le sous-chef Rose DiMarco; et le Crime, sous-
27 chef Chuck Cox.

28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et pendant les évènements du

1 Convoi de la liberté de janvier et de février, avec quelle
2 fréquence est-ce que ces individus vous rendaient des comptes?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Cela dépendait, ça pouvait
4 être plusieurs fois par jour, parfois au quotidien, parfois de
5 façon hebdomadaire. On était tout le temps en contact pendant
6 toute la durée du convoi.

7 **Me ERIC BROUSSEAU:** Merci. Et au sein de la PPO,
8 est-ce qu'il y a qui que ce soit d'autre qui avait ce niveau de
9 contact avec vous au quotidien pendant ces évènements?

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Le surintendant McDonell,
11 qui est responsable des communications stratégiques.

12 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'aimerais vous poser une
13 question au sujet du rôle de la PPO maintenant.

14 Et j'aimerais demander à Monsieur le Greffier de
15 nous montrer le document COM00000819, qui est une copie de la
16 *Loi sur les services policiers*.

17 Si on regarde à l'article 19 de cette loi, on y
18 énonce les responsabilités de la PPO.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

20 **Me ERIC BROUSSEAU:** Pendant qu'on se rend là, est-
21 ce que vous pourriez, s'il vous plaît, les décrire.

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. La PPO et
23 [ultimement] moi, je suis responsable de la prestation des
24 services policiers dans les municipalités où ils n'ont pas de
25 services de corps de police ou par contrat. Une fois qu'une
26 entente contractuelle a été approuvée par le solliciteur
27 général, responsable des services policiers pour les cours d'eau
28 navigables qui sont à l'extérieur de la compétence de la

1 municipalité. Responsable également de maintenir le contrôle de
2 la circulation sur les autoroutes; également des services
3 d'enquête spéciaux en fonction des demandes du solliciteur
4 général et du procureur général.

5 **Me ERIC BROUSSEAU:** Je crois comprendre qu'à
6 partir du rapport institutionnel que vous offrez des services
7 policiers pour 328 municipalités.

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact. Nous sommes 330,
9 donc 328 est à peu près exact.

10 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et quel pourcentage des
11 membres assermentés de la PPO sont impliqués dans ce type de
12 service policier sur le terrain?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Des services policiers sur
14 le terrain au quotidien, nous aurions à peu près 3 000 membres,
15 et de façon spécifique, si on en revient à la durée du Convoi de
16 la liberté, il y avait 3 000 agents provinciaux qui étaient
17 affectés aux opérations sur le terrain.

18 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et cela comprend maintenir des
19 services policiers dans ces 328 ou 330 municipalités?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, mais cela n'inclut
21 pas les autres responsabilités que nous avons pour tous les
22 services policiers que nous devons offrir par décret.

23 **Me ERIC BROUSSEAU:** Mis à part la liste de
24 l'article 19, est-ce qu'il y a d'autres choses pourquoi la PPO
25 est responsable?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, nous avons une
27 grande... un vaste éventail de services que nous offrons, qu'il
28 s'agisse de services d'aviation, un bureau de renseignement des

1 opérations provinciales, vous en avez entendu parler également.
2 L'équipe de liaison, vous en avez entendu parler également. Il y
3 a une grande diversité de services spécialisés dont la province
4 est tributaire pour les services policiers.

5 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et une de ces unités est
6 l'Unité de l'ordre public.

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Nous sommes responsables
8 de maintenir l'ordre public pour les municipalités auxquelles
9 nous offrons des services policiers, mais ce n'est pas le cas
10 pour des municipalités qui sont en dehors de nos responsabilités
11 policières. Toutefois, nous pouvons offrir ces services si la
12 demande est faite.

13 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que vous pouvez nous
14 parler de la structure des unités d'ordre public de la PPO.

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Une unité d'ordre public
16 comporte à peu près 257 membres formés. Ils sont affectés à une
17 fonction qu'on appelle notre équipe d'intervention en cas
18 d'urgence. Ils ont 10 fonctions mandatées qui ont toutes trait
19 au fait d'avoir une réponse, une intervention souple en cas
20 d'urgence, et une de ces fonctions, c'est l'ordre public.

21 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et si je comprends bien, le
22 maintien de l'ordre public est en fait un des services policiers
23 essentiels pour tout service policier municipal. Est-ce exact?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Ça fait partie de
25 cinq services essentiels que tous les corps de police de
26 l'Ontario doivent combler, auxquels ils doivent se conformer en
27 fonction de normes précises.

28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et s'il n'y a pas d'unité de

1 l'ordre public, est-ce qu'ils demandent à la PPO d'offrir ces
2 services?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** On leur demande d'entrer...
4 d'avoir une entente, mais pas nécessairement avec la PPO. Ça
5 peut être avec un autre corps de police municipale. Il y en a 10
6 dans la province. La PPO fait partie de ces 10 services
7 policiers avec lesquels une municipalité pourrait signer une
8 entente.

9 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et une de ces unités, c'est le
10 corps policier d'Ottawa, le Service policier d'Ottawa.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

12 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et qu'en est-il de Windsor?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Windsor n'a pas d'unité
14 d'ordre public.

15 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce qu'ils ont donc une
16 entente avec la PPO?

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Nous n'avons pas d'entente
18 permanente avec Windsor. On évaluerait cela de façon ponctuelle.

19 **Me ERIC BROUSSEAU:** Si je comprends bien, la PPO a
20 divisé la province en cinq régions différentes. Est-ce exact?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** Comment est-ce que ça
23 fonctionne au niveau de l'administration des différentes
24 régions?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, chaque région est
26 menée par un surintendant en chef. Ensuite, ils ont le soutien
27 de surintendants, qui font partie de leur équipe de
28 commandement, qui surveillent les opérations d'une diversité de

1 détachements qui ont des commandants de détachement.

2 Donc, pour le mettre dans un contexte municipal,
3 le commandant du détachement partage de nombreuses
4 responsabilités à l'instar des chefs de police municipaux,
5 c'est-à-dire communiquer avec une commission des services
6 policiers, établir des priorités stratégiques et offrir des
7 services policiers au quotidien. Le surintendant des chefs
8 régionaux surveille ces opérations pour diverses municipalités
9 et rend des comptes au commissaire adjoint des opérations sur le
10 terrain, Chris Harkins.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et quand les ressources du
12 détachement sont dépassées et qu'ils ont besoin de soutien,
13 comment est-ce que cela est géré plus haut?

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Premièrement, s'il y a un
15 détachement avoisinant, c'est quelque chose qui peut être
16 atténué d'un commandant de détachement à un autre commandant de
17 détachement. Si ça ne peut pas être réglé de cette façon-là,
18 cela sera ensuite donné à l'équipe de commandement régional et
19 ça pourrait finir par être entre les mains du commissaire
20 adjoint des opérations sur le terrain.

21 Toutefois, si c'est quelque chose de ponctuel, ce
22 type de besoin de ressources serait coordonné par les centres de
23 communication provinciaux ou les centres d'opérations
24 provinciales. Si c'était un évènement de longue durée ou une
25 activité planifiée, on établirait un centre d'intervention en
26 cas d'urgence et il y aurait une unité de gestion en cas
27 d'intervention dans ce processus très complexe.

28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que c'est le même

1 processus s'il y a une demande externe d'un corps de police
2 municipale pour l'aide de la PPO?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Une demande externe
4 parviendrait à mon bureau et serait ensuite affectée au
5 commandement provincial approprié. Si c'était à des fins
6 d'enquête, cela serait donné à l'Unité sur les enquêtes et le
7 crime organisé. Si c'était pour les policiers en uniforme, ça
8 serait les opérations sur le terrain. Il y a également le Bureau
9 d'appui aux opérations sur le terrain et également la Sécurité
10 de la circulation et l'appui... le soutien opérationnel. Une
11 municipalité peut également faire des demandes à un commandant
12 régional, mais normalement, les demandes d'aide formelles
13 parviennent à mon bureau.

14 En l'occurrence, en janvier 2022, on avait déjà
15 reçu 30 demandes formelles de la part d'autres services
16 policiers. Normalement, j'en recevais entre 220 et 230 pour des
17 demandes d'aide de la part de la PPO.

18 **Me ERIC BROUSSEAU:** En une année?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

20 **Me ERIC BROUSSEAU:** Je crois comprendre à partir
21 du site web de la PPO que c'est une division du Solliciteur
22 général. Est-ce que vous pouvez expliquer la relation entre la
23 PPO et le Bureau du solliciteur général?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Comme vous l'avez
25 dit, nous sommes une division du Solliciteur général. Le
26 ministère du Solliciteur général établit des priorités
27 stratégiques pour la PPO, nous fournit des directives
28 administratives, mais les opérations et l'administration

1 quotidienne de la PPO m'incombe à moi exclusivement.

2 **Me ERIC BROUSSEAU:** Vous pourriez m'aider à
3 comprendre quelle directive vous parviendrait du Bureau du
4 solliciteur?

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ça serait ce qui suit. On
6 a un plan stratégique sur trois ans, c'est-à-dire c'est le plan
7 du Solliciteur général que la PPO opérationnalise. C'est à un
8 très haut niveau et ça établit des priorités pour la PPO. Il
9 pourrait y avoir des initiatives provinciales par lesquelles le
10 ministère veut appuyer la PPO pour arriver à atteindre certains
11 objectifs opérationnels et nous offrirait le financement voulu
12 et le soutien nécessaire pour ce faire.

13 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et comment est-ce que les
14 rapports ou les comptes rendus fonctionnement, un compte rendu
15 au Solliciteur général?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, il y a un rapport
17 annuel qui est soumis au Bureau du solliciteur, et par rapport
18 aux comptes rendus quotidiens, il y a de nombreuses occasions où
19 il n'y a pas de contact entre moi-même et le solliciteur général
20 adjoint pendant plusieurs jours, parfois même pendant plusieurs
21 semaines dépendant des situations.

22 S'il y a des situations pour lesquelles ils ont
23 besoin d'être plus à jour au niveau de la situation, il
24 m'incombe à moi de m'assurer qu'il reçoit cette information.

25 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et donc, à l'époque, c'était
26 Di Tommaso, le solliciteur général adjoint?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que vous avez rendu des

1 comptes à d'autres personnes au sein du Bureau du solliciteur
2 général de façon régulière?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non.

4 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, vous n'avez pas rendu
5 des comptes directement à Sylvia Jones? C'était la solliciteure
6 générale à l'époque.

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non.

8 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'aimerais vous demander
9 maintenant ce qu'il en est d'un terme qu'on a entendu utiliser,
10 c'est-à-dire la compétence du service policier. Pouvez-vous nous
11 expliquer ce que ça veut dire?

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Le service de police de la
13 juridiction parle des responsabilités en vertu de la *Loi sur les*
14 *services policiers*. Ils doivent rendre des comptes à une
15 commission des services policiers locale qui est responsable aux
16 chefs de police et ils doivent s'assurer que des services
17 appropriés sont fournis. Vous avez déjà mis en exergue les cinq
18 domaines principaux de responsabilités qui constituent des
19 services appropriés et efficaces.

20 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et quand on parle d'une
21 juridiction de services policiers, est-ce que ce service de
22 police a une compétence exclusive?

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ils ont une compétence
24 exclusive dans leur enceinte physique, mais ça ne veut pas dire
25 qu'un autre policier n'a pas une autorité complète de également
26 procéder à des opérations dans cette juridiction. Ça ne veut pas
27 dire qu'un autre corps de police ne peut pas amorcer une enquête
28 qui les amène à cette juridiction pour mener à bien des

1 entrevues ou des suivis, mais s'il y a un incident au sein de
2 cette juridiction, à ce moment-là... et que cela commence dans
3 cette juridiction et a lieu dans cette juridiction, cela est de
4 la compétence exclusive de ce service de police, de la
5 juridiction de ce service de police.

6 **Me ERIC BROUSSEAU:** Vous venez d'établir une
7 distinction entre juridiction et autorité. Pouvez-vous
8 expliquer?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Juridiction, cela a
10 trait aux responsabilités juridiques en vertu de la *Loi sur les*
11 *services policiers*, tandis qu'autorité a trait aux autorités
12 dont dispose un agent de police pour mener... dans l'acquittement
13 de « leurs » tâches.

14 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'aimerais vous poser une
15 question au sujet des circonstances dans lesquelles on
16 demanderait à la PPO d'intervenir, c'est l'article 9 de la *Loi*
17 *sur les services policiers*, c'est affiché à l'écran, page 11.

18 Je crois que le premier paragraphe, 9-1, à la
19 demande de la Commission. Si je comprends bien, c'est la
20 Commission des services civils policiers de l'Ontario. Comment
21 est-ce que ça se produirait?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** De mon expérience, c'est
23 une situation générale où il y a eu des préoccupations de longue
24 durée par rapport à l'administration du service policier, de
25 leur capacité d'offre des services policiers appropriés et
26 efficaces.

27 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, la Commission peut
28 demander à la PPO de participer.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

2 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et maintenant, au
3 paragraphe 4, un procureur de la Couronne peut aussi demander
4 l'aide de la PPO.

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Ça, ça serait pour
6 des situations individuelles et le plus souvent pour une enquête
7 criminelle.

8 **Me ERIC BROUSSEAU:** Paragraphe 5, aussi par une
9 résolution qui a été passée par la Commission des services
10 policiers. Ça serait dans quelles circonstances?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ça serait un évènement
12 précis peut-être ou là où la Commission a des préoccupations
13 quant à fournir des services policiers adéquats. Bien, en fait,
14 nous partageons la responsabilité. La Commission doit assurer
15 des services de police adéquats ainsi que le chef de police.

16 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et paragraphe 6, un chef de
17 police municipale peut demander de l'aide en cas d'urgence.

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact.

19 **Me ERIC BROUSSEAU:** Paragraphe 8 :

20 « Lorsqu'une demande est faite en vertu
21 de cet article, le Commissaire... »

22 **AUCUNE INTERPRÉTATION [09.50.19 à 09.50.33]**

23 Alors, ai-je raison que c'est obligatoire que
24 s'il y a une demande d'aide, le libellé de cet article...

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Bien, toute aide que moi,
26 je crois nécessaire.

27 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et hormis les mécanismes de
28 l'article 9, est-ce qu'il y a d'autres façons dont... pour

1 demander l'aide de la PPO, officiellement ou non officiellement?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Parfois, on peut avoir des
3 contacts avec un détachement local, mais en vertu de la Loi et
4 le processus formel, voici ce qu'on a vu, c'était la seule façon
5 dont on peut demander d'aider.

6 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et pour être clair, il n'y a
7 pas de disposition qui permettrait au Bureau du solliciteur
8 général de donner l'ordre?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Si le Bureau avait une
10 préoccupation par rapport aux services policiers adéquats, la
11 chaîne appropriée, ça serait de passer cette demande au OCPC.

12 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, maintenant on va passer
13 de la genèse de ce convoi et quand est-ce que la PPO est devenue
14 au courant.

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Comme j'ai dit dans mon
16 sommaire, c'était l'équipe de liaison, je crois que c'était le
17 12 janvier. C'est un analyste, en fait, qui l'a su le
18 10 janvier. Une information a été transmise à un membre de
19 liaison et, le 12 janvier, l'équipe de liaison a commencé à
20 intervenir par... et dialoguer pour le convoi.

21 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et hormis l'équipe de liaison,
22 quelles autres préparations étaient en place?

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** À compter du 13 janvier,
24 le Bureau des renseignements de la PPO était aussi impliqué dans
25 la collecte et la circulation des renseignements, et à mesure
26 qu'on recevait de l'information, eh bien, là, il y d'autres
27 parties de l'organisation qui ont été impliquées, même pour
28 avoir un commandant d'incidents critiques et pour chaque région

1 par laquelle passerait le convoi.

2 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, la PPO était le service
3 de police compétente jusqu'à la frontière du Manitoba?

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui et non. Si le convoi
5 était sur les autoroutes du Roi ou traversait des municipalités
6 là où on avait compétence, oui, mais il y avait des évènements,
7 des activités qui n'étaient pas dans les autoroutes du Roi, et
8 ça, ça aurait été de la compétence des autres services
9 policiers, et nous travaillions en coordination avec eux à
10 mesure que le convoi se rendait à Ottawa.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et c'était quoi cette
12 coopération avec les services locaux?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'était l'intégration afin
14 de répondre au convoi pendant qu'il traversait la juridiction.
15 Ou il y avait des moments où les gens se rassemblaient pour
16 appuyer le convoi, alors peut-être un arrêt dans un
17 stationnement, comme le centre commercial Vaughan Mills où il y
18 avait un nombre de manifestants et de véhicules qui se sont
19 rassemblés dans le stationnement, et là, c'était une réponse
20 coordonnée entre la PPO qui s'occupait de la circulation. Et une
21 fois que le convoi... si c'était sur des terrains municipaux,
22 c'est là où il y aurait la présence de la police de York.

23 **Me ERIC BROUSSEAU:** Maintenant, pour la collecte
24 des renseignements de la PPO, vous connaissez bien le rapport
25 Hendon?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Tout à fait.

27 **Me ERIC BROUSSEAU:** Avez-vous reçu chaque rapport
28 Hendon qui est sorti?

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

2 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que vous les étudiez à
3 mesure qu'ils étaient publiés?

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

5 **Me ERIC BROUSSEAU:** Avez-vous parlé au
6 surintendant Morris ou quelqu'un d'autre de ces rapports?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** À l'occasion, j'avais des
8 conversations avec Surintendant Morris, mais pas toujours
9 précisément liées aux rapports Hendon. Les rapports Hendon
10 étaient très complets et me donnaient l'information dont j'avais
11 besoin pour avoir une pleine connaissance situationnelle.

12 **Me ERIC BROUSSEAU:** Le rapport du 20 janvier
13 mentionne que :

14 « Les ressources des services de police
15 compétents pourraient être
16 fonctionnelles à la limite avec
17 l'arrivée des convois. »

18 Est-ce que la PPO a réagi à cela, des
19 préoccupations des services de police compétents et que ces
20 services seraient débordés?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est ma
22 compréhension, et Craig Abrams, monsieur Abrams était en
23 communication avec des services de police de la SPO et offrait
24 un appui de la PPO, et aussi j'ai parlé à Chris Harkins et pour
25 savoir quel était le niveau de protection civile qui était en
26 place à Ottawa.

27 **Me ERIC BROUSSEAU:** Maintenant, pour les 29 et
28 30 janvier, quel était votre compréhension par rapport à de quoi

1 ça aurait l'air à Ottawa, cette manifestation?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il y aurait eu un grand
3 degré de participation, beaucoup de véhicules commerciaux et
4 individuels, et un engagement pour des activités à plus long
5 terme. Il n'y avait pas de plan de sortie pour les
6 protestataires et il y avait des choses qu'on ne pouvait pas
7 faire à court terme.

8 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'après vous, est-ce que le
9 SPO avait cette même compréhension de ce qui allait se passer
10 durant le weekend et après?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Je savais que le SPO
12 recevait les rapports Hendon, et pendant un an. Et le
13 21 janvier, j'ai demandé au surintendant Morris pour s'assurer
14 que tous les chefs de police de la province recevaient les
15 rapports Hendon.

16 **Me ERIC BROUSSEAU:** Pourquoi vous avez fait la
17 demande?

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Bien, avec le contenu des
19 rapports, on ne voulait pas avoir de failles dans
20 l'organisation, et pour moi, je croyais que c'était une
21 affirmation pertinente et nécessaire.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** Quelles mesures ont été prises
23 par la PPO la semaine avant le premier weekend pour aider le
24 SPO?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** On a offert des
26 ressources, aussi des membres de première ligne pour gérer la
27 circulation, des commandants d'incidents critiques, et aussi une
28 équipe d'ordre public, donc entre le SPP et le SPO, et on avait

1 offert aussi d'autres ressources, si nécessaire.

2 **Me ERIC BROUSSEAU:** Y a-t-il eu des ressources que
3 vous ne pouviez pas offrir cette première semaine?

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** À ma connaissance, non.

5 **Me ERIC BROUSSEAU:** Le surintendant Abrams nous a
6 dit, bon, il a témoigné la semaine passée, quel était son rôle?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Son rôle, c'était le
8 surintendant stratégique et sa première responsabilité, c'était
9 de maintenir des liens avec le SPO, faciliter les demandes
10 d'assistance et coordonner notre déploiement quant à la
11 logistique, et être le lien de communication entre la PPO et le
12 SPO.

13 **Me ERIC BROUSSEAU:** Il a dit qu'il a participé à
14 un appel Intersect le 27 janvier. Vous savez ce que c'est?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

16 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, le 27 janvier, le jeudi
17 précédant le premier weekend, le SPO allait permettre 3 000
18 camions à Ottawa. Est-ce que cette information a été transmise
19 avant le premier weekend?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non.

21 **Me ERIC BROUSSEAU:** Quelle était votre
22 compréhension de ce qui allait se produire avec les camions ce
23 premier weekend?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ma compréhension, c'est
25 que le SPO avait des endroits de stationnement désignés pour les
26 véhicules moteurs commerciaux et qu'ils seraient contenus dans
27 ces zones-là, et qu'il y avait un système de navette pour
28 transporter les participants pour qu'ils puissent manifester de

1 façon légale. Mais ils n'allaient pas permettre de gros
2 véhicules dans l'enceinte parlementaire.

3 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et d'où aviez-vous tenu cette
4 compréhension?

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Du commissaire adjoint
6 Chris Harkins.

7 **Me ERIC BROUSSEAU:** Si vous aviez su le 27 janvier
8 que 3 000 camions allaient se garer au centre-ville d'Ottawa,
9 qu'est-ce que vous auriez fait de différent?

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, j'aurais posé
11 d'autres questions pour m'assurer qu'ils avaient les ressources
12 adéquates, j'aurais posé d'autres questions quant à l'intégrité
13 des blocs parlementaires sur Wellington, gardant à l'esprit que
14 ce n'est pas mon rôle ni ma responsabilité de juger un plan
15 opérationnel. Mais ça méritait une enquête approfondie pour voir
16 si Ottawa avait besoin d'aide additionnelle. On aurait eu ce
17 genre de conversations.

18 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et je sais qu'on est dans le
19 domaine de l'hypothèse, mais quelle serait l'aide de la PPO si
20 vous aviez su?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** On aurait pu ajouter plus
22 de ressources, si nécessaire. On aurait pu contribuer au plan
23 d'urgence, on aurait pu tout simplement offrir des conseils et
24 des orientations, gardant à l'esprit que le SPO a toujours été
25 respecté, surtout dans sa gestion de grandes manifestations,
26 légales ou autres. Et comme sergent, j'ai été déployé à Ottawa
27 dans l'Unité d'ordre public et j'ai vu la capacité d'Ottawa de
28 non seulement prévoir les événements, mais de les gérer.

1 **Me ERIC BROUSSEAU:** Pour cette période de temps,
2 Surintendant Abrams avait dit qu'il y avait une mentalité de
3 « chacun dans sa voie ». Est-ce que c'est ce que vous décrivez?

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pas tellement une
5 mentalité de « chacun dans sa propre voie ». Comme bon
6 partenaire policier, si on avait identifié une préoccupation,
7 que nous avons la responsabilité de dialoguer. Et ultimement, la
8 décision pour l'exécution du plan opérationnel, ça revient au
9 SPO et je ne juge pas ces décisions, mais nous aurions initié
10 d'autres conversations pour offrir peut-être d'autres
11 informations ou peut-être des ressources.

12 Et ça s'est produit plusieurs fois durant le
13 convoi où nous avons communiquer avec des services de police
14 pour faire des demandes, pas pour donner des ordres ni juger les
15 plans opérationnels, mais pour s'assurer du succès collectif des
16 services policiers dans cette province.

17 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et avant le premier weekend,
18 vous n'avez pas demandé une copie du plan opérationnel.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non.

20 **Me ERIC BROUSSEAU:** Si vous aviez su que le plan
21 allait permettre 3 000 camions, est-ce que vous... auriez-vous
22 demandé pour le plan?

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je n'aurais pas forcément
24 demandé une copie du plan, c'est pas à ma place, mais j'aurais
25 posé d'autres questions. La plupart du temps, je ne vois pas un
26 plan opérationnel de la PPO. Il y a des niveaux d'expertise, il
27 y a des groupes qui ont l'autonomie, les compétences et la
28 capacité d'approuver ces plans.

1 **Me ERIC BROUSSEAU:** Dans quelles circonstances
2 est-ce que la PPO demanderait le plan opérationnel d'un autre
3 service de police?

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Si on nous demandait de
5 jouer un rôle actif dans un commandement unifié, ça, c'est une
6 situation où, là, les commandants stratégiques auraient...
7 voudraient voir une copie du plan opérationnel. Mais c'est pas
8 quelque chose que je demanderais.

9 **Me ERIC BROUSSEAU:** Monsieur Carrique,
10 OPP00004582. C'est un échange de textos avec monsieur Harkins,
11 donc c'est le 27 janvier. Je crois que l'heure, c'est... n'est
12 peut-être pas tout à fait précise.

13 Alors, en bleu, donc, Commissaire adjoint
14 Harkins, et vous, vous êtes en vert. C'est bien ça?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Le bleu, c'est
16 Commissaire adjoint Harkins, et le vert, c'est moi.

17 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors :

18 « Je ne suis pas sûr que t'as eu mon
19 message. Pour le breffage demain. Avoir
20 des RC qui vont participer avec nous.
21 Ça peut devenir problématique. »

22 Votre réponse :

23 « Oui, je l'ai fait. J'aimerais savoir
24 ce que POIB a à dire quant aux risques
25 envers le Parlement. »

26 Alors, quelles étaient les préoccupations par
27 rapport à la circulation et les vôtres pour le Parlement?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il faudrait poser la

1 question à Commissaire adjointe Harkins pour ses préoccupations,
2 mais de mon point de vue et de mon souvenir de nos
3 conversations, la préoccupation portait sur la congestion qu'il
4 y aurait eu dans la ville d'Ottawa en empêchant les camions de
5 pénétrer dans le centre-ville et possiblement fermer les accès
6 de la 417, et les bouchons qui seraient créés si on tentait de
7 restreindre tous ces véhicules dans des zones désignées. Et vous
8 voyez, c'est quel genre d'activités est prévu autour du
9 Parlement et c'était après ça qu'on m'a dit qu'il n'y aurait
10 aucune circulation de véhicules moteurs commerciaux permis dans
11 cette enceinte.

12 **Me ERIC BROUSSEAU:** Monsieur Abrams avait dit
13 qu'il a parlé des 3 000 camions, il en a parlé à monsieur
14 Harkins, mais vous, vous dites vous n'avez pas reçu cette
15 information.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pas avant l'arrivée des
17 convois, non. C'est devenu évident le 28 et le 29 janvier qu'il
18 y avait une incapacité de contenir tous les véhicules moteurs
19 commerciaux dans des stationnements désignés et qu'ils s'étaient
20 dirigés sur la rue par la rue Wellington et près du Parlement.
21 Avant cela, rien ne m'avait été communiqué.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et je comprends que vous avez
23 parlé au chef Sloly le 28 janvier. Lui aviez-vous parlé avant?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Avant cette semaine, non.
25 Par rapport au convoi, non.

26 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et c'était quoi la
27 conversation?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je crois que c'était un

1 vendredi, mais avant l'arrivée du convoi, Chef Sloly m'a appelé
2 pour me demander de l'aide pour l'ordre public et j'ai dit que,
3 oui, et j'ai passé la demande à Rose DiMarco qui m'a dit aussi
4 qu'on prêtait main forte au SPP du point de vue du maintien de
5 l'ordre public, et on a demandé qu'il y ait des communications
6 entre le SPP et le SPO pour avoir les unités requises. Et j'ai
7 fait un suivi avec le chef Sloly via texto pour lui demander
8 s'il avait toutes les ressources et il a répondu oui, qu'il
9 avait, mais qu'il continuait à m'envoyer des renseignements.

10 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et pour comprendre la façon
11 dont... vous devez avoir un plan pour savoir comment vos agents
12 seront déployés avant de les déployer, mais vous n'aviez pas de
13 plan pour la façon dont ces unités d'ordre public allaient être
14 déployées par le SPO et la PPO.

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, je n'avais pas de
16 plan, et normalement on ne me donnerait pas un plan opérationnel
17 si on nous demande de l'aide.

18 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord, mais vous ne savez
19 pas si qui que ce soit de la PPO a reçu un plan et, en réponse à
20 cela, il y a eu un service qui a été offert à la PPO ou est-ce
21 que...

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas si je... on
23 comprend votre question. Est-ce que cela est... est-ce que cette
24 demande venait avec un plan au niveau de l'utilisation des
25 services?

26 **Me ERIC BROUSSEAU:** Je vous demande si qui que ce
27 soit du côté de la PPO a vu un plan sur la façon dont ces unités
28 d'ordre public allaient être utilisées la première fin de

1 semaine, « on peut donner des unités d'ordre public aux SPO et
2 SPP ».

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ces unités d'ordre public
4 ont aussi également un commandant et un commandant des
5 interventions. Donc, la façon dont ces actifs seraient utilisés
6 aurait été quelque chose que les deux commandants auraient
7 décidé. Ça ne m'impliquerait pas, ça ne m'aurait pas impliqué.

8 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Merci.

9 OPP00001583, s'il vous plait.

10 Il s'agit ici d'un courriel de la part du chef
11 Sloly le 30 janvier. On va l'afficher à l'écran.

12 Faites défiler vers le bas.

13 Je crois qu'il y a plusieurs chefs de police qui
14 font des demandes d'aide pendant cette première fin de semaine.
15 Et vous répondez...

16 Faites monter vers le haut, s'il vous plait.

17 « Merci pour la mise à jour et votre
18 leadership, Peter. »

19 Est-ce qu'il vous semblait à la fin de cette
20 première fin de semaine que tout était bien contrôlé à Ottawa?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne pense pas que
22 j'aurais une opinion, à savoir si tout était bien contrôlé, mais
23 j'étais conscient du fait qu'il y avait une manifestation qui se
24 poursuivait, qu'il y avait plusieurs unités d'ordre public sur
25 le terrain qui venaient en aide à Ottawa et qu'Ottawa voulait
26 faciliter une manifestation paisible et était en mesure, donc,
27 de gérer toute activité illicite.

28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Qu'est-ce qui vous a été

1 rapporté cette première fin de semaine au sujet de ce qui se
2 passait?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Comme je l'ai déjà signalé
4 antérieurement, le premier compte rendu était que les camions
5 n'étaient pas confinés, qu'il n'y avait pas de capacité de les
6 confiner à des parcs de stationnement préidentifiés, et ensuite,
7 au cours de la semaine, j'ai reçu des rapports situationnels par
8 rapport au nombre de ressources affectées à Ottawa, également
9 des survols de haut niveau des activités des manifestants.

10 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Maintenant,
11 j'aimerais qu'on voie OPP00004582.

12 On en revient avec votre communication avec le
13 chef adjoint Harkins. C'est à la page 17. Le chef adjoint
14 Harkins dit :

15 « Notre commandant des incidents... des
16 interventions dit que le centre de
17 commandement est le moins organisé
18 qu'on ait jamais vu. Apparemment, ils
19 veulent attendre jusqu'à mercredi avant
20 de les dégager, s'ils ne l'ont pas
21 encore fait. »

22 Votre réponse était :

23 « D'accord. Merci. Est-ce que vous avez
24 le temps pour un appel demain matin? »

25 Est-ce que vous avez eu cette discussion avec le
26 chef... le commissaire adjoint Harkins?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Le 31, c'était lundi,
28 donc a terminé la fin de semaine. Vous m'avez demandé mon niveau

1 de connaissance par rapport aux activités de la fin de semaine,
2 donc, ça, c'est la première indication qu'il y a ce type
3 d'activités dont on fait état. Et j'avais aussi l'occasion de
4 participer à une réunion avec le chef Sloly et le commissaire
5 Lucki et cela s'est produit également le 31 janvier.

6 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. J'aimerais vous
7 poser des questions au sujet de cette réunion. Pouvez-vous nous
8 parler de votre souvenir de cette réunion?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** À partir de quelle
10 perspective?

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** La réunion avec le chef Sloly
12 et le commissaire Lucki.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Le chef Sloly nous a donné
14 un aperçu de la situation et nous avons parlé de fournir des
15 ressources dont il aurait besoin et de la façon dont cela
16 pourrait être géré dans l'avenir.

17 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Et nous avons des
18 notes qui ont été prises par le service de contentieux du SPO,
19 [Christiane Huneault].

20 Alors, j'aimerais qu'on les affiche, OPS00014454.

21 Et il s'agit là des notes consignées de la
22 réunion. Vous voyez le deuxième point?

23 « Nous avons prévu un sprint vendredi à
24 dimanche et nous négocions une façon de
25 s'en sortir. On voulait démobiliser
26 lundi à mercredi. »

27 Je crois que c'est ça qui est indiqué.

28 « Ç'a passé d'une manifestation de

1 trois jours à une occupation sur
2 plusieurs jours, voire des mois. »

3 Un petit peu plus bas :

4 « On ne peut pas les dégager de façon
5 sécuritaire à moins d'avoir des
6 centaines d'agents pour maintenir... »,
7 je crois que le mot est « risques »,
8 c'est difficile à lire.

9 Ensuite :

10 « Nous... ça s'est maintenant transformé
11 en occupation. »

12 Premièrement, étiez-vous d'accord avec
13 l'évaluation du chef Sloly qu'il s'agissait d'une occupation à
14 ce moment-là?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je n'avais aucune raison
16 de ne pas être d'accord avec le chef Sloly, c'est...
17 effectivement, c'était devenu une situation que la police
18 d'Ottawa n'avait pas anticipée et le fait de le décrire comme
19 « occupation » n'était pas... était juste.

20 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, c'est devenu quelque
21 chose que le Service de police d'Ottawa n'avait pas anticipé.
22 Est-ce qu'une occupation continue est quelque chose que la PPO
23 avait anticipé?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, la meilleure
25 façon de répondre à cela, c'est de se référer aux rapports
26 Hendon, et les rapports Hendon ont indiqué qu'il n'y avait pas
27 de stratégie de sortie et il y a eu des discussions au sujet
28 d'une présence à long terme à Ottawa. Ils ne pouvaient pas

1 savoir combien de temps ça allait durer, ils ont mentionné
2 plusieurs semaines, mais ils ont aussi mentionné des demandes
3 qui ne recevraient pas de réponses et des manifestants qui ne
4 quitteraient pas les lieux à moins que ces demandes ne soient
5 reçues.

6 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et le chef Sloly a dit que
7 « on ne peut pas dégager les manifestants sans avoir des
8 centaines d'agents de plus ».

9 Est-ce que, selon vous, c'était une demande
10 auprès de vous et du commissaire Lucki pour un complément de
11 ressources?

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est une indication
13 qu'une demande de ressources supplémentaires allait s'ensuivre.
14 Et ç'a été le cas. Je crois que c'était vers ou le 2 février
15 quand j'ai reçu une demande par écrit, une demande formelle du
16 chef Sloly pour un complément d ressources. Toutefois, nous
17 avons continué de fournir des ressources en temps réel en ayant
18 une présence à Ottawa, par le biais du surintendant Craig
19 Abrams, et notre centre opérationnel.

20 Si vous regardez les actes de déploiement pour la
21 police d'Ottawa, vous voyez qu'on offre des ressources tout au
22 long de cette période, et ces ressources s'accroissent au fil du
23 temps.

24 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Merci.

25 Maintenant, si on va plus bas sur la page 2 :

26 « L'évaluation est exacte. Il s'agit
27 maintenant d'une occupation. »

28 « - L'évaluation est exacte. Il s'agit

1 maintenant d'une occupation.

2 - Le mouvement a une certaine
3 durabilité. »

4 On mentionne également :

5 « - Pas d'injonction. Cela nous met
6 dans un espace différent. Il
7 faudra passer à l'action. Se
8 préparer, mais cela devient
9 difficile. »

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ce ne sont pas mes notes,
11 c'est la première fois que je vois ces notes. Je n'étais pas... ce
12 n'est pas que je n'appuyais pas d'injonction à l'époque; mon
13 conseil, c'était que si on allait chercher une injonction, il
14 fallait s'assurer d'avoir un plan opérationnel qu'on pouvait
15 mettre en exécution au besoin. On ne veut pas avoir une
16 ordonnance d'injonction qui implique qu'on a une responsabilité
17 et ne pas avoir la capacité ou un plan de mettre en œuvre
18 l'ordonnance d'injonction.

19 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Merci.

20 Page 3, s'il vous plait.

21 Maintenant, je crois qu'il y a d'autres
22 commentaires qui vous sont attribués, vous pouvez nous dire
23 s'ils sont exacts.

24 Mais le premier point :`

25 « - Nous allons faciliter toutes les
26 demandes et vraiment s'encaster
27 dans la structure de
28 commandement. »

1 Vous pourriez nous expliquer cela, « s'encastrent
2 dans la structure de commandement »?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, offrir notre aide
4 afin que ce soit intégré à la structure de commandement de
5 toutes façons qu'il pourrait être utile sachant qu'on a des
6 commandants chevronnés en matière de gestion d'incidents
7 critiques, des planificateurs, des commandants en matière
8 d'équipe de liaison. On était prêts à venir en aide de toutes
9 façons que ce soit au niveau du plan opérationnel du SPO.
10 C'était ça.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Et est-ce qu'on
12 pourrait dire qu'en date de cette réunion, c'est-à-dire le 31,
13 c'était un lundi, que le SPO était dépassé, se sentait dépassé
14 par rapport à leurs capacités d'intervention.

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

16 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et avec quelle rapidité est-ce
17 que la PPO a pu mobiliser des ressources et les affecter au SPO
18 suite à cette conversation?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Immédiatement, nous avons
20 offert toutes les ressources à ma connaissance qui ont été
21 demandées suite à la demande. Donc, il n'y a eu aucun moment
22 dans le temps où nous n'avons pas pu répondre à une demande.

23 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Et quelques jours
24 plus tard, le 2 février, vous l'avez déjà évoqué, le
25 surintendant Abrams a été désigné comme étant le surintendant
26 stratégique, n'est-ce pas? Et quels changements est-ce que cela
27 a apportés au niveau du rôle de la PPO à Ottawa?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, ce changement

1 nous a permis de nous assurer que nous étions en mesure de
2 fournir la logistique nécessaire. Il y avait de plus en plus
3 d'agents de la PPO qui ont été affectés à Ottawa, ça voulait
4 dire qu'il fallait qu'on ait des logements, des repas, des
5 véhicules, des radios, il fallait s'assurer qu'il y ait un bon
6 horaire de quarts, que ces policiers étaient remplacés à la
7 maison – enfin, chez eux.

8 Tous les agents qu'on a envoyés à Ottawa
9 normalement travaillaient ailleurs dans la province. Le
10 12 février par exemple, il y avait 20 évènements simultanés dans
11 lesquels on devait intervenir. Ça voulait dire qu'il fallait
12 qu'on ôte ces policiers des communautés dans lesquelles ils
13 fournissaient des services policiers, communautés pour
14 lesquelles je suis responsable.

15 Donc, ça demande beaucoup de coordination. Le
16 surintendant Abrams travaillait de près avec nos centres des
17 opérations et l'Unité de gestion des urgences afin de s'assurer
18 que toutes ces unités soient en place et il y avait également
19 toute une structure de commandement qu'il gérait afin de
20 faciliter le déploiement des agents de la PPO à Ottawa.

21 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Maintenant,
22 j'aimerais vous montrer un courriel auquel vous avez fait
23 allusion antérieurement, OPP00001576, et il s'agit là d'une
24 demande de la part du chef Sloly en date du 2 février pour de
25 l'aide supplémentaire.

26 On va faire défiler vers le bas, s'il vous plait.

27 « Je demande votre aide et des
28 ressources pour aider la police

1 d'Ottawa avec notre plan
2 opérationnel. »

3 Est-ce que vous savez si, en date du 2 février,
4 qui que ce soit – je sais que ce n'est pas nécessairement vous –
5 , si qui que ce soit sur le terrain, le surintendant Abrams,
6 avait vu une copie du plan opérationnel?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas, il
8 faudrait leur poser la question directement.

9 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et une série de demandes qui
10 sont contenues, est-ce que ces demandes ont été comblées?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Au meilleur de mes
12 connaissances, toutes les demandes ont été comblées.

13 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Est-ce que vous avez
14 combien de temps ç'a pris pour faire en sorte que l'équipe de
15 liaison, les 50 ou 60 agents en uniforme arrivent sur place?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** On a vu l'arrivée de
17 l'équipe de liaison entre le 2 et le 4 février. L'inspecteur
18 Beaudin, qui a comparu devant la Commission hier, pourrait vous
19 donner les menus détails de la chose. Lui-même, à ma demande,
20 s'est rendu à Ottawa le ou vers le 4 février, et donc, ce serait
21 bien de parler avec les personnes responsables de ces actifs
22 pour avoir exactement l'échéancier. Mais de nombreux actifs
23 étaient déjà sur place à Ottawa et prêts à venir en aide.

24 **Me ERIC BROUSSEAU:** Pourquoi est-ce que vous avez
25 demandé à l'inspecteur d'aller... de se rendre à Ottawa?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, on m'avait fait
27 part du fait que l'équipe de liaison n'était pas nécessairement
28 utilisée à son meilleur escient et j'ai estimé que l'inspecteur

1 Beaudin pouvait donner au chef Sloly et à son équipe de
2 commandement une certaine expérience et certaines directives ou
3 orientations, donc, en fonction de l'expertise voulue, et nous
4 voulions nous assurer qu'il disposait de cette expertise.

5 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et tout au long de cette
6 première fin de semaine et jusqu'au 2 février, avec quelle
7 fréquence est-ce que vous aviez informé le solliciteur général
8 adjoint?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ça dépendait du jour. À
10 tout le moins, une fois par jour.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Et est-ce que... on a
12 vos échanges de textos qui offrent de l'information au
13 solliciteur général adjoint, est-ce que vous aviez également des
14 appels téléphoniques quotidiens?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pas nécessairement à tous
16 les jours, mais si quelque chose d'important se passait ou qui
17 dépassait ce dont on avait fait état, parfois on se parlait au
18 téléphone, mais ce n'était pas des appels quotidiens qui étaient
19 prévus.

20 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Je crois comprendre
21 de la part du sommaire de témoignage du solliciteur général
22 adjoint que vous avez parlé par téléphone le 3 février. Est-ce
23 que vous vous rappelez de cette conversation?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pas sans que vous puissiez
25 me soumettre les documents à cet effet.

26 **Me ERIC BROUSSEAU:** Eh bien, on n'a pas besoin
27 d'afficher les documents, mais le sommaire de son témoignage dit
28 que vous lui avez parlé de la possibilité d'une blocade du pont

1 Ambassador pour la première fois ce jour-là. Est-ce que cela
2 vous semble être précis?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je pense que oui. Je ne
4 suis pas certain que ç'ait été ce jour-là. J'ai divulgué toutes
5 mes mises à jour situationnelles au solliciteur général adjoint.
6 Il y avait également les rapports Hendon qui se rendaient au
7 conseiller en matière de sécurité sur les opérations, mais je ne
8 sais pas si c'est exactement ce jour-là et dans le cadre de cet
9 appel que j'ai offert cette information ou transmis cette
10 information.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Mais la première
12 fois que vous avez transmis cette information au solliciteur
13 adjoint, que c'eût été le 3 ou une autre date, est-ce qu'il y a
14 eu des préoccupations qui ont été soulevées en réponse à
15 l'incidence que cela pourrait avoir?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Préoccupations soulevées
17 par moi ou par le solliciteur?

18 **Me ERIC BROUSSEAU:** Par le solliciteur général.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Nous avons eu une
20 conversation à un moment donné au sujet d'une manifestation à
21 Windsor près du pont Ambassador et j'ai précisé qu'on avait
22 offert notre aide à Windsor.

23 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Je vais parler de
24 Windsor à titre de sujet séparé, car je veux continuer de parler
25 d'Ottawa pour l'instant.

26 Si on pouvait, s'il vous plait, voir le document
27 OPP00004580, s'il vous plait? À la page 47.

28 Il s'agit ici de votre échange de textos avec le

1 solliciteur adjoint.

2 « Bonjour, Monsieur le Solliciteur
3 général... Solliciteur adjoint. Pas
4 d'évènement à rapporter d'un jour à
5 l'autre.

6 J'ai parlé avec le commissaire Lucki,
7 le chef Sloly et le chef Ramer hier
8 soir. Ils ont tous accès aux ressources
9 PPO nécessaires. Nous continuerons à
10 aider le SPO et le TPS avec leurs
11 exigences aujourd'hui et tout au long
12 de la fin de semaine. »

13 Vous pouvez nous parler de cette discussion avec
14 les chefs Ramer, Sloly et Lucki?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Ce n'était pas une
16 discussion, si je me rappelle bien. C'était... je leur avais parlé
17 tout au long de la journée. Il y avait plusieurs évènements en
18 cours et il y avait un évènement qui était prévu pour Toronto le
19 5 février, un samedi, et donc, on voulait coordonner l'accès aux
20 ressources nécessaires et offrir le soutien nécessaire au... parce
21 qu'il y avait des évènements concurrents, donc simultanés,
22 partout dans la province. Donc, je rassurais le chef adjoint
23 qu'on allait offrir ces ressources supplémentaires et qu'on
24 allait combler toute demande qu'on recevait.

25 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et quelles ressources ont été
26 déployées à [Ottawa et] Toronto cette deuxième fin de semaine,
27 le 5 février?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, il y avait des

1 ressources de première ligne et des ressources de
2 renseignements. Je ne crois pas qu'au bout du compte nous avons...
3 nous ayons offert des ressources en matière d'ordre public, mais
4 ces données proviendraient des centres qu'on a établis. On avait
5 des centres qui devaient veiller à ce que les équipes d'ordre
6 public étaient déployées là où il le fallait et en temps voulu.
7 Ça aurait pu être n'importe où où les unités d'ordre public, les
8 dix ordres... unités d'ordre public devaient intervenir. Donc,
9 cette information devrait être partagée avec vous à partir de
10 ces centres justement d'ordre public.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et en vous fondant sur ce que
12 vous entendiez du surintendant Abrams, qui était le surintendant
13 stratégique sur le terrain, est-ce qu'il vous semblait que tout
14 était bien maîtrisé à ce moment-là?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne suis pas en contact
16 direct avec le surintendant Abrams. L'information me parvient
17 par des représentants, des rapports que je reçois plusieurs fois
18 par jour, et ça me donne un certain degré de connaissance
19 situationnelle, le nombre de véhicules, de protestataires et des
20 rapports d'activités criminelles.

21 **Me ERIC BROUSSEAU:** Le solliciteur général adjoint
22 Di Tommaso dans son sommaire nous a dit qu'il avait parlé avec
23 le chef Ramer du SPT le 3 février qui a expliqué au solliciteur
24 général adjoint que le TPS avait besoin... pardon, que le SPT
25 avait besoin de ressources additionnelles et monsieur Di Tommaso
26 lui aurait dit que le chef Ramer a dit que la PPO n'avait pas
27 les ressources. Est-ce que c'est exact qu'il n'y avait pas de
28 ressources de la PPO?

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Premièrement, je ne sais
2 pas si la conversation de chef Ramer et monsieur Di Tommasso à
3 l'époque si c'était exact. Et on avait compris que le service de
4 Toronto avait demandé les services de la PPO et que les services
5 n'étaient pas disponibles, c'était une mauvaise communication.
6 Il y avait des ressources disponibles. On était déjà intégrés
7 dans leur centre de commandement, on était présents avec les
8 Renseignements, Sécurité routière, et on a fourni des services à
9 la ville de Toronto.

10 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, ce n'est pas exact
11 qu'il n'y avait pas de ressources disponibles.

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il y avait des effectifs
13 et des ressources disponibles qui ont été envoyés ce weekend-là.

14 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et le weekend du 5 et
15 6 février, est-ce que vous aviez pensé aussi aux barricades sur
16 le pont Ambassador?

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Nous avons communiqué
18 avec la police de Windsor pour offrir des ressources et on nous
19 a dit que cette aide n'était pas requise, que si elle était
20 requise, qu'une demande serait faite. Le chef de Windsor
21 semblait être confiant pour être capable de gérer les activités
22 anticipées avec leurs ressources.

23 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et maintenant, OPP00001507, et
24 c'est un courriel qui a été acheminé, c'est un courriel du chef
25 Sloly qui est envoyé à son équipe, c'était le matin du
26 5 février.

27 Je vais vous donner quelques instants pour lire
28 ce courriel pour nous dire si vous l'aviez vu. Alors, c'est

1 passé par plusieurs membres de la PPO, alors c'est pour Trish
2 Ferguson, il y a des individus en copie conforme. Est-ce que
3 vous vous rappelez d'avoir reçu ce courriel?

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Comme j'ai pas lu tout le
5 fil, je ne vois seulement qu'une petite portion du courriel,
6 alors...

7 **Me ERIC BROUSSEAU:** Oui, on va vous permettre de
8 lire.

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ça serait utile si vous
10 alliez en haut de l'écran.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** C'est Rose DiMarco qui vous
12 l'avait envoyé.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** S'il vous plait, arrêtez-
14 vous ici. Pouvez-vous remonter, s'il vous plait? Merci. Arrêtez
15 ici.

16 Voici ma réponse.

17 **(COURT SILENCE)**

18 Merci. Défilez, s'il vous plait. Merci.

19 Prochain. Continuez, s'il vous plait.

20 [Oui, je me souviens de ce courriel.]

21 Merci de votre indulgence.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, vous avez parlé avec le
23 chef Sloly plus tard dans la journée.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je crois que oui,
25 pour transmettre des préoccupations pour aller de l'avant avec
26 des actions positives pour l'ordre public, et c'est ce que
27 j'avais reçu de l'Ordre public.

28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et c'était quoi la nature de

1 vos préoccupations?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Les préoccupations
3 portaient sur le fait qu'on n'avait pas assez de plans en place,
4 comme ça m'avait été transmis par mon équipe, alors, s'il y
5 avait un plan en place, mais qui avait été mal communiqué, et
6 sans avoir exploité toutes les occasions présentées par l'équipe
7 de liaison.

8 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et quelle était la réponse à
9 vos préoccupations?

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Si je me souviens bien, il
11 m'a dit « merci d'avoir partagé tout ça », et qu'il allait
12 étudier ces préoccupations et les prochaines étapes.

13 **Me ERIC BROUSSEAU:** Avez-vous soulevé ces
14 préoccupations avec le solliciteur général adjoint?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, je ne l'aurais pas
16 fait.

17 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, à ce moment-là, le
18 5 février, vous n'avez pas dit au solliciteur général adjoint,
19 vous n'avez pas soulevé les préoccupations de ce qui se passait
20 à Ottawa et si le SPO avait le contrôle.

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** J'ai eu plusieurs
22 conversations avec le solliciteur général adjoint et comment on
23 avait atténué ces préoccupations. Il y a eu des préoccupations,
24 car on n'avait pas reçu un plan et on voulait s'assurer qu'on
25 avait un plan opérationnel qui était clair. Il y avait des
26 concepts d'opération, mais on avait besoin d'un plan pour aller
27 de l'avant pour faciliter toutes les demandes d'aide.

28 À un moment donné, je lui ai dit qu'il y avait

1 beaucoup de changements dans la structure de commandement, et ce
2 qui empêchait le développement d'un plan. À un moment donné, je
3 lui ai dit qu'il y avait une question de la sous-utilisation des
4 ressources de la GRC et de la PPO, donc des effectifs qui
5 n'avaient pas été déployés et qui auraient pu être très utiles.

6 À un moment, je lui ai parlé de cette situation
7 et il y a eu un conflit lors d'un appel avec les chefs de police
8 et le chef... le surintendant en chef Morris en a parlé, alors il
9 était au courant de cette situation et au courant de ce que nos
10 actions pour s'attaquer aux problèmes de façon en collaboration.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et d'après vous, est-ce que le
12 solliciteur général adjoint était-il préoccupé quant au
13 leadership et ce qui se passait à Ottawa?

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il faudrait lui poser la
15 question s'il l'était ou pas. Ma perception, c'est que je lui
16 avais donné l'information pour sa connaissance situationnelle et
17 ce qu'on faisait pour offrir notre aide. Et à un moment... à ce
18 moment-là, on était là pour aider le Service de police d'Ottawa.
19 C'était une situation très stressante et dynamique pour le SPO
20 et notre rôle, c'est de fournir l'aide nécessaire, et c'était
21 vraiment ça... c'est sur ça qu'on était focalisés.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** Maintenant, OPP00004583 à la
23 page 3, un échange de textos avec la commissaire Lucki, et c'est
24 le 5 février.

25 Vous envoyez une mise à jour à la commissaire
26 Lucki sur les gestes et les agissements de la PPO. Elle dit :

27 « Merci, Tom. Très utile. Entre vous et
28 moi, GoC a perdu confiance en le SPO.

1 On doit avoir des actions et des
2 exécution s sécuritaires parce que s'ils
3 vont à la *Loi sur les mesures*
4 *d'urgence*, on devrait peut-être prendre
5 la direction. C'est pas quelque chose
6 que je veux. »

7 Alors, le « GoC », c'est le gouvernement du
8 Canada?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est comme ça que je
10 l'aurais interprété.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, la commissaire Lucki
12 vous dit que le gouvernement a perdu confiance dans le SPO. Est-
13 ce que vous, vous aviez toujours confiance dans le Service de
14 police d'Ottawa?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est une question
16 difficile à répondre, à savoir si j'avais confiance dans le SPO.
17 J'étais au courant des défis auxquels ils faisaient face et je
18 croyais qu'avec notre appui, il y avait une occasion d'élaborer
19 et d'exécuter un plan qui viendrait résoudre tout ça. Et
20 ultimement, c'est ce qui s'est passé.

21 Il ne faut pas perdre de vue du fait que toute
22 cette situation a été réglée tout en conservant la vie, sans
23 blessures graves, et il n'y avait pas de dommages critiques à
24 l'infrastructure. Il y avait un impact sur la qualité de vie sur
25 les résidents, une répercussion sur l'économie locale, mais ç'a
26 été résolu finalement.

27 **Me ERIC BROUSSEAU:** On a parlé de la *Loi sur les*
28 *mesures d'urgence*. Est-ce que c'était la première fois que cela

1 a surgi dans vos conversations avec la commissaire Lucki?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** À mon souvenir, je ne me
3 souviens pas d'avoir eu une conversation avec elle sur les
4 mesures d'urgence. À un moment donné, je lui avais demandé si ça
5 donnerait au gouvernement du Canada... pouvait peut-être nommer
6 des membres de la GRC ou de la PPO pour prendre les rênes, parce
7 que je ne connaissais pas de loi fédérale qui permettrait que ça
8 se produise.

9 **Me ERIC BROUSSEAU:** Étiez-vous étonné de voir ça,
10 le 5 février, la possibilité d'invoquer la Loi?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas dire que
12 j'étais surpris, ce n'était pas le point de mon attention.
13 C'était surtout par rapport à la confiance, une indication que
14 le gouvernement avait perdu confiance dans le SPO. Alors, ça,
15 c'est une inquiétude, pas seulement en tant que dirigeant
16 policier, mais aussi que la Commission des services policiers
17 serait impliquée. Et je savais qu'avec le commissaire Lucki
18 qu'il y avait eu un dialogue qui a eu lieu. Je n'avais pas les
19 détails, mais il y a eu des discussions entre la Ville d'Ottawa
20 et les membres du gouvernement fédéral.

21 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, elle hésite à faire
22 participer la GRC et prendre le contrôle. Est-ce que c'était la
23 même chose vis-à-vis...

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Si moi je partageais...

25 **Me ERIC BROUSSEAU:** Elle dit : « On nous demandera
26 peut-être de prendre le contrôle, mais moi, je ne voudrais pas
27 ça. » Mais est-ce que la PPO a pris le rôle principal à Ottawa?
28 Est-ce que c'est quelque chose qui... est-ce que vous auriez

1 hésité?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Si la demande venait telle
3 que définie dans la *Loi des services policiers*, je n'aurais pas
4 hésité. Ce serait une responsabilité. Comme vous avez dit, les
5 responsabilités dans la *Loi des services policiers*, ça prendrait
6 une évaluation, mais on serait d'accord pour aller de l'avant et
7 nous acquitter de nos responsabilités, et tout ça pour permettre
8 au Service de police d'Ottawa de réussir.

9 **Me ERIC BROUSSEAU:** Il y a un autre échange le
10 jour suivant [avec le] solliciteur général adjoint, ce sont des
11 textos, à la page 61, et vous avez acheminé un lien, un article
12 de la CBC :

13 « Et aujourd'hui, environ 1 501 agents
14 de la PPO déployés à Ottawa en réponse
15 au convoi. »

16 Est-ce que c'est l'information que le solliciteur
17 général adjoint vous avait demandée? Est-ce qu'il voulait savoir
18 le nombre?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. C'était une demande
20 du Bureau du solliciteur général adjoint, ç'avait été aussi
21 fourni dans un courriel, et ça, je sais, c'était devenu un point
22 litigieux par rapport au SPO parce que je suis responsable de
23 ces agents. Si je veux me faire rembourser, il faut que ça soit
24 approuvé par le solliciteur général. Alors, il y avait un
25 intérêt pour savoir le nombre d'effectifs pour le côté
26 comptabilité. Et 1 501, c'est un chiffre administratif. Je crois
27 qu'il y avait 135 ou 150 agents par jour sur une période de
28 10 jours, et c'est là où l'analyste a calculé ce chiffre-là.

1 Alors, jamais ce jour-là on n'aurait eu 1 500 agents à Ottawa en
2 même temps.

3 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et plus tard le même jour, la
4 sollicitaire générale Jones voulait recycler, pour ainsi dire,
5 ce chiffre et le chef Sloly n'était pas content.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

7 **Me ERIC BROUSSEAU:** Avez-vous parlé directement au
8 chef Sloly?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. On a eu une
10 conversation sur ce point-là.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** Pouvez-vous nous parler de
12 cette conversation.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** J'ai expliqué comment on
14 avait calculé ce chiffre et que, d'après moi, puisque je n'avais
15 pas parlé au bureau du ministère... du ministre, ce n'était pas de
16 mauvaise foi, c'était bien très important qu'on se focalise sur
17 les opérations et sans avoir de conversation politique qui
18 pourrait nous distraire de nos interventions.

19 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce qu'il semblait accepter
20 cette explication?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je crois que la
22 conversation était positive. Il n'y a pas eu d'effet néfaste sur
23 notre relation opérationnelle, mais il est clair que ça ait déçu
24 parce que ce chiffre avait été partagé publiquement, ça lui
25 causait une préoccupation et ça lui mettrait plus de pression.

26 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc :

27 « Pas pour discussion pour le SPO, mais
28 pour vous et SOC. À un moment donné,

1 nous avons trois fois plus d'agents de
2 la PPO que d'agents de la SPO. Ceci
3 maintenant a été corrigé. »

4 Alors, qu'est-ce que vous êtes en train de dire?
5 Que la PPO avait trois plus d'effectifs que le SPO?

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ça, c'était l'information
7 que j'avais à ce moment-là. Nous avons l'expérience où le 1 501
8 avait été publié. Ça, c'était pour une consommation publique. On
9 voulait offrir le bon nombre de ressources au SPO, alors ça,
10 c'était pour la connaissance situationnelle pour le solliciteur
11 général adjoint, si son homologue fédéral avait les mêmes
12 préoccupations.

13 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, aidez-nous à comprendre
14 la préoccupation quant au nombre demandé.

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne comprends pas.

16 **Me ERIC BROUSSEAU:** Vous avez dit c'était pour
17 aider le solliciteur général adjoint à répondre aux questions
18 parce qu'il y avait une préoccupation par rapport au nombre qui
19 avait été demandé.

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne pense pas que
21 c'était pour répondre aux questions, c'était pour lui donner un
22 certain degré de connaissances situationnelles. Alors, c'était
23 les agents de la GRC qui apparemment étaient assis à ne rien
24 faire. On avait reçu les mêmes informations quant à nos agents
25 et le solliciteur... je voulais assurer le solliciteur général
26 adjoint qu'il y avait de l'information semblable, qu'il y avait
27 plus d'effectifs que ceux d'Ottawa, mais que ç'avait été corrigé
28 et équilibré. Alors, si jamais il fallait qu'il explique tout

1 ça, que cette situation-là avait été réglée.

2 **Me ERIC BROUSSEAU:** Des témoins ont parlé de
3 l'incident du chemin Coventry. Ça vous dit quelque chose?

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

5 **Me ERIC BROUSSEAU:** Que saviez-vous de cette
6 situation?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Mon degré de connaissance
8 était très précis. C'était ce qui venait des équipes de liaison
9 policières que ça aurait endommagé la réputation et avait mis à
10 risque le progrès qu'ils avaient réussi à date.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** On va vous montrer un autre
12 document. Il s'agit d'un courriel du commissaire adjoint Harkins
13 qu'il vous a fait suivre.

14 Je veux juste m'assurer que le commissaire a vu
15 en haut de la page que ça lui avait été envoyé.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

17 **Me ERIC BROUSSEAU:** Maintenant, s'il vous plait,
18 faites défiler vers le bas.

19 C'est le surintendant Abrams qui a rédigé le
20 courriel. Je vous accorde un instant pour le lire.

21 **(COURT SILENCE)**

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

23 **Me ERIC BROUSSEAU:** La partie sur laquelle
24 j'aimerais vous poser une question, ce sont les deux plans
25 opérationnels principaux qui s'en viennent.

26 Faites défiler. Là, s'il vous plait.

27 Alors, le surintendant Abrams donne de la
28 formation à d'autres, ensuite ce courriel vous est envoyé au

1 sujet de deux actions prévues, premièrement à Rideau et Sussex,
2 et d'autres témoins ont décrit cela comme étant saisie et
3 arrestation.

4 Et si vous regardez plus bas, vous voyez que le
5 surintendant Abrams a parlé avec le surintendant Patterson et a
6 dit... en fait, le surintendant Abrams n'était pas convaincu qu'il
7 y avait un plan ou une opinion juridique pour faire en sorte que
8 la PPO puisse participer à ces deux plans.

9 Est-ce que j'ai bien interprété les courriels?

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que vous vous rappelez
12 avoir eu des discussions au sein de votre équipe à ce sujet?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, et je me rappelle
14 également avoir eu une discussion de suivi avec le chef Sloly à
15 ce sujet.

16 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que vous pourriez nous
17 parler de cette discussion?

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** J'ai partagé les
19 préoccupations dont on m'a fait part, dont mon équipe m'a fait
20 part. C'était le lendemain qu'on a eu... que l'équipe de
21 planification intégrée est arrivée... enfin, ils ont commencé à
22 arriver à Ottawa avec une planification plus rigoureuse.

23 **Me ERIC BROUSSEAU:** Mais vous étiez préoccupé avec
24 la demande que la PPO participe au plan dynamique de Rideau et
25 Sussex pour dégager cette zone.

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** J'ai accepté les conseils
27 de mon équipe. Personnellement, je n'avais pas suffisamment de
28 connaissances approfondies au sujet de ce qui se passait sur le

1 terrain pour avoir une préoccupation personnelle, mais j'ai
2 accepté les conseils, les préoccupations de mon équipe, et je me
3 suis assuré de les transmettre au chef Sloly qui, suite à cette
4 information et d'autres informations qu'il a reçues, n'a pas
5 procédé à la mise en œuvre de cette action.

6 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'aimerais revenir à vos
7 échanges avec le surintendant adjoint [Di Tom]masso, page 71 du
8 document...

9 **L'INTERPRÈTE:** ...dont l'interprète n'a pas pu
10 saisir le numéro, document OPS.

11 [OPP00004580].

12 **Me ERIC BROUSSEAU:** Ici, vous voyez, donc, il
13 s'agit du 7 février, le lendemain de Coventry Road.

14 « Est-ce qu'il est approprié de
15 suggérer que tous les agents à Ottawa
16 soient conseillés que les bidons, qui
17 sont remplis de diésel ou d'eau,
18 devraient être examinés et peut-être
19 saisis? On voit encore sur les médias
20 sociaux des hommes qui portent des
21 bidons dans la zone rouge. »

22 Et votre réponse :

23 « Ils ont offert cette directive,
24 appuyés par l'opinion de l'État. Et
25 donc, la dernière réponse était des
26 manifestants qui se promenaient avec
27 des bidons remplis d'eau. »

28 Qu'avez-vous dit au solliciteur général?

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas ajouter
2 grand-chose à cette conversation de textos. Si vous revenez à sa
3 question, la question qu'il m'a posée, il demande si c'est
4 approprié de suggérer que tous les policiers à Ottawa soient
5 avisés que les bidons, qu'ils soient remplis d'essence ou d'eau,
6 doivent être examinés et peut-être saisis. Il pose une question.

7 J'ai répondu à la question pour dire que
8 l'opinion de l'avocat... qu'on a demandé l'opinion d'un avocat de
9 l'État et qu'il y a des manifestants qui se promènent avec des
10 bidons de diesel remplis d'eau. Et donc, ç'a rendu la chose
11 difficile pour les policiers. C'était difficile pour eux d'aller
12 de l'avant avec cette exécution parce que pas tous les bidons
13 contenaient de l'essence.

14 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et je sais que le texto du
15 solliciteur général adjoint a dit... a commencé sa question en
16 disant « est-ce que c'est approprié? ». Est-ce que, pour vous,
17 c'était une suggestion que les gens qui portaient des bidons
18 d'essence devaient être appréhendés?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne pense pas que
20 c'était une suggestion. Il me demande si c'est approprié, j'ai
21 répondu conformément à sa question, je crois.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. J'aimerais
23 maintenant le document OPP00001546, c'est un courriel qu'on vous
24 a fait suivre, c'était de la part du surintendant Abrams qui a
25 découlé de l'appel auquel il avait participé avec le chef Sloly
26 et son équipe en date du 6 février.

27 On va s'arrêter là.

28 Il s'agit là de votre réponse :

1 « Je remercie Craig. Ce sont des bonnes
2 informations à voir. »

3 Maintenant, on va descendre plus bas, au texte du
4 courriel du surintendant Abrams, s'il vous plait.

5 Pourquoi est-ce que vous estimiez que c'était là
6 des informations importantes?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, selon moi,
8 c'était important que Craig partage cela avec son adjoint et
9 avec moi. Bien que c'était des informations importantes, cela
10 n'a eu aucun incident sur les ressources qui ont été offertes à
11 la police d'Ottawa. Il y a eu des directives très claires qui
12 ont été fournies par le surintendant en chef Pardy que toutes
13 ressources qui seraient demandées pour des fonctions permanentes
14 ou des fonctions identifiées seraient des ressources qu'on
15 offrirait au meilleur de nos capacités.

16 Mais il y avait tout un tas de communications
17 publiques au sujet du nombre de policiers, ce qui était
18 nécessaire, ce qui avait été offert, et donc, pour moi, c'était
19 important d'avoir cela. Mais ça ne devait avoir aucune incidence
20 au niveau de la façon dont on allait continuer à venir en aide à
21 la police d'Ottawa. C'était pas une préoccupation assez grande
22 pour moi pour que j'assure un suivi avec le chef Sloly. Ça
23 n'avait pas d'impact substantif sur les ressources fournies.

24 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, vous n'avez jamais
25 discuté de ce que vous aviez appris du courriel du surintendant
26 Abrams avec le chef Sloly?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne crois pas avoir
28 discuté de cela avec le chef Sloly en aucun moment. Si cela

1 allait affecter ma capacité d'offrir de ressources, j'en aurais
2 parlé. Antérieurement, j'avais parlé avec lui de la sous-
3 utilisation des ressources, vous l'avez identifié dans mes
4 textos avec... entre moi-même et le solliciteur général adjoint,
5 et il n'avait pas été au courant de cela et il l'a abordé. Mais
6 je ne pensais pas qu'ici il s'agissait de quelque chose qui
7 devait retenir l'attention du chef.

8 **Me ERIC BROUSSEAU:** Vingt-cinq minutes après avoir
9 reçu ce courriel, je crois que vous avez eu un appel avec le
10 solliciteur général adjoint et le chef Sloly concernant les
11 demandes qui s'en venaient de la Ville d'Ottawa pour 1 800
12 agents. Est-ce que vous vous en rappelez?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne me rappelle pas que
14 nous étions présents nous trois, mais si c'est l'appel auquel
15 vous faites allusion, je crois qu'il y a eu une discussion au
16 sujet du double de ressources, si vous pourriez me montrer ce
17 document-là. Si je m'en rappelle bien, j'ai partagé avec le
18 solliciteur général adjoint que cette information m'était
19 parvenue et je l'ai assuré que cela n'aurait pas d'incident sur
20 les ressources qu'on fournissait à Ottawa. Mais je ne me
21 rappelle pas d'avoir eu une conversation à trois au sujet de ces
22 ressources.

23 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Bon, voyons
24 maintenant votre sommaire de témoignage, WTS00000039. Ça se
25 trouve à la page 4, le paragraphe 2. L'appel, c'était peut-être
26 dans le rapport institutionnel de l'Ontario.

27 Mais vous vous rappelez de cet appel et d'avoir
28 informé le solliciteur général adjoint du fait qu'il y avait eu

1 une information au sujet du double du nombre.

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact.

3 **Me ERIC BROUSSEAU:** Mais j'aimerais juste qu'on
4 soit clair que cela n'a eu aucune incidence au niveau de la
5 réaction à d'autres demandes de ressources, demandes
6 ultérieures.

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non.

8 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'aimerais qu'on regarde
9 maintenant ONT00002343, s'il vous plait.

10 Il s'agit là d'une lettre que le maire Watson et
11 Diane Deans ont envoyée au premier ministre Doug Ford et Sylvia
12 Jones, la solliciteure générale, demandant de façon formelle
13 1 800 agents de police de plus.

14 Est-ce que cette interac... cette demande de
15 politicien à politicien était peu habituelle?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** En mon expérience, c'est
17 inhabituel. Une demande de ce type normalement proviendrait du
18 chef de police de la juridiction et serait facilitée de la
19 sorte.

20 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que vous avez pourquoi
21 ce n'est pas venu directement du chef Sloly, en l'occurrence?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je crois que c'est une
23 question qu'il faudrait poser au maire. Je ne sais pas.

24 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Et au bout du
25 compte, vous avez reçu une copie de cette lettre de la part du
26 bureau de la solliciteure générale, n'est-ce pas?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, il ya une demande pour

1 1 800 agents et vous avez entendu dire ce matin-là, donc, qu'il
2 était question de doubler le nombre. Donc, est-ce que vous
3 n'aviez pas un certain niveau de scepticisme à l'égard de ce
4 chiffre de 1 800 à la lumière de ce que vous aviez appris
5 auparavant?

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, on peut dire que
7 ça m'aurait amener à remettre en question le nombre, mais le
8 nombre, en fait, est peu... n'est pas pertinent en l'absence d'un
9 plan pour définir le nombre, et comme vous le voyez dans mon
10 sommaire de témoignage, le plan éventuel, le plan, en fait, a
11 dépassé les 1 800 au bout du compte.

12 Donc, le chiffre est simplement quelque chose qui
13 peut peut-être devenir une question qui n'est pas pertinente.
14 C'est plutôt la durée des ressources de l'utilisation des
15 ressources, comment elles sont déployées qui sont importantes.
16 Donc, qu'il s'agisse du double de ce qu'ils pensent... dont ils
17 pensent avoir besoin. C'est peut-être leur contexte. Peut-être
18 qu'un jour ils auront besoin de la moitié de ce chiffre; un
19 autre jour, ils en auront du double. Pour moi, ce sont des
20 bruits de fond.

21 Ce qu'il nous faut vraiment, c'est un plan bien
22 élaboré afin qu'on puisse offrir à Ottawa l'aide dont ils ont
23 besoin et, en fait, ce besoin dépassait les 1 800 agents.

24 **Me ERIC BROUSSEAU:** Oui, mais ils disent... le maire
25 dit on a besoin de 1 800. Donc, vous nous dites, oui, mais on a
26 besoin d'un plan pour vraiment savoir ce dont vous avez besoin.
27 Est-ce que j'ai bien évalué ce que vous avez dit?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas si c'est

1 bien évalué ce que vous avez dit. C'est bien plus complexe et
2 détaillé que ce que vous avez dit.

3 Vous avez entendu dire le surintendant Pardy
4 qu'on lui a demandé d'être à la tête d'une équipe de
5 planification qui a été envoyée à Ottawa pour aider Ottawa. Nous
6 avons constitué ce qui, selon moi, était les experts les plus
7 chevronnés nécessaires pour aider dans l'élaboration du plan.

8 J'ai eu une conversation avec le chef Sloly afin
9 d'obtenir une personne-contact pour eux pour obtenir leur
10 entente avec la venue de l'équipe et je lui ai indiqué que
11 l'équipe serait là pour examiner et vérifier le plan.

12 Ce sont là un grand nombre de ressources qu'on
13 affecte. À tous... pour n'importe quel jour, ça dépasse les agents
14 de police de la Police provinciale de l'Ontario qui sont en
15 poste; 1 800, ça serait... ça correspondrait à un des services de
16 police les plus gros de la province.

17 S'il fallait planifier cela et le fait qu'on
18 serait là pour examiner et vérifier le plan et pour faciliter
19 l'expertise voulue en la matière et les ressources affectées
20 était quelque chose d'important.

21 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'aimerais qu'on revienne à
22 vos échanges avec le solliciteur général adjoint.

23 OPP00004580, page 67, s'il vous plait.

24 Il s'agit là... c'est un échange de textos avec le
25 solliciteur général adjoint. Là, on manque un peu de contexte,
26 mais...

27 « On dirait que ce n'est pas
28 raisonnable, il faut demander des

1 détails spécifiques. »

2 Ensuite, en haut de la page 68 :

3 « Le solliciteur adjoint, quand vous
4 avez quelques instants, on devrait
5 parler de la demande du SPO pour des
6 ressources. »

7 Donc, quelle était votre discussion avec le
8 solliciteur général adjoint au sujet de cette demande de 1 800
9 membres de plus?

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, je peux vous
11 donner un aperçu, à savoir si c'était cette conversation-là ou
12 une compilation de conversations, mais c'était notre stratégie
13 globale de faciliter cette demande.

14 Premièrement, j'avais une préoccupation que cette
15 demande ait été faite au public de façon politique au regard du
16 public, la Ville d'Ottawa a dit qu'ils avaient besoin de 1 800
17 membres pour régler cette situation, ça montrait que le service
18 de police d'Ottawa était dépassé et comment est-ce que cela
19 affectait notre situation où il fallait s'assurer qu'on ait
20 suffisamment de ressources pour qu'on puisse les affecter aux
21 divers évènements en cours dans la province. Et donc, on voulait
22 envoyer un chef surintendant, un surintendant en chef qui
23 pouvait travailler de pair-à-pair avec le chef Sloly qui pouvait
24 travailler à l'élaboration d'un plan pour affecter ensuite les
25 réponses. Donc, un plan tout à fait peaufiné.

26 **Me ERIC BROUSSEAU:** Vous avez parlé de la
27 publication du chiffre. La veille, la solliciteuse générale
28 avait publié le chiffre de 1 500. Est-ce que ce n'est pas le

1 même problème qu'ils publient le nombre d'agents? Au bout du
2 compte, ce n'était pas un chiffre précis, mais donc, de publier,
3 aux yeux du public, donc, le chiffre d'agents, est-ce que c'est
4 la même préoccupation?

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est la même
6 préoccupation et on a eu cette conversation avec la sollicitrice
7 générale. Ces chiffres ne devaient jamais être rendus
8 disponibles au public. C'était un total pour le nombre de
9 ressources qu'il fallait fournir et pour les rassurer qu'on
10 allait offrir le soutien nécessaire à la police d'Ottawa.

11 Cette information n'a jamais été partagée avec
12 l'intention que cela soit communiqué au public.

13 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord.

14 Page 70, s'il vous plait, de ce document.

15 Vous avez demandé au solliciteur général adjoint
16 si la demande pour 1 800 agents sera renvoyée à la PPO, et le
17 solliciteur général adjoint dit :

18 « J'ai confiance que cela soit renvoyé,
19 mais pas certain. »

20 Et ensuite, en dessous de ce texto :

21 « Renvoi à la PPO à des fins
22 d'évaluation est approuvé. »

23 Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que ça
24 veut dire « à des fins d'évaluation »?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, je crois que
26 cette question devrait passer par une réponse de la part du
27 solliciteur général adjoint. Mais mon interprétation de cela,
28 c'est qu'ils ne me demandaient pas de fournir 1 800 agents – en

1 fait, je crois que c'était 1 700 et 100 civils, je crois que
2 c'était ça, la demande, en fait -, mais qu'ils allaient me
3 demande mon évaluation, et cela correspond à la *Loi sur les*
4 *services policiers*.

5 Donc, vous vous appellerez quand vous nous avez
6 parlé de l'article 9 de la *Loi sur les services policiers*, toute
7 demande d'aide doit être évaluée par moi.

8 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et puis-je demander pourquoi
9 c'était incertain ou pourquoi est-ce que vous avez demandé que
10 ce soit... vous soit renvoyé? Est-ce que ça ne serait pas
11 automatique que cette demande soit envoyée au commissaire de la
12 PPO?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est exact, vous
14 avez raison. Normalement, cette demande me parviendrait
15 directement. Donc, à ce moment-là dans le temps, je réponds à
16 une demande qui a été faite publiquement et qui n'a pas encore
17 été reçue par moi. La demande a été dirigée au premier ministre
18 et à la solliciteure générale, donc je voulais être rassuré que
19 cette demande me serait transmise, car c'est moi qui étais le
20 récipiendaire approprié de cette demande. C'est à moi que ça
21 aurait dû être envoyé au départ.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord.

23 ONT00000851, s'il vous plait.

24 Il s'agit là de la réponse de la solliciteure
25 générale qui a été envoyée le 10 février, c'est-à-dire trois
26 jours après la lettre du 7 février.

27 Donc, ma question pour vous, Commissaire
28 Carrique, c'est : est-ce que vous savez pourquoi ç'a pris si

1 longtemps pour obtenir une réponse et ce qui est arrivé du côté
2 de la PPO dans l'intérim?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas expliquer
4 la durée de temps que ç'a pris pour répondre de façon formelle à
5 la demande, mais vous avez déjà entendu le témoignage du
6 surintendant Pardy, ce qui s'est passé une fois qu'on a reçu la
7 lettre ou l'information qui avait trait aux 1 800, aux 1 800
8 membres nécessaires.

9 Le 7, Carson Pardy a reçu la tâche de s'occuper..
10 de diriger l'équipe intégrée de planification. Le 8, il a reçu
11 l'information de ma part et de la part du commissaire Chris
12 Harkins, ensuite il s'est rendu à Ottawa et a commencé sa
13 relation avec les responsables à Ottawa et les experts en la
14 matière et l'affectation des ressources.

15 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et je voulais parler de
16 l'équipe de planification intégrée. D'où provenait cette idée et
17 pourquoi était-ce nécessaire?

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'était mon idée. On
19 m'avait demandé de répondre à cette demande de 1 700 agents et
20 100 civils, et si c'était la demande, la PPO n'avait pas la
21 capacité pour fournir le nombre. Ça prendrait intégration et
22 coopération de toute la province et même de l'extérieur de
23 l'Ontario. Il y a plus de 20 corps policiers qui ont fini par
24 contribuer à l'opération.

25 Et connaissant la situation et avec les défis
26 pour aller de l'avant, je croyais que c'était très approprié
27 d'appuyer le SPO en leur donnant les sommités dans le domaine
28 pour s'assurer qu'un plan serait élaboré qui satisferait aux

1 exigences.

2 **Me ERIC BROUSSEAU:** Dans des textos avec la
3 commissaire Lucki le 7 février :

4 « J'ai parlé à Peter. Il est d'accord.
5 Carson Pardy sera à Ottawa demain pour
6 partir le bal. »

7 Alors, j'imagine que vous en avez parlé au chef
8 Sloly.

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

10 **Me ERIC BROUSSEAU:** Parlez-nous de cette
11 discussion.

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** On en a parlé il y a
13 quelques moments.

14 Alors, il y a eu une conversation, on a parlé de
15 la façon dont la demande avait été reçue et que j'enverrais
16 Carson Pardy, s'il était d'accord, pour établir une équipe de
17 planification et qu'on allait réunir les experts dans le
18 domaine. Et dans cette conversation, il y avait ma
19 responsabilité d'assurer qu'on avait mis le plan à l'essai et
20 qu'on l'avait vérifié et qu'on avait donné le bon niveau
21 d'expertise et le bon nombre de ressources.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** C'est un petit rappel. Vous
23 êtes en train de reprendre votre débit d'antan. Je sais que vous
24 êtes très enthousiaste, mais...

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je suis désolé.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je vous en prie.

27 **Me ERIC BROUSSEAU:** La Ville d'Ottawa avait
28 demandé les 1 800 ressources additionnelles le 7 février, alors

1 pendant que l'équipe intégrée était en train de commencer son
2 travail, est-ce qu'il y a un travail qui était fait pour amasser
3 ces 1 800 agents?

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Absolument. Il y avait des
5 rencontres soutenues avec des chefs à travers la province, nos
6 partenaires fédéraux aussi. Il y a eu beaucoup de communications
7 envoyées à nos partenaires. Notre centre d'urgence identifiait
8 des ressources à l'échelle de la province qui pourraient être
9 déployées.

10 Et j'imagine que vous avez entendu de Carson
11 Pardy tous les efforts qui ont été déployés pour fournir des
12 ressources, et la preuve démontrera que le nombre d'agents PPO
13 était toujours en augmentation à partir de ce moment-là.

14 **Me ERIC BROUSSEAU:** Maintenant, OPP00004561, c'est
15 le compte rendu de l'équipe de commandement du commissaire [du
16 8 février].

17 Alors, c'est quoi l'équipe de commandement du
18 commissaire?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, ce sont nos
20 commandants provinciaux et moi-même, dont Chris Harkins, Rose
21 DiMarco, Chuck Cox, et commandant provincial Mary Silverthorn.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** Ici, alors, ça, c'est vous :
23 « Il faut que le processus avec le SPO
24 doit être établi. Où est le plan? Ne
25 peut rien faire si on ne l'a pas ou à
26 moins de l'élaborer. Alors, il faut
27 avoir un SMEA pour les 24 prochaines
28 heures au moins. »

1 Alors, encore une fois, vous avez... si vous
2 envoyez des ressources, ça va dépendre : il faut avoir un plan
3 ou...

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ce n'est pas tout à fait
5 exact. Ne pas envoyer 1 800, alors 1 700 agents et 100 agents
6 civils, ne pouvait pas être fait sans un plan, mais ça ne nous
7 empêchait pas de continuer à appuyer Ottawa avec des ressources
8 de première ligne, avec les PLT et l'Ordre public. Cet appui
9 était là.

10 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, pourquoi ç'a pris 10,
11 11 jours pour faire en sorte que... pour que le groupe
12 d'intégration pour le plan intégré puisse faire leur travail?
13 Pourquoi avoir monté cette équipe à ce moment-là?

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** La taille, l'ampleur des
15 ressources demandées et qui serait probablement requises, et
16 [tel] que j'ai identifié, c'était requis et [même] plus, et les
17 défis qu'on nous rapportait dans l'élaboration et en mettant de
18 l'avant un plan. On avait eu des experts dans le domaine à
19 Ottawa avant, on avait offert leur expertise et soutien, mais
20 pas pour... on n'avait pas l'élaboration d'un plan qui était prêt
21 à exécuter.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** OPS000[14454].

23 Alors, ce sont des notes de Me Huneault, et elle
24 prenait des notes à plusieurs rencontres.

25 Alors, la page 130.

26 Et vous n'y étiez pas, mais j'ai une question à
27 vous poser. C'est une rencontre le 8 février :

28 « Tom C., PPO, est en train d'évaluer

1 si nous méritons les ressources
2 demandées, les ressources
3 additionnelles demandées »

4 Pourquoi on aurait dit s'ils « méritaient? »

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Moi, je n'utiliserais pas
6 « mérité » pour expliquer le processus nécessaire, mais je
7 comprends pourquoi quelqu'un se sentirait comme ça. On avait dit
8 qu'on envoyait un groupe d'experts, il y avait des intervalles
9 tout le long où on avait demandé que nos experts soient
10 consultés et qu'on tienne compte de leur opinion. Et le chef
11 Sloly et moi-même avons eu des conversations franches et
12 ouvertes, mais j'avais dit qu'il fallait mettre à l'épreuve et
13 évaluer la force du plan. Alors, je vois pourquoi on pourrait
14 possiblement le décrire de cette façon.

15 **Me ERIC BROUSSEAU:** OTT00005590.001.

16 Vous n'êtes pas sur ce fil de courriels,
17 néanmoins... C'est pour la Ville, c'est quelque chose qui a été
18 envoyé par le chef Sloly. C'est un tableau avec le nombre total
19 de ressources requises - 1 790 en bas.

20 On pourrait peut-être l'agrandir.

21 Vous rappelez-vous d'avoir vu ce tableau dans un
22 autre contexte?

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** J'avais vu semblable à un
24 moment donné, oui. Je ne peux pas dire que c'était exactement
25 ça, mais à un moment donné dans le processus, j'avais vu un
26 tableau qui identifiait quelles ressources étaient anticipées ou
27 requises à ce moment-là.

28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que ce tableau a le

1 niveau de... le degré de taille qui est satisfaisant pour
2 approuver l'envoi de 1 700 agents à Ottawa?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pas complètement, non,
4 mais durant cette période, il y avait une chose qui était très
5 bien communiquée : que toute requête pour des ressources de
6 première ligne, qu'on serait là pour aider. Et vous allez
7 trouver que durant cette période, toutes les demandes d'aide
8 pour des agents en uniforme, tous les... ç'a été fourni. Mais le
9 chiffre n'est pas tellement pertinent. Mille agents, mais c'est
10 quoi les journées? Quels quarts vont-ils travailler? Où vont-ils
11 être logés? Il faut coordonner tout ça. C'est pas tout
12 simplement réunir mille agents et les envoyer.

13 Chaque agent qui est envoyé à Ottawa, c'était un
14 agent qui partait de sa communauté. On n'a pas un entrepôt
15 d'agents où on peut les prendre des étagères. Ils viennent
16 d'auto-patrouilles et de nos communautés partout dans la
17 province.

18 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'ai compris du sommaire de
19 monsieur Di Tommaso, vous vous étiez parlé le 8 février, et il
20 se rappelle que, durant cette conversation, vous lui avez dit
21 que la PPO était sous beaucoup de pression et qu'il avait
22 compris que vous parliez d'une pression politique. Est-ce que
23 c'est juste?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas dire ce
25 qu'il pensait que moi je pensais, mais je ne me souviens pas
26 d'avoir dit à monsieur Di Tommaso que je sentais une pression
27 politique. En aucun moment, j'avais senti une pression
28 politique. Il y avait beaucoup de pression publique, et ça,

1 c'était ressenti par tous les dirigeants policiers, mais jamais
2 j'ai subi une pression politique.

3 Ça vaudrait la peine de lui poser une autre
4 question, c'était peut-être des pressions de dotation. À ce
5 moment-là, j'avais seulement 3 000 constables sur la première
6 ligne pour répondre aux besoins de 330 communautés et j'étais
7 seulement à une capacité de 73 % de mes [disponibilités
8 opérationnelles]. Alors, il y a beaucoup de pression
9 opérationnelle, mais jamais j'aurais [communiqué] et je n'ai
10 jamais senti une pression politique.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, vous avez peut-être dit
12 que vous étiez beaucoup... vous subissiez beaucoup de pression et
13 il aurait pensé que c'était une pression politique.

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, je ne lui ai jamais
15 dit ça que je subissais une énorme pression.

16 **Me ERIC BROUSSEAU:** Je parle de la PPO.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il y avait des pressions
18 opérationnelles et, à la limite, avec une disponibilité de 73 %,
19 et déjà on avait envoyé 1 000 policiers de première ligne, ça
20 met beaucoup de pression au plan opérationnel. C'est très
21 [différent] d'une pression politique.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** On va changer de sujet. On
23 pourrait peut-être prendre la pause?

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, on peut prendre
25 15 minutes et on se retrouve dans 15 minutes pour continuer
26 l'interrogatoire. Merci.

27 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for*
28 *15 minutes.* La Commission est levée pour 15 minutes.

1 --- L'audience est suspendue à 11:22

2 --- L'audience est reprise à 11:39

3 **LA GREFFIÈRE:** *Order.* À l'ordre.

4 *The Commission is reconvened.* La Commission
5 reprend.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, si je comprends bien,
7 les difficultés techniques ont été solutionnées.

8 **--- COMM. THOMAS CARRIQUE (reprise):**

9 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me ERIC BROUSSEAU (suite):**

10 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'ai une question de suivi.
11 Vous avez mentionné que tous les chefs de police de l'Ontario
12 recevaient les rapports Hendon.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

14 **Me ERIC BROUSSEAU:** Ma question est la suivante :
15 Commissaire Lucki, elle est sur la liste de distribution?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, mais de nombreux
17 membres de la GRC sont sur la liste de distribution.

18 **Me ERIC BROUSSEAU:** On va changer de cap, on va
19 passer à Windsor. Aidez-nous à comprendre. Il y a le Service de
20 police de Windsor, l'Agence frontalière et la PPO, et c'est quoi
21 la compétence de la PPO à Windsor?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pour la ville de Windsor,
23 nous n'avons pas de compétence. On a des responsabilités
24 municipales autour de la ville de Windsor.

25 **Me ERIC BROUSSEAU:** Mais rien dans la ville?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact. Pas pour les
27 patrouilles en uniforme de première ligne, non.

28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Ce matin, on avait parlé de

1 renseignements.

2 Donc, OPP00000819, c'est un rapport Hendon du
3 [31] janvier, je crois. À la page 3, au point 13 :

4 « Les sources ouvertes suggèrent que
5 des camionneurs des États-Unis ont
6 l'intention de bloquer leur côté du
7 pont Ambassador pour coïncider avec ce
8 que font les Canadiens. L'information
9 ne donne pas ni de date ni d'heure. »

10 À votre connaissance, est-ce que la PPO a pris
11 des mesures pour tenter de savoir quand est-ce que le barrage
12 aurait eu lieu?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ce degré de détails, c'est
14 pas quelque chose que je peux vous donner. Il faudrait poser la
15 question au surintendant Morris ou ceux qui étaient affectés aux
16 renseignements. Quand on a besoin d'autres détails, il y a des
17 affectations à ce moment-là, mais c'est pas un degré de détails
18 que j'aurais eu.

19 **Me ERIC BROUSSEAU:** Au rapport Hendon du
20 4 février, OPP00000825, à la page 6. C'est en soirée du 4. C'est
21 un peu plus précis quant à la menace. Donc, « Informations de
22 sources ouvertes » :

23 « Réseaux sociaux demandent pour des
24 barrages sur les voies ferrées.
25 Les chauffeurs de camion pourraient
26 aller très doucement et peut-être même
27 bloquer le pont [Ambassador] le 7. »

28 Vous rappelez-vous qu'il y avait un barrage

1 possible?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, j'étais au courant et
3 j'avais communiqué avec le chef Mizuno afin de savoir s'ils
4 avaient besoin de mains fortes et on ne nous a pas demandé de
5 l'aide additionnelle. Non, elle n'était pas requise.

6 **Me ERIC BROUSSEAU:** OPP000001519 à la page 1, en
7 bas de la page.

8 C'est un aide-mémoire qui provient de vous :

9 « Le chef de police de Windsor a
10 demandé de l'aide pour le convoi [...] et
11 un barrage possible du pont
12 Ambassador. »

13 Alors, ma compréhension, c'est que dès le
14 4 février, la ville de Windsor avait demandé de l'aide. Est-ce
15 que ça vous donne une meilleure idée?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pouvez-vous aller jusqu'en
17 haut, s'il vous plait?

18 On dirait que ce sont des notes que j'ai
19 transcrites. On n'a pas reçu de demande formelle pour l'ordre
20 public. Il se peut qu'il y ait de ces ressources de première
21 ligne qui ont été affectées et des réponses rapides... mais on
22 n'avait pas reçu une demande officielle en ce qui concerne un
23 commandement intégré ou d'avoir une unité d'ordre public en
24 place.

25 **Me ERIC BROUSSEAU:** C'est parce que vos notes
26 disent qu'il y avait une demande d'aide, mais vous dites... mais
27 c'est pas une demande formelle?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non. C'est quelque chose

1 que j'ai assemblé, mais... comme aide-mémoire, mais je ne pense
2 pas l'avoir envoyé nulle part. Alors, je ne sais pas sur quoi ça
3 porte, mais il n'y avait pas eu de demande formelle de Windsor.
4 Il y avait eu des communications soutenues avec Windsor, surtout
5 un appel conférence avant le 7 où le chef de police avait
6 indiqué qu'ils avaient toutes les ressources nécessaires et
7 qu'ils allaient surveiller de près. C'est quand on parle d'un
8 barrage roulant, c'est pas la même chose qu'un grand convoi qui
9 se rend à un endroit précis.

10 **Me ERIC BROUSSEAU:** Le rapport Hendon parlait,
11 donc, de rouler doucement les fins de semaine et un barrage
12 possible le lundi.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact.

14 **Me ERIC BROUSSEAU:** Maintenant, OPP00004580.

15 Donc, ça, c'est le fil entre vous et monsieur Di
16 Tommaso. À la page 52, la même information que vous aviez notée
17 a été donnée à monsieur Di Tommaso.

18 « Le chef de Windsor a demandé de
19 l'aide avec les convois et un barrage
20 potentiel au pont Ambassador. »

21 Et ça, c'est envoyé le 5 février. Vous rappelez-
22 vous d'avoir eu des discussions avec monsieur Di Tommaso sur
23 l'impact possible d'un barrage à Windsor?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, hormis la mise à jour
25 situationnelle. Ces deux bouts d'information sont les mêmes,
26 alors j'imagine que je prenais de l'information et je l'avais
27 mis dans un courriel à moi-même et par la suite j'en ai fait une
28 mise à jour.

1 Alors, je ne peux pas être certain, mais
2 regardant l'information, je dirais que c'était une demande au
3 niveau local. Alors, souvent ces demandes vont d'un commandant
4 d'un détachement à un autre ou au niveau régional de
5 commandement, et parfois à moi formellement.

6 Moi, je n'ai pas reçu une demande formelle d'aide
7 et j'avais demandé au chef de police de Windsor si elle avait
8 besoin de quoi que ce soit.

9 Alors, j'espère que ça précise le tout.

10 **Me ERIC BROUSSEAU:** Oui. C'est tout simplement
11 pour comprendre parce que même au niveau de détachement, il y
12 aurait un suivi.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il y a des demandes
14 quotidiennes au niveau du détachement, et je peux être au
15 courant ou pas, ou au niveau régional et je peux être au courant
16 ou pas. Dans la plupart du temps, quand c'est des services
17 spéciaux, le corps policier compétent doit envoyer une demande,
18 mais je n'ai pas souvenir d'avoir reçu une demande formelle.

19 **Me ERIC BROUSSEAU:** Le 6 février, il y a eu un
20 barrage au pont Blue Water à Sarnia.

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pas vraiment. C'était pas
22 un barrage au pont Blue Water, il y avait un barrage sur
23 l'autoroute 402 à environ 30 à 40 kilomètres du pont.

24 **Me ERIC BROUSSEAU:** Mais c'était de la compétence
25 de la PPO, n'est-ce pas?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

27 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et comment est-ce que cela a
28 été réglé?

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Cela a été réglé par
2 l'équipe de liaison. Si je comprends bien, c'est la *Loi sur les*
3 *mesures de protection* a été invoquée et a offert aux services de
4 police des outils supplémentaires pour procéder à la saisie de
5 véhicules, de permis de véhicules moteurs commerciaux, et ces
6 outils nous ont permis de régler la situation.

7 Il y avait beaucoup d'équipement agricole qui a
8 fait partie de ce blocage et qui était nécessaire pour des
9 entreprises agricoles opérationnelles. Et donc, je crois que le
10 risque de cet équipement et la saisie de cet équipement de par
11 la police et le fait qu'ils ont vu les actions qui avaient eu
12 lieu partout dans la province ont permis à notre équipe de
13 liaison de régler cette question-là.

14 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Pour en revenir à
15 Windsor, le chef adjoint Crowley nous a dit qu'il avait assisté
16 à une réunion de l'Association ontarienne des chefs de police et
17 qu'il y avait des membres de la GRC et de la PPO présents.

18 Je ne pense pas que vous ayez assisté à cette
19 réunion, je crois que c'était le surintendant McDonnell. Est-ce
20 que cela vous semble être exact?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Si je n'étais pas là, je
22 ne pourrais pas vous le dire. Désolé.

23 **Me ERIC BROUSSEAU:** Le chef adjoint Crowley nous a
24 dit qu'il avait soulevé la possibilité du blocage – qui ne
25 s'était pas encore produit, ça s'est produit plus tard le soir –
26 et que les collègues de la GRC et de la PPO qui ont participé à
27 l'appel lui ont dit qu'Ottawa n'était pas la priorité à ce
28 moment-là et qu'ils avaient besoin de ressources pour Windsor.

1 Est-ce que c'est une représentation exacte de ce
2 qui était disponible le 7 février?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas dire que
4 c'est une représentation exacte ou pas exacte. S'il y avait eu
5 une demande de ressources d'ordre public, cela aurait été
6 examiné par le centre de l'ordre public et ils auraient établi
7 ce qui était disponible à des fins de déploiement ou non. Mais
8 nous avons pu amasser les ressources nécessaires plus tard dans
9 la semaine ou au courant de la semaine et vous avez pu constater
10 qu'il y avait plus de 400 agents de police qui ont assisté... qui
11 ont été envoyés à Windsor pour leur venir en aide, mais comme je
12 n'étais pas présent lors de cette conversation, je ne peux pas
13 commenter sur le degré de précision, d'exactitude de la
14 conversation.

15 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Avant le blocage, et
16 ça s'est produit le 7, est-ce que vous avez eu des discussions
17 avec le solliciteur général adjoint au sujet d'un besoin de
18 prioriser Windsor – prioriser Windsor par rapport à Ottawa – si
19 un blocage venait à survenir?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas vous dire
21 quand j'ai eu une conversation avec le solliciteur général
22 adjoint au sujet du besoin de prioriser; toutefois, je peux vous
23 dire que j'ai eu des conversations ouvertes avec lui au sujet de
24 la façon de prioriser nos ressources au point de vue
25 opérationnel. Et une fois que le blocage avait eu lieu à Windsor
26 et qu'on nous avait demandé de l'aide formellement, il y a eu
27 une demande pour 100 agents de la PPO et 100 agents de la GRC,
28 et cela nous est parvenu un peu de la même manière que la

1 demande d'Ottawa. Ç'a été... ça nous a fait... ça nous est parvenu
2 par le biais de la province plutôt que directement et c'était
3 seulement après avoir parlé au chef de police de Windsor, et il
4 nous a dit qu'il n'avait pas besoin d'aide supplémentaire.

5 Et pendant toute cette période de temps là, j'ai
6 fait part de mes décisions au solliciteur général adjoint quand
7 cela était approprié qu'une fois qu'il fallait déployer ces
8 forces à Windsor, qu'on n'avait pas encore de plan défini pour
9 Ottawa. Et donc, on ne savait pas exactement combien de
10 ressources étaient nécessaires et que le pont Ambassador à
11 Windsor était quelque chose qui, selon nous, était quelque chose
12 qu'on pouvait régler en deux à quatre jours; Ottawa, ça serait
13 cinq à dix jours à tout le moins une fois que le plan était
14 établi.

15 On avait également d'autres évènements en cours à
16 Toronto, à Queens Park. Il y a eu des tentatives qui étaient
17 planifiées d'installer des blocages au pont Peace, le pont de la
18 Paix à Niagara. Il y avait également l'autoroute 402, il y avait
19 des plans qui visaient à bloquer le pont à Cornwall, il y avait
20 des choses qui se produisaient à Nippagon. Donc, c'était une
21 priorité de régler la situation à Windsor. En premier, on avait
22 des ressources disponibles et prêtes, un plan qui était prêt, et
23 ç'a été... il y a eu une incidence énorme au niveau financier à
24 cause de ça, la fermeture de ce pont. 700 millions de dollars
25 par jour de commerce dans les deux sens, si je comprends bien.

26 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que l'incidence
27 financière du blocage a affecté le fait que Windsor était une
28 priorité.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ce n'était pas seulement
2 l'incidence financière, mais la sécurité économique est quelque
3 chose qui doit être pris en considération quand vous examinez
4 l'ensemble de la sécurité nationale et la qualité de vie de nos
5 communautés.

6 Si 700 millions de dollars par jour de commerce
7 ne peut pas avoir lieu, quelles sont les ramifications de cela?
8 Je peux suggérer qu'il y aurait des fermetures d'usines, des
9 gens perdent leurs emplois, les gens perdent leurs logements.
10 C'est une incidence économique bien significative. Ça affecte la
11 qualité de vie dans ces collectivités et peut affecter également
12 le taux de criminalité dans les collectivités.

13 Donc, c'est quelque chose dont il faut tenir
14 compte, et parmi tous les autres facteurs qu'il faut pondérer
15 par rapport à la sécurité publique, la qualité de vie dans la
16 collectivité, et la vision globale de la sécurité nationale.

17 Je ne sais pas si l'élément le plus actif ou le
18 plus fréquemment utilisé. Il faudrait demander à l'Agence des
19 services frontaliers, mais c'est vraiment une traversée, un pont
20 qui revêt une grande importance.

21 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et vous avez dit que c'est
22 quelque chose dont il faut tenir compte, mais je veux préciser,
23 c'est quelque chose qui a été pris en considération dans le
24 besoin de rapidement dégager le blocage, n'est-ce pas?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Un parmi tant de facteurs.
26 De combien... le nombre exact d'agents, l'existence d'un plan, le
27 temps que ça allait prendre, proximité à d'autres événements en
28 cours.

1 On avait également des plans dont on était
2 conscient pour le pont de la Paix, donc le fait d'avoir des
3 actifs publics à Windsor, on pouvait rapidement les affecter à
4 l'autre pont, le pont de la Paix, aussi le pont Blue Water.
5 C'est la différence avec notre présence à Ottawa.

6 Mais ne vous méprenez pas, c'était bien conçu de
7 la sorte que ces activités se produisent aux points les plus
8 éloignés en Ontario. Ce n'était pas circonstanciel qu'on a eu
9 une occupation à Ottawa et qu'on a eu un blocage au pont
10 Ambassador en même temps. Ç'a été conçu de façon intentionnelle
11 pour mettre au défi nos capacités en tant que corps policier.

12 Et donc, on a dû gérer cela de façon méthodique
13 et stratégique pour nous assurer qu'une fois qu'on passait à
14 l'action, on ne dispersait pas le problème, mais on faisait une
15 situation qui ne pouvait pas être gérée. Il fallait que ce soit
16 précis, stratégique, bien réfléchi et planifié.

17 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'aimerais revenir... on parle
18 de ce qui s'est passé à Windsor et je crois que vous l'avez
19 évoqué plus tôt, mais à l'instar de ce qui s'est passé à Ottawa,
20 le maire de Windsor a eu des conversations directement avec la
21 sollicitrice générale Sylvia Jones et le ministre Mendicino.
22 Vous êtes au courant de cela?

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je sais qu'il y a eu des
24 conversations et je sais que ces conversations ont mené à une
25 lettre. Je ne suis pas au courant du menu détail de ces
26 conversations.

27 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Est-ce que cela vous
28 semble être une façon étrange de demander des ressources

1 policières étant donné les circonstances?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ce n'est pas la façon
3 typique ou privilégiée dont on demanderait des ressources
4 policières. Notamment, quelques heures plus tôt, j'avais parlé
5 au chef de Windsor et offert une aide supplémentaire, on m'a dit
6 que ce n'était pas nécessaire à ce moment-là, et ensuite, une
7 demande indépendante nous est parvenue demandant des ressources
8 supplémentaires qui a fait en sorte que je fasse un suivi. J'ai
9 posé la question à nouveau et on a confirmé qu'en fait cette
10 demande était une demande faite au nom du corps de police de
11 Windsor.

12 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et est-ce que vous avez
13 demandé à un moment donné à l'ancien chef Mizuno – c'est
14 l'ancien chef maintenant – pourquoi on lui a dit qu'il n'avait
15 pas besoin de ressources supplémentaires, mais ensuite il y a eu
16 une demande d'aide supplémentaire.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, ce que je
18 comprenais, c'était que suite à d'autres conversations,
19 ultérieurement à ma conversation avec elle, qu'ils demandaient
20 maintenant des ressources et qu'elles allaient être exigées.
21 Mais je crois qu'il serait approprié de lui poser la question
22 directement.

23 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que vous lui avez
24 demandé à un moment donné la raison pourquoi... en fait, vous
25 étiez en contact avec elle, pourquoi... est-ce que vous lui avez
26 demandé pourquoi elle n'est pas venue vous voir, vous, pour vous
27 le demander au lieu de le demander au maire? Elle a fini par
28 écrire une lettre, mais elle aurait pu faire cette demande

1 auprès de vous directement.

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, elle ne l'a pas fait.

3 **Me ERIC BROUSSEAU:** Mais est-ce que vous lui avez
4 demandé pourquoi c'était le cas?

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Elle a dit que la
6 demande avait été faite de façon ultérieure suite à des
7 conversations supplémentaires avec le maire et que maintenant
8 elle me demandait mon aide.

9 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. J'aimerais
10 maintenant revenir à votre échange avec le solliciteur général
11 adjoint.

12 OPP00004580, page 72.

13 Le solliciteur général adjoint dit :

14 « Aussi, quelles sont les dernières
15 nouvelles au sujet du pont Ambassador?
16 Le député fédéral Stewart demande
17 également quel est l'impact sur
18 Stellantis? »

19 C'est quoi, Stellantis?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas ce que
21 c'est, Stellantis.

22 **L'INTERPRÈTE:** Correction de l'interprète :
23 c'était le sous-ministre Stewart qui a posé la question.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas ce qu'est
25 Stellantis. J'ai fait un suivi pour demander ce que c'était,
26 mais sans avoir ma réponse... pour avoir ma réponse. Je ne sais
27 pas de quoi il s'agit.

28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Eh bien, vous voyez votre

1 réponse là.

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je pense qu'il s'agit
3 d'une société ou quelque chose du genre. J'avais assuré un suivi
4 pour dire qu'il n'y avait pas de mention directe de Stellantis
5 et du fait qu'on ciblait Stellantis de façon directe. Mais
6 aujourd'hui, je ne peux pas vous dire ce qu'est Stellantis.
7 Désolé.

8 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Stellantis, si je
9 vous disais que c'est un fabricant d'automobiles, de pièces
10 automobiles, est-ce que cela vous rappelle un souvenir?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, oui, cela me semble
12 être le cas. Merci.

13 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que vous savez pourquoi
14 le solliciteur général adjoint vous faisait part d'un homologue
15 fédéral au sujet d'une société privée?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux que deviner que
17 c'était... cela revêtait une importance pour les relations
18 internationales, mais je devine.

19 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Pouvez-vous nous
20 dire quelle aide vous avez offerte en réponse à la lettre
21 demandant 100 agents de plus de la part de la PPO et de la GRC?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, à l'instar de la
23 situation avec la demande d'Ottawa, il y a eu plus d'agents qui
24 ont été fournis ou affectés que demandé. Et il y a eu un peu de
25 confusion avec la conversation que je n'ai pas eue (sic) avec le
26 chef de Windsor, c'était d'ailleurs... est-ce que c'était une
27 demande de 100 agents au total ou 100 agents pour chaque
28 service, parce qu'en fait cette demande a été faite de manière

1 indépendante aussi.

2 Mais pour finir, on a déployé plus de 400 agents
3 à Windsor. Encore une fois, on montre que c'est le plan qui
4 détermine les chiffres, c'est pas les chiffres qui déterminent
5 le plan.

6 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que la PPO a déployé
7 des agents à Windsor en l'absence d'avoir examiné le plan
8 opérationnel qu'ils allaient utiliser pour dégager le blocage?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** À l'instar d'Ottawa, on a
10 eu des agents qui ont été déployés à Windsor, et comme vous me
11 l'avez signalé, on avait des agents déployés qui devaient aider
12 Windsor avant le blocage, donc ça aurait été des agents de
13 première ligne qui seraient venus en aide avec la gestion de la
14 circulation. On aurait eu aussi une équipe d'intervention
15 rapide.

16 Mais on ne déployait pas l'ordre public, les
17 unités d'ordre public et prendre des mesures positives en
18 l'absence d'un plan. Ça aurait été un manque de responsabilité
19 de le faire, pas seulement du point de vue opérationnel, mais
20 également du point de vue déontologique. Il y a beaucoup de
21 facteurs qui doivent être articulés et décrits dans un plan pour
22 s'assurer que les droits des personnes qui manifestent peut-être
23 de façon licite soient respectés, pour assurer la sécurité des
24 agents de police, pour assurer la viabilité du plan.

25 Je ne peux pas suffisamment souligner le fait
26 qu'on ne peut pas simplement envoyer un nombre arbitraire de
27 policiers à un emplacement pour gérer quelque chose qui revêt
28 tant de complexité.

1 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Et je crois
2 comprendre que le 9 février, le surintendant Dana Earley de la
3 PPO était désignée comme étant chargée de la présence policière
4 à Windsor. Est-ce que le cas?

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

6 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que c'est vous qui
7 l'avez désignée ou est-ce que c'était un commissaire adjoint qui
8 l'a désignée?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** En parlant avec le
10 commissaire adjoint Harkins, on a désigné la... on l'a désignée et
11 c'est lui qui lui a parlé, il lui a accordé ce rôle et cette
12 responsabilité. Et ensuite, elle a créé son équipe
13 d'intervention en cas d'incident critique. Et la sous-
14 commissaire... pardon, le commissaire adjoint Harkins a aussi eu
15 un contact avec le chef adjoint de Windsor suite à ma
16 conversation avec le chef où je lui ai dit qu'on allait leur
17 venir en aide.

18 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Maintenant,
19 j'aimerais revenir à la question de la priorisation de Windsor
20 parce que c'est quelque chose qui a été mentionné par le
21 solliciteur général adjoint. Dans son sommaire, il déclare que,
22 selon lui, ce qu'il avait cru comprendre, c'était que
23 l'occupation à Ottawa était limitée à la zone rouge et cela
24 affectait surtout Wellington, c'était un inconvénient important,
25 mais que ce n'était pas un risque de sécurité publique très
26 large, tandis qu'à Windsor, le blocage a une incidence
27 importante sur la sécurité publique économique, donc fermeture
28 d'usines, pertes d'emploi, et que les forces d'application de la

1 loi avaient des ressources limitées et ne pouvaient pas gérer
2 les deux situations.

3 Donc, j'aimerais comprendre si vous êtes d'accord
4 avec les sentiments exprimés ici. Donc, au niveau de ce
5 qu'Ottawa représentait et ce que Windsor représentait, le fait
6 que les forces de l'ordre ne pouvaient pas gérer les deux en
7 même temps.

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est absolument juste que
9 les forces de l'ordre ne pouvaient pas dégager les deux lieux en
10 même temps. Je ne crois pas qu'on puisse les séparer au niveau
11 de l'évaluation ou même au niveau du risque. Nous devons les
12 séparer au niveau de la priorisation, donc où on doit passer à
13 l'action en premier, dépendant du niveau de risque et la
14 quantité de ressources disponibles.

15 Je crois que pour une description exacte de ce
16 qui se passait à l'époque, il faut aller voir le rapport Hendon
17 du 7 février. Dans ce rapport, dans le rapport Hendon,
18 l'évaluation est la suivante : tenant compte de la totalité de
19 tous les évènements partout dans la province et partout au pays
20 qui posent une menace possible à la sécurité nationale, ç'a été
21 clairement défini dans le rapport Hendon. Donc, c'est impossible
22 de séparer tous ces évènements et de dire « voilà, je vais gérer
23 cet évènement en isolement, et quand j'aurai terminé là, eh
24 bien, je gèrerai le prochain évènement ». Ça ne pouvait pas être
25 géré de cette façon-là.

26 Et si vous examinez la hausse de ressources
27 policières à Ottawa pendant cette période de temps là, pendant
28 la même période de temps, du 12 au 14 février, vous trouverez

1 que le nombre de ressources PPO à Ottawa a presque doublé
2 pendant cette période de temps là. Donc, c'était pas comme si on
3 a ôté l'attention de quelque évènement que ce soit. Tout cela
4 devait être géré comme étant un évènement multijuridictionnel
5 qui se passait de façon concomitante et qui étaient tous reliés
6 les uns aux autres.

7 Il y avait beaucoup de renseignements... quant à
8 savoir s'il y avait des renseignements que les uns étaient liés
9 aux autres, c'est quelque chose qui doit encore être déterminé.
10 Mais il fallait que la gestion se fasse de façon stratégique.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** Vous avez mentionné le rapport
12 Hendon du 7 février, je crois que le libellé utilisé est
13 « potentiel », une menace à la sécurité publique
14 « potentielle ». Et ensuite, ils ont parlé de menace potentielle
15 à la sécurité et souveraineté du Canada. C'est la seule fois où
16 la phrase apparaît dans le rapport Hendon.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, vous allez peut-
18 être vouloir voir ce qu'il en est du 19 février. Je crois qu'il
19 y a un libellé semblable. Et si vous voulez faire preuve
20 d'indulgence, je crois qu'il est important de parler de la
21 terminologie.

22 Quand on parle de « menace potentielle », le mot
23 « menace » dans un rapport sur les renseignements stratégiques
24 est pour signaler que quelque chose pourrait se produire. Il ne
25 s'agit pas d'établir un seuil ou un critère en vertu de la *Loi*
26 *sur les renseignements*, article 2, et même pas pour définir un
27 seuil pour avoir des motifs raisonnables pour inculper quelqu'un
28 en vertu d'activités terroristes. C'est plutôt à un niveau

1 stratégique : de quel risque faut-il tenir compte quand on prend
2 des décisions et quand on élabore des plans?

3 Donc, le mot « potentiel » est un mot qui est
4 presque inimportant, qui... c'est comme vous dire « il y a une
5 menace de pluie aujourd'hui ». Est-ce que ça change la situation
6 si vous dites qu'il y a un potentiel de pluie aujourd'hui? Je
7 dirais que ça ne fait pas de différence.

8 Ce que ça veut dire, c'est qu'il vaut mieux
9 analyser la menace et Hendon [POIB] a eu cette conversation avec
10 les partenaires de la Sécurité, avec, donc, le Service des
11 renseignements et également l'équipe intégrée pour voir si cela...
12 ce que cela voulait dire au niveau de la sécurité. Dans la *Loi*
13 *sur les renseignements de sécurité*, c'est la sécurité.

14 La Sécurité publique du Canada élargit le
15 contexte quand ils définissent la sécurité nationale, et un des
16 points dans la sécurité nationale, si vous examinez la stratégie
17 en matière de sécurité nationale et la façon dont ç'a été défini
18 par la Sécurité publique du Canada, comprend l'incidence sur
19 l'économie, les activités à des infrastructures critiques,
20 également les traversées des frontières nationales.

21 Comme vous voyez, c'est une situation fort
22 complexe qui nécessite une analyse détaillée.

23 **Me ERIC BROUSSEAU:** Vous savez qu'une fois que le
24 rapport Hendon avait été publié le 7 février, INSET et le SCRS
25 ont contacté monsieur Morris, car c'était préoccupant de voir ce
26 libellé.

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas qui a
28 communiqué avec qui, mais je suis sûr que ces conversations ont

1 eu lieu. Le surintendant Morris a fait un bon travail pour
2 expliquer l'intention des rapports Hendon. C'est une sommité
3 dans le domaine des renseignements et j'espère qu'il va décrire
4 que ce rapport, c'était pour des fins stratégiques, de
5 planification et de décisions, et quand on dit que... « menace
6 possible », ça doit être pris très au sérieux.

7 **Me ERIC BROUSSEAU:** Il y a des menaces qui se sont
8 réalisées. Êtes-vous d'accord?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** [Je suis d'accord.] Et
10 c'est une portée très importante. Lorsque vous passez de
11 stratégique aux opérations et tactiques, et établir des seuils
12 pour les mandats et pour les mises en accusation, qu'il faut
13 avoir des analyses plus poussées pour établir si c'est crédible
14 et si la menace s'est réalisée.

15 **Me ERIC BROUSSEAU:** En fonction de votre
16 témoignage, lorsque les rapports Hendon parlent de sécurité
17 nationale, êtes-vous... vous dites aussi que la sécurité
18 économique en fait partie?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** La sécurité économique, ça
20 en fait une partie d'un point de vue d'une pensée stratégique.
21 Je ne veux pas qu'on soit mêlés entre la sécurité du Canada en
22 vertu de la *Loi du SCRS*. C'est l'approche au transport, les
23 infrastructures critiques, les frontières, la sécurité
24 économique, toutes ces choses-là, la cybersécurité. Toutes ces
25 composantes, c'est une approche pour l'importance de la sécurité
26 nationale.

27 **Me ERIC BROUSSEAU:** Je reviens à Windsor. Avez-
28 vous reçu une instruction du Bureau du solliciteur général que

1 Windsor devrait être une priorité vu son importance économique?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, jamais. Absolument
3 pas.

4 **Me ERIC BROUSSEAU:** Mais la PPO lui avait donné
5 une priorité vu son importance économique.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** En partie. Je crois que
7 j'ai donné une description très détaillée par rapport à tous les
8 facteurs dont il fallait tenir compte, et comment ç'a été
9 identifié, c'était une priorité opérationnelle, mais pas aux
10 dépens des autres opérations qui ont été maintenues et
11 améliorées de façon simultanée pendant qu'on traitait aussi des
12 évènements à Windsor.

13 **Me ERIC BROUSSEAU:** Maintenant, pour monsieur Di
14 Tommaso, il était d'avis que Ottawa aurait pu être dégagée plus
15 tôt si on n'avait pas donné la priorité à Windsor. Êtes-vous
16 d'accord avec cette affirmation?

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non. Je dirais plutôt que
18 Ottawa aurait pu peut-être être dégagée plus tôt si on n'avait
19 pas géré les barrages à Windsor, et la manifestation à Toronto,
20 et les barrages sur la 402, et le barrage à Cornwall, et les
21 tentatives de bloquer le Peace Bridge à Niagara. Ça aurait peut-
22 être pu permettre à Ottawa d'être libérée plus tôt s'il y avait
23 un plan en place.

24 Mais, si j'ai bien compris, le plan n'était pas
25 en place et n'était pas prêt à exécuter le 12 février. Ce n'est
26 que le 13 février qu'il y avait un plan en place, avec l'accord
27 de tout le monde, qui était un plan viable et [sécuritaire], et
28 on avait fini avec Windsor avec des actions positives. On était

1 en phase de maintenance et toutes les routes étaient ouvertes,
2 je crois, le 14 février.

3 Alors, je ne crois que c'est une évaluation qui
4 est très juste.

5 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce qu'on peut dire qu'il y
6 a des ressources qui ont quitté Windsor pour aller à Ottawa pour
7 faciliter le plan à Ottawa?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est juste. Et pour
9 préciser, je ne peux pas dire que Tom Carrique est allé à
10 Ottawa, je ne peux pas dire qui a fait quoi, mais je sais qu'il
11 y avait des effectifs de l'Ordre public qui avaient fini à
12 Windsor et qui auraient pu être réaffectés à Ottawa. Mais je ne
13 peux pas vous donner les détails et quelles personnes précises
14 ont été affectées à Ottawa.

15 **Me ERIC BROUSSEAU:** D'accord. Et maintenant, il y
16 a des notes d'un appel du 10 février avec monsieur Di Tommaso.

17 [ONT00005155].

18 Ce ne sont pas vos notes, ce sont les notes de
19 monsieur Di Tommaso, et on ne peut pas dire si c'était un appel
20 à 7 heures ou à 9 heures.

21 « Appel avec Commissaire Carrique, PPO.
22 Direction au CIC qui sont en mode
23 retrait. »

24 Savez-vous de quoi il parle?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non. « En mode retrait »,
26 non. On ne commence pas des opérations à Windsor pour les
27 activités d'ordre public, ça n'a pas été fait avant le
28 12 février, mais de mon souvenir, je crois que c'est le

1 12 février.

2 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et ça, c'est exact. Mais à
3 partir du 10, après que la surintendante Earley avait été
4 dépêchée à Windsor, il y a eu une instruction, « il faut dégager
5 ce barrage », on va retirer les manifestants.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Bien, c'est ce qu'on avait
7 planifié, comme on le faisait pour Ottawa, mais ça ne nous
8 libère pas de la responsabilité de négocier une résolution
9 pacifiste. Et je pense que vous avez eu de l'information par
10 rapport aux négociations qui ont été intentées par l'équipe de
11 liaison et la solliciteure générale. Alors, il y avait des
12 tentatives de désamorçage.

13 Mais il faut avoir ce plan pendant que les
14 activités se déroulent. Il ne faut pas attendre jusqu'à toutes
15 les... que tout soit désamorcé et après ça passer à un plan
16 opérationnel pour utiliser l'ordre public, si jamais c'est
17 nécessaire. Tous les plans opérationnels ont besoin d'un plan
18 d'urgence.

19 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et maintenant, les notes de la
20 surintendante Earley.

21 [OPP0004543.]

22 Alors, ce sont ses notes transcrites. C'est un
23 appel, c'est le matin du 10 février, 8 h 30, avec Harkins et
24 DiMarco.

25 « Adjoints avisés que tout ce qui est
26 reçu pour le plan sera disponible. »

27 « Harkins avisé que c'est urgent que ça
28 soit résolu. »

1 Avez-vous dit à Harkins et DiMarco qu'il y avait
2 une urgence d'agir à Windsor?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je n'aurais pas utilisé
4 cette terminologie, mais je crois que c'était bien connu et on
5 comprenait qu'il y avait un degré d'urgence que ça soit résolu.
6 Il fallait minimiser le nombre de manifestations qui avaient
7 lieu de façon simultanée dans la province. On a parlé des
8 répercussions sur le pont Ambassador et il fallait aussi traiter
9 de la situation à Ottawa. Alors, absolument, je suis d'accord
10 qu'il y avait une urgence d'agir.

11 Plus on laissait les choses trainer, plus ça
12 serait difficile de résoudre. On était à risque de gens qui
13 allaient se déplacer d'Ottawa, et ça, c'est une information
14 qu'on gérait, que des gens qui étaient manifestants activement à
15 Ottawa allaient se diriger vers Windsor. Nous savons que c'est
16 une journée de voyage, alors si on pouvait régler Windsor, on
17 atténuait le risque d'une manifestation dispersée.

18 **Me ERIC BROUSSEAU:** Je comprends que le 10 février
19 le surintendant Earley avait établi un commandement conjoint
20 avec le Service de police de Windsor.

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ça semble être exact, oui.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et c'est quoi le concept d'un
23 commandement conjoint? Pourquoi c'est important dans une
24 situation semblable?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Un commandement conjoint,
26 c'est pas tellement un terme technique. Souvent, on va parler
27 d'un commandement intégré ou un commandement unifié, et ce n'est
28 pas défini en vertu de la loi, ni forcément dans les procédures,

1 mais un commandement intégré signifie qu'un service de police
2 offre à un autre... offre un niveau d'expertise dans la structure
3 de commandement pour les aider à élaborer et exécuter un plan
4 opérationnel. Le commandement et le contrôle seront toujours du
5 contrôle du service de police compétent et qui a le mot final
6 pour le plan. Un commandement unifié, c'est justement ça, c'est
7 que la prise de décision est partagée de façon égale parmi les
8 services de police participants.

9 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et quelle était la situation
10 du commandement unifié à Ottawa le 10 février?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Le 10 février, on n'avait
12 pas encore un commandement unifié. Il y avait une équipe de
13 planification intégrée, mais il n'y avait pas vraiment un
14 commandement intégré à ce moment-là. Les plans étaient en
15 élaboration. Il y avait un plan opérationnel ou ce que certains
16 appellent un concept d'opération – ça, ç'a été établi le
17 9 février, je crois – et donné à l'équipe intégrée de
18 planification, et ils ont ajouté à ça et ils ont soumis ça à
19 Ottawa vers le 11 février. Et je crois que, au 13 février, cette
20 équipe intégrée était d'accord pour dire que ça serait le plan
21 qui serait utilisé. Il y avait des obstacles entre le 13 et le
22 15 pour le mettre en œuvre, mais c'était la séquence
23 d'évènements.

24 **Me ERIC BROUSSEAU:** On va parler de ces obstacles.
25 À Windsor, le 11 février, cette idée d'une lettre envoyée aux
26 manifestants, pouvez-vous nous en parler?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** De façon générale, oui.
28 Une preuve plus précise viendrait de l'inspecteur Beaudin, mais

1 pour moi, on m'avait dit que c'était une stratégie possible et
2 ça venait de DiMarco, qui est responsable de l'équipe de liaison
3 pour désamorcer les activités qui avaient lieu à Windsor. J'ai
4 appuyé l'idée, je trouvais que c'était approprié, et ça valait
5 la peine pour tenter de désamorcer ces activités.

6 **Me ERIC BROUSSEAU:** Aviez-vous également compris
7 qu'il y avait un plan d'ordre public pour dégager les barrages?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** On travaillait là-dessus
9 avec l'intention pour activer le plan le 12.

10 **Me ERIC BROUSSEAU:** Étiez-vous la personne-contact
11 avec le gouvernement pour avoir l'approbation de la lettre et de
12 cette proposition?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** « Personne-contact », ça
14 serait une bonne description. Il y a beaucoup de personnes qui
15 travaillent à l'administration et le flux d'informations, mais
16 essentiellement la demande aurait été faite avec moi, avec [mon
17 soutien], et que j'aurais endossée, absolument.

18 **Me ERIC BROUSSEAU:** Je veux bien comprendre. La
19 demande du gouvernement provincial de signer la lettre?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'était le solliciteur
21 général pour signer la lettre pour les inviter à des discussions
22 ou une rencontre si le barrage était enlevé immédiatement.

23 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et est-ce que vous avez fait
24 cette demande directement à la sollicitrice générale?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, ultimement. C'est ma
26 demande. Je ne sais pas si c'est moi personnellement qui ai
27 envoyé le courriel, mais ultimement, en bout de ligne, c'est ma
28 demande.

1 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, on va voir cette
2 lettre.

3 ONT00000858.

4 Je crois qu'il s'agit de la lettre?

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je reconnais la
6 lettre.

7 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, qui a décidé de vous
8 envoyer la lettre plutôt qu'aux manifestants?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Parce qu'en bout de ligne,
10 c'est... finalement, c'est ma décision.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, pourquoi vous avez
12 demandé que cette lettre vous soit adressée?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** On présentait ça au nom de
14 l'équipe de liaison, et je crois que c'est important pour que
15 l'équipe de liaison puisse parler avec un bon degré d'autorité,
16 et ils sont en train de transmettre le message, et ç'a créé
17 cette bonne séparation entre le ministre et les manifestants, et
18 ça permettait à l'équipe de liaison d'avoir ce pouvoir. Ils
19 doivent être capables d'avoir tissé des liens, d'avoir un
20 rapport pour avoir une résolution où tout le monde est gagnant.
21 Et c'est pour ça que ça serait plus approprié que ça vienne de
22 moi. C'était la demande que j'avais reçue.

23 Pour le détail, la philosophie, la théorie, il
24 faudrait poser la question à l'équipe de liaison.

25 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, le 11 février, c'est le
26 jour où il y a eu une déclaration d'urgence de la part de la
27 province.

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

1 **Me ERIC BROUSSEAU:** Saviez-vous aussi qu'il y
2 avait une injonction qui a pris effet en soirée?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** J'imagine que oui, j'étais
4 au courant. Je ne sais pas à quelle heure, mais j'étais au
5 courant. Absolument.

6 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, nous avons cette lettre
7 de la sollicitrice générale, il y a une injonction qui prend
8 effet en soirée, et la Déclaration d'urgence du provincial.
9 Alors, comment est-ce que ça interagit et quelle mesure d'après
10 vous était la plus efficace?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** La lettre finalement
12 n'était pas efficace, on n'a pas eu la solution souhaitée ou la
13 résolution souhaitée. Je ne peux pas dire que l'injonction était
14 efficace, car on a tout de même continué avec le déploiement des
15 effectifs de l'Ordre public, qui est un outil... c'était un outil
16 utile, mais je ne peux pas dire que ces mesures, de façon
17 indépendante, étaient utiles.

18 Mais c'était le plan global, oui, pour traiter de
19 la situation et le commandant d'incidents avait cette discrétion
20 pour savoir [quand ils exécuteraient ce plan].

21 **Me ERIC BROUSSEAU:** Les notes du surintendant – on
22 va y revenir –, mais elles enregistraient certaines inquiétudes
23 que livrer la lettre ou agir à Windsor aurait un effet sur ce
24 qui se passait à Ottawa. Est-ce que vous vous inquié... est-ce que
25 vous vous rappelez que l'on a soulevé cette inquiétude?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas dire que je
27 me souviens, indépendamment que ç'a été mentionné
28 spécifiquement, mais comme je vous l'ai dit plus tôt, tout ça

1 était interrelié et connecté. On ne peut pas agir en quelque
2 endroit sans avoir un effet sur le reste. C'est donc la façon
3 dont nos pensées et les discussions ont eu lieu. Ce ne sont pas
4 des incidents isolés.

5 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que le PPO a vu les
6 effets qu'agir les 12 et 13 à Windsor était basé sur ce qui se
7 passait à Ottawa ou ailleurs?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne connais pas ces
9 détails. Moi personnellement, je n'ai rien noté. Je ne pense pas
10 pouvoir répondre à cette question, franchement.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que vous avez participé
12 à la rédaction de cette lettre avec le Bureau du solliciteur
13 général et de son député, son adjoint?

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Ç'a été... on a
15 recommandé cette... ceci a été demandé par nous, de vérifier cette
16 lettre au solliciteur général pour essayer de désescalader.
17 Donc, pour notre équipe provinciale de liaison, ce n'est pas
18 quelque chose qui est venu indépendamment du bureau du ministre,
19 ç'a été une demande que nous avons faite au ministre et ce qui a
20 été accordé.

21 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce qu'il y a eu une
22 demande semblable d'avoir une lettre livrée aux manifestants
23 d'Ottawa, par exemple?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas vous... je
25 n'ai pas beaucoup de renseignements là-dessus. Je sais qu'il y a
26 eu beaucoup de discussions. L'inspecteur Beaudin a, je sais, eu
27 des discussions avec les services de police d'Ottawa, avec le
28 sous-ministre Stewart. Il y a eu des discussions sur la

1 question, mais les détails de cette discussion, c'est lui qui
2 serait le mieux placé pour vous en parler.

3 Je sais qu'il y a eu des communications entre le
4 maire à Ottawa et les organisateurs de la manifestation, ceux
5 qui ont été identifiés comme tels, mais je ne peux pas dire avec
6 une très grande connaissance personnelle de ce qui a été fait,
7 mais je sais qu'il y a eu des dialogues. Je pense qu'à un moment
8 ou l'autre, ils avaient même eu une entente pour certains
9 éléments partiels de la manifestation qui se déplaceraient et
10 pour dégager ce qui les inquiétait à Ottawa, mais ça ne s'est
11 pas produit d'ailleurs.

12 **Me ERIC BROUSSEAU:** Moi, ce que j'essaie de
13 comprendre, c'est pourquoi, puisque cette lettre existe à la
14 suite des demandes de la PPO.

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne comprends pas très
16 bien votre question.

17 **Me ERIC BROUSSEAU:** Cette lettre était le résultat
18 d'une des demandes au sous-ministre du solliciteur général.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Cette demande a été
20 faite à moi que j'ai passée au solliciteur général et à son
21 adjoint.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, cette lettre a été
23 rédigée quatre jours après le début du blocage ou du barrage à
24 Windsor.

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

26 **Me ERIC BROUSSEAU:** Mais donc, au 11 février, ça
27 faisait deux semaines que les choses se passaient à Ottawa, puis
28 il n'y avait pas eu de demande semblable d'Ottawa. Pourquoi pas?

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ah, c'est une question que
2 vous devriez poser aux policiers d'Ottawa. Ce n'est pas une
3 chose à laquelle je peux répondre moi-même. Nous n'étions pas
4 responsables de l'opération à Ottawa. Une des légères
5 différences avec Windsor, c'est que nous étions d'accord pour
6 aider, mais c'était avec l'entente très claire que, même s'ils
7 étaient un commandement unifié, nous serions responsables du
8 développement et de l'exécution de ce plan.

9 **Me ERIC BROUSSEAU:** Pourquoi est-ce que c'est
10 important pour vous?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est important pour moi
12 tenant compte de la situation dans laquelle nous nous trouvions.
13 Avec toutes les activités qui avaient lieu, j'ai pensé qu'il
14 était essentiel, crucial que nous maintenions la confiance des
15 Ontariens et il fallait absolument réussir notre développement
16 de façon efficace. Je pense que nous étions dans la meilleure
17 position pour être responsables de cela.

18 Ne pas pousser de côté les officiers de Windsor,
19 c'était une chose avec laquelle ils devaient être d'accord. Mais
20 le sous-commissaire Harkins en a discuté avec les policiers de
21 Windsor et là ils ont été d'accord. Notre commandant d'incidents
22 critiques était responsable ultimement de cette opération. C'est
23 pour ça que cette demande est venue à moi.

24 Nous n'étions pas responsables de ce qui se
25 passait à Ottawa jusqu'à ce moment-là, donc je ne peux pas vous
26 dire pourquoi une demande de genre ne me serait pas... ne m'a pas
27 été envoyée. Il faut demander à l'inspecteur Beaudin. On lui a
28 demandé d'offrir... on lui a demandé de donner des conseils sur

1 les stratégies. Pourquoi je n'ai pas reçu une demande pareille,
2 il faudrait demander ça aux policiers d'Ottawa.

3 **Me ERIC BROUSSEAU:** Vous avez mentionné – je
4 paraphrase –, mais vous pensiez que la confiance du public
5 envers les policiers ne pouvait pas subir un autre méchant coup.
6 Lorsque vous dites ça, vous vous référez au fait que la
7 situation à Ottawa est enchâssée, incrustée; les policiers n'ont
8 pas agi pour trouver une solution au problème.

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est juste. Il y a
10 toutes sortes d'attentions du public sur ce qui s'est passé au
11 sujet... à Ottawa et avec les policiers d'Ottawa, et donc, il y
12 avait toutes sortes de commentaires du public. C'était donc
13 l'occasion de travailler de façon coordonnée, coopérative, pour
14 résoudre le problème pour nous assurer que la confiance du
15 public dans les policiers était maintenue. Et de Windsor, nous
16 voulions faire la même chose à Ottawa, ce qui a été fait
17 éventuellement.

18 **Me ERIC BROUSSEAU:** Si je comprends bien, le
19 12 février, samedi, c'était une des journées les plus occupées
20 pour le PPO pour répondre à cette demande.

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Nous avons une
22 vingtaine de manifestations dans toute la province où nous avons
23 réagi. Sans me référer au dossier, mais de mémoire, je pense que
24 tout ce qu'on appelle « le Convoi de la liberté », nous avons
25 réagi à 137 manifestations ou protestations à travers la
26 province à peu près.

27 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, le 12, journée la plus
28 occupée, est-ce qu'il y avait eu des manifestations, des

1 demandes d'aide auxquelles la PPO ne pouvait pas répondre?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pas à ma connaissance.

3 Donc, je pense que c'est important de parler de l'intégration et
4 de la coordination qui existait. Il y a eu des appels, y compris
5 les chefs de police de toutes les compétences affectées, y
6 compris les agences des services frontaliers, la gendarmerie, et
7 cetera. Donc, à ce moment des activités, tout le monde partage,
8 s'entraide, toutes les ressources ont été coordonnées.

9 Au 8 février, nous avons le cœur officiellement
10 établi, qui prenait des décisions où on devait gagner pour la
11 question de l'ordre public, où on pouvait se déplacer, et
12 cetera. C'était un effort intégré, coordonné dans toute la
13 province, et je pense qu'on doit les féliciter de cette
14 coordination à ce moment-là de la situation.

15 **Me ERIC BROUSSEAU:** Pour revenir à Ottawa, la
16 planification intégrée, ç'a commencé le 8 ou le 9, mais il n'y a
17 pas un plan entièrement développé jusqu'au 13. Pourquoi?

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Mais les preuves doivent
19 venir de ceux qui participent au développement et à
20 l'approbation de ce plan. Tout ce que je peux vous dire, c'est
21 de mon point de vue à distance. Et vous avez entendu parler de
22 Carson Pardy, le surintendant Bernier, vous avez entendu un
23 certain nombre de témoins qui pourraient vous donner leur
24 rapport détaillé de ces évènements.

25 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que vous avez signé le
26 plan intégré?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non. J'ai participé à une
28 rencontre ou par téléphone, je pense qu'il y avait une

1 présentation PowerPoint avec un survol de ce plan pour Ottawa,
2 il y avait des membres de la gendarmerie à cette rencontre. J'ai
3 écouté ce breffage, je n'ai pas vu et je n'ai pas approuvé le
4 plan, [et] on ne s'attend pas à ce que je le fasse. Nous avons
5 un chef surintendant qui avait l'autonomie et la responsabilité
6 pour le développement de ce plan et d'un format intégré. Ce
7 n'est pas quelque chose que le commissaire de la police de
8 l'Ontario m'impliquerait en tant que commissaire.

9 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, c'était donc au
10 surintendant Pardy, c'est lui qui aurait eu l'approbation finale
11 puisque ça ne serait pas allé plus haut.

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Absolument. Est-ce qu'il a
13 décidé d'aller voir au commissaire adjoint? Ça aurait été son
14 choix. Mais il avait l'autorité pleine et entière et l'autonomie
15 pour approuver tout plan qui obligeait la police de la PPO.
16 Donc, il nous a gardés au courant, il nous a dit les intentions
17 de ce plan, mais c'était sa responsabilité qu'il a remplie de
18 façon exceptionnelle.

19 **Me ERIC BROUSSEAU:** Mardi, on a entendu du
20 surintendant par intérim Beaudin la proposition du sous-ministre
21 Stewart où était impliquée également la commissaire Lucki. Bon,
22 je me rends compte que vous n'étiez pas impliqué dans les
23 échanges, mais je vous demande qu'est-ce que vous en saviez et
24 qu'est-ce que vous avez rapporté au Bureau du solliciteur
25 général adjoint?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, on était au courant.
27 On a appuyé pour... l'inspecteur Beaudin avait ces conversations
28 pour déterminer s'il y avait des tactiques de désescalade pour

1 encourager une rencontre, pour encourager une correspondance,
2 peu importe ce que ce serait. Et, bien sûr, je pense que le
3 sous-ministre... pardon, le solliciteur général et son adjoint
4 seraient au courant pour que mes membres se rencontrent avec le
5 sous-ministre fédéral, mon sous-ministre devrait être au courant
6 également.

7 **Me ERIC BROUSSEAU:** Oui. Donc, le solliciteur
8 général de la province, quel était son point de vue?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas vous dire
10 ce que son point de vue était, je ne me souviens pas qu'il ait
11 exprimé quelque inquiétude que ce soit. Je pense qu'il a dit
12 « merci pour la mise à jour ». Je ne peux pas vous dire. Faudra
13 peut-être lui demander directement.

14 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, je parle bien sûr de
15 votre point de vue qu'il vous aurait été communiqué. Si vous
16 avez bien compris, il appuyait ce plan.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas s'il
18 l'appuyait ou pas. Il en était conscient. Il ne m'a pas exprimé
19 d'inquiétude. Ce n'est pas une chose où je demandais quelque
20 permission que ce soit. C'était une activité opérationnelle,
21 mais en ce qui a trait à sa position, et je sais qu'il était
22 probablement au courant, mais je pense que c'était une chose
23 qu'il devait savoir.

24 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, je voudrais vous amener
25 à OPP1585, c'est sur la question des dépanneuses, les
26 remorqueuses, à la page 3. Ça vous a été éventuellement envoyé.

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il y a beaucoup
28 d'activités autour de la coordination de ces dépanneuses pour

1 remorquage lourd. Il fallait identifier le nombre de dépanneurs,
2 de dépanneuses disponibles. On a offert ces services pour voir
3 s'ils seraient indemnisés. Il y a beaucoup d'activités quant à
4 l'administration de cette activité.

5 **Me ERIC BROUSSEAU:** Même avant la déclaration de
6 la *Loi d'urgence*, il y a des compagnies. Est-ce qu'on demandait
7 à forcer les compagnies?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne dis pas qu'on
9 cherchait à les forcer, non. Si j'ai bien compris, il y avait
10 certaines de ces compagnies qui hésitaient, certaines compagnies
11 qui refusaient même d'aider, mais il y en a certains qui ont été
12 identifiés comme étant tout à fait prêts à aider. On
13 s'inquiétait qu'ils puissent se retirer à la dernière minute, ce
14 qui pourrait présenter un risque pour aller de l'avant avec ce
15 plan.

16 Notre plus grande inquiétude était au sujet des
17 indemnités. Il y a une compagnie de remorquage en particulier
18 qui cherchait une indemnisation, ce qui n'est pas quelque chose
19 qu'on offre normalement. On essayait de déterminer la meilleure
20 façon de procéder pour la province et, si oui, comment donner
21 une certaine indemnisation.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** Vous parlez de avant la
23 déclaration et l'invocation de la Loi.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, oui. Tout ça, ça se
25 passe en même temps. Vous pouvez vous rendre compte qu'on ne
26 paye pas une attention particulière à la déclaration de la *Loi*
27 *d'urgence*. D'après moi, il n'y avait pas de consultation. On l'a
28 appris au moment où ça se produisait et nous agissions en temps

1 réel. Donc, c'est pas aussi clair de dire, bon, voilà, on
2 s'arrête et on recommence à un point de démarcation.

3 **Me ERIC BROUSSEAU:** Après le 5 février, les
4 messages et les textos avec la commissaire Lucki, est-ce que
5 vous avez entendu la possibilité de déclarer la *Loi d'urgence* ou
6 est-ce que c'était une surprise?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne dirais pas que
8 c'était une surprise. C'est quelque chose qui ne m'était pas
9 connu. C'est pas une chose à laquelle j'avais beaucoup réfléchi.
10 Ça n'avait rien à voir avec la Police provinciale de l'Ontario.
11 C'est une chose que le gouvernement fédéral a choisi de faire.
12 Je ne m'attendrais pas nécessairement, mais c'est pas... je ne
13 m'attendais pas à être averti, mais c'est pas une chose à
14 laquelle je réfléchissais particulièrement, c'est pas pour
15 envisager que ça se produirait et comment ça aurait d'impact,
16 quel impact ça aurait sur nous.

17 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, je voudrais revenir au
18 15 février, c'est le jour de la démission de l'ancien chef
19 Sloly.

20 Vous avez reçu deux appels avec d'autres membres
21 et la commissaire Lucki ce jour-là?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est exact. Un appel
23 avec l'OPP, la PPO et la GRC, et ensuite ça inclut la police
24 d'Ottawa. C'est la différence entre ces deux activités.

25 **Me ERIC BROUSSEAU:** La première fois, qui était
26 uniquement PPO et GRC, c'était avant la démission du chef Sloly?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Avant, oui.

28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Je vous rappelle... je vous

1 amène au procès-verbal de cette rencontre, 00000787.

2 Pendant qu'on vous le montre, plus tôt, vous avez
3 mentionné un plan qui serait prêt pour le 13 février, mais qui
4 n'était pas opérationnel avant le 15. Si vous avez... quel a été
5 le retard, d'après vous?

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ce qui est connu de plus
7 en plus, c'est qu'il y a eu une certaine confusion pour savoir
8 si le plan avait été approuvé ou pas, qui devait l'approuver, ce
9 plan, et c'est ça qui a créé un retard et pour l'opération de
10 tous les éléments de ce plan.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, on va montrer ce procès-
12 verbal. Je voudrais que vous nous disiez ce qui a été discuté
13 lors de ce premier appel avec juste la GRC et la PPO.

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ben, on s'inquiétait de
15 pouvoir aller de l'avant avec ce plan. La perception que ce plan
16 devait être approuvé par le chef de police, et si non par le
17 chef de police, au moins par le Conseil, et il y avait une
18 certaine confusion pour savoir si le SPO... les SPO et la PPO et
19 la Gendarmerie à ce sujet, donc une certaine confusion. Donc,
20 c'était à cause de cette confusion qu'il y avait eu un retard.

21 Mais le 13, le courriel du chef Sloly – et je
22 l'en remercie d'ailleurs – était très clair. J'avais compris que
23 ce plan était prêt à être opérationnel, et donc, le 15, on
24 semble avoir des défis jusqu'au 15 pour... qu'il y avait certains
25 obstacles à mettre en fonction ce plan.

26 **Me ERIC BROUSSEAU:** Quelle était la solution à
27 laquelle vous êtes parvenu, vous et la commissaire Lucki?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Nous en sommes arrivés au

1 point où j'allais parler au chef Sloly après la réunion des
2 services de police et je savais qu'il avait une réunion du
3 conseil d'administration des services de police. Nous avons
4 accepté de dépêcher le surintendant Morris pour l'aider dans ses
5 communications au conseil d'administration ainsi qu'à monsieur
6 Carson Pardy qui était censé assister à cette réunion.

7 Donc, j'avais entrepris la tâche de parler au
8 chef Sloly dès qu'il serait libre pour lui demander s'il
9 considèrerait, s'il avait besoin ou s'il était disposé à nous
10 permettre d'assumer le commandement et la maîtrise si nous ne
11 pouvions pas aller de l'avant avec le plan. si nous étions
12 arrivés à ce point où il y avait suffisamment de barrières en
13 place que le plan n'irait pas de l'avant. Et j'avais prévu
14 discuter de tout cela avec le chef Sloly.

15 **Me ERIC BROUSSEAU:** Nous avons vu le message texte
16 du commissaire Lucki dans le cadre duquel elle disait que le
17 gouvernement du Canada avait perdu confiance dans le SPO le
18 5 février.

19 Le 15 février, aviez-vous perdu confiance en la
20 capacité du SPO de gérer la situation?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** « Perdu confiance », ce
22 sont des mots un peu drastiques. C'était un service de police
23 qui n'était pas en situation enviable, qui avait du mal à aller
24 de l'avant avec un plan opérationnel. Mon travail était de les
25 appuyer, de leur offrir toute aide nécessaire pour que le plan
26 soit couronné de succès, et d'entamer ce dialogue avec le chef
27 Sloly pour déterminer s'il pensait que ça pouvait être fait dans
28 le cadre de la structure de commandement actuelle ou si assumer

1 la commande et la maîtrise de l'incident pour le reste de la
2 ville pourrait constituer une solution.

3 Selon le résultat de cet appel, j'aurais dû
4 déterminer si j'avais confiance ou non et si j'en appelais au
5 ministère. Mais à ce moment-là, je devais discuter de tout ça
6 avec le chef Sloly.

7 Toute l'information que nous recevions
8 relativement aux défis et aux obstacles n'était pas de première
9 main, et donc, je lui devais d'avoir cette conversation et de
10 lui offrir notre soutien. Comme vous le savez, il peut demander
11 à la PPO de l'aide en vertu de la *Loi sur les services de*
12 *police*.

13 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que vous étiez d'avis
14 qu'il était temps de demander formellement à la PPO
15 d'intervenir?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. En fonction de tout
17 ce que nous entendions dans ces réunions et des événements qui
18 se déroulaient ou à propos desquels on nous faisait rapport à ce
19 moment-là, je pensais qu'à ce moment-là nous devrions offrir
20 cette aide et veiller à ce qu'ils soient au courant, que si
21 c'est ce qu'ils voulaient, nous étions prêts à aller de l'avant
22 et à assumer cette responsabilité.

23 **Me ERIC BROUSSEAU:** Mais j'essaie de comprendre.
24 N'est-ce pas une autre façon de dire que vous aviez perdu
25 confiance dans la capacité du SPO? Vous vouliez qu'on vous
26 demande d'intervenir et d'assurer le commandement et la
27 maîtrise?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Peut-être que c'est une

1 question de mots. Ils avaient besoin de notre aide à ce moment-
2 là, ça ne faisait aucun doute. Ils avaient absolument, à mon
3 avis, besoin de notre aide pour réussir.

4 Si vous voulez le décrire comme une perte de
5 confiance, moi, je n'utiliserais pas ces termes. Je dirais
6 qu'ils avaient besoin de notre aide et que notre aide était
7 nécessaire au succès. Selon la réponse à cette demande, ça
8 clarifie peut-être le fait que j'étais ou non en position de
9 dire que j'avais perdu [confiance].

10 Mais le chef de la police avait besoin d'aide,
11 nous étions prêts à fournir cette aide, nous étions disposés à
12 le faire. Si l'aide n'était pas reçue, eh bien, à ce moment-là
13 peut-être que j'aurais perdu confiance et j'aurais dû soulever
14 ces questions à des échelons supérieurs.

15 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et si l'aide n'avait pas été
16 reçue, c'est-à-dire si elle n'avait pas été bien reçue, c'est
17 ça?

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Absolument. Je ne peux pas
19 dire c'est moi qui assume le commandement. Je n'ai pas ce
20 pouvoir ni cette capacité. Ce n'est pas le rôle du commissaire
21 de la PPO.

22 Donc, l'étape qui était professionnelle et
23 appropriée était d'avoir cette conversation pour prendre cette
24 décision.

25 Est-ce qu'on aurait été capable d'aller de
26 l'avant de façon collaborative? Ce n'était peut-être pas
27 nécessaire. Peut-être que le chef Sloly avait de l'information
28 qui m'encouragerait à réviser mon point de vue, mais à ce

1 moment-là j'en étais là. Si on ne nous avait pas demandé
2 d'assumer la maîtrise et le contrôle de l'opération, eh bien, je
3 me serais senti obligé d'en faire part au ministre pour
4 l'informer pour que la Commission des services de police civile
5 de l'Ontario soit au courant.

6 **Me ERIC BROUSSEAU:** Vous n'avez jamais eu cette
7 conversation avec le chef Sloly.

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non.

9 **Me ERIC BROUSSEAU:** Il a démissionné après ou même
10 pendant cet appel, n'est-ce pas?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** À un moment entre cet
12 appel et les plans que j'avais pour avoir une réunion avec le
13 chef Sloly.

14 **Me ERIC BROUSSEAU:** Puis vous avez eu un appel de
15 suivi avec le commissaire Lucki et cette fois avec des membres
16 du SPO, n'est-ce pas?

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

18 **Me ERIC BROUSSEAU:** Prenons le document
19 OPP00000788. Voici le procès-verbal de ce deuxième appel cette
20 journée-là.

21 Pouvez-vous nous dire ce qui a été discuté lors
22 de cet appel?

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** On confirmait que nous
24 étions en position d'opérationnaliser le plan du 13 février. Il
25 n'y avait pas d'obstacles sur notre chemin. Il y avait une
26 structure de commandement claire et articulée. Il y a
27 différentes façons de décrire le commandement de l'incident,
28 donc nous voulions nous assurer que tout le monde était clair et

1 que nous utilisions ce modèle très connu de la GRC qui est
2 bronze, argent et or. Nous voulions donc que le commandement
3 soit absolument unifié. Nous enverrions Chris Harkins, le
4 commissaire adjoint, et la GRC envoyait Mike Duheme pour
5 représenter nos services au niveau OR, qui était le même niveau
6 que le chef d'Ottawa.

7 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et si vous n'aviez pas réussi
8 à arriver à ce commandement unifié avant cet appel avec le chef
9 intérimaire Bell, parce que vous venez de nous décrire quelque
10 chose, vous avez dit « nous avons un plan, un commandement
11 unifié, nous allons passer à l'action », qu'est-ce qui vous
12 aurait empêché de le faire le 14 ou le 13?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je pense que le SPO est en
14 meilleure position pour répondre à cette question. Je n'ai pas
15 eu l'occasion d'avoir cette conversation avec le chef Sloly,
16 alors moi, je ne suis pas en mesure de déterminer ce qui a
17 empêché ce plan à aller de l'avant le 13 et le 14. Il faudra que
18 vous regardiez les témoignages du SPO et que vous discutiez avec
19 le chef Sloly. Mais moi, je n'ai pas eu cette conversation avec
20 lui.

21 **Me ERIC BROUSSEAU:** Mais le résultat de cette
22 deuxième conversation, il y a eu la démission et puis une
23 deuxième conversation, et le plan du commandement unifié était
24 que vous n'aviez plus de préoccupations à soulever à l'échelon
25 supérieur. N'est-ce pas?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact.

27 **Me ERIC BROUSSEAU:** Le 15, avant ou pendant ces
28 appels, ou même après, avez-vous parlé au solliciteur général

1 adjoint de ce qui s'était passé?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Le 15, oui, je ne me
3 rappelle plus à quelle heure. Pendant cette journée-là, nous
4 avons communiqué et, assurément, il était au courant de ce qui
5 se tramait. J'avais des préoccupations relativement à la
6 démission du chef Sloly et je m'inquiétais aussi de ce que le
7 conseil d'administration ferait pour un chef intérimaire. Je
8 craignais que si un chef intérimaire était nommé, qui ne
9 connaissait pas le travail qui avait été effectué et que nous
10 devrions recommencer à la case zéro, faire une session de
11 breffage, s'entendre et tout ça, moi, ça, ça m'inquiétait.

12 Et j'en ai parlé au solliciteur général adjoint
13 pour qu'il soit au courant que j'avais cette préoccupation quant
14 au conseil d'administration et ce qu'il déciderait de faire.
15 Encore une fois, il s'agissait d'une question de connaissances
16 situationnelles.

17 Quelqu'un au sein du service de police a assumé
18 cette position, donc nous n'avons pas besoin de retourner à la
19 case départ.

20 **Me ERIC BROUSSEAU:** Étiez-vous inquiet parce que
21 vous aviez entendu qu'un chef intérimaire externe serait nommé?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

23 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et vous en avez fait part au
24 solliciteur général adjoint.

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Nous en avons parlé cette
26 journée-là à un moment donné, oui. Et je n'avais pas des
27 préoccupations en lien avec les pouvoirs du conseil
28 d'administration, lequel pouvait les exercer, mais si une

1 nouvelle personne était nommée, eh bien, il faudrait que ce soit
2 pour les activités quotidiennes du SPO à l'extérieur, si je peux
3 dire, de cet évènement parce que nous devons pouvoir aller de
4 l'avant sans heurts avec ce plan pour ne pas avoir à
5 recommencer.

6 **Me ERIC BROUSSEAU:** Avez-vous mentionné
7 précisément que Steve Bell était approprié?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non. Moi, j'ai seulement
9 exprimé mes préoccupations, et dans la mesure où il y a des
10 conseils qui sont fournis, il y a des conseillers qui
11 conseillent les services de police, et donc, s'il fallait que
12 cette discussion ait lieu, ben, moi, je pensais qu'il était
13 approprié que mes préoccupations soient transmises au cas où
14 elles aient une incidence sur les décisions qui étaient prises
15 par le Conseil des services de police. Mais je n'ai jamais
16 recommandé qui que ce soit et je ne me suis jamais opposé à qui
17 que ce soit non plus. Il s'agissait seulement des enjeux ici.

18 **Me ERIC BROUSSEAU:** Il est 1 heure, je vais
19 changer de vitesse.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Très bien.

21 Alors, c'est un bon moment pour prendre la pause.
22 Nous allons prendre une heure pour le lunch et nous reprendrons.

23 Merci.

24 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for one*
25 *hour. La Commission est levée pour une heure.*

26 --- L'audience est suspendue à 13:00

27 --- L'audience est reprise à 13:59

28 **LA GREFFIÈRE:** *Order. À l'ordre.*

1 *The Commission is reconvened.* La Commission
2 reprend.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Êtes-vous prêt à continuer?

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Merci.

5 **Me ERIC BROUSSEAU:** Bon après-midi, Monsieur le
6 Commissaire. Il me reste environ 20 minutes, puis ça sera le
7 tour d'autres parties.

8 **--- COMM. THOMAS CARRIQUE (reprise):**

9 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me ERIC BROUSSEAU (suite):**

10 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'aimerais revenir sur quelque
11 chose que vous avez mentionné avant la pause pour le diner. Vous
12 avez fait allusion... vous parliez de la sécurité nationale et
13 vous avez fait allusion à une définition de la sécurité
14 nationale qui reviendrait de la Sécurité publique Canada qui
15 serait différente de celle du SCRS. Vous rappelez-vous?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Je ne pense pas que
17 j'ai utilisé le terme « Définition », c'est plutôt lorsqu'ils
18 font allusion à la sécurité. Je ne pense pas qu'ils ont une
19 définition, en tout cas je ne sais pas s'ils en ont une. Mais la
20 *Loi sur le SCRS* fait allusion à la sécurité du Canada. Mais dans
21 le contexte de la sécurité nationale, il y a plusieurs aspects
22 auxquels fait référence Sécurité publique Canada. C'est une
23 approche à plusieurs facettes qui est requise dans le cadre de
24 différents programmes, initiatives et d'autres considérations.

25 **Me ERIC BROUSSEAU:** Quand vous parlez de Sécurité
26 publique Canada, vous parlez de vos interactions avec eux? De
27 votre... de leur site web? D'où cela vient-il?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il y a toutes sortes de

1 documents sur le site de Sécurité publique Canada, si vous êtes
2 intéressé. Il y a différentes lois, il y a des révisions de ces
3 lois, il y a aussi la *Loi sur le SCRS* et toutes sortes de
4 documents et documentations qui font allusion à la sécurité
5 nationale.

6 **Me ERIC BROUSSEAU:** Y a-t-il quelque chose qui
7 n'est pas public dans ce à quoi vous faites allusion ou parlez-
8 vous seulement des documents publics de Sécurité publique
9 Canada?

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ce sont les documents de
11 la Sécurité publique Canada. Je ne pourrais pas vous indiquer un
12 document particulier, mais on y fait allusion dans plusieurs
13 documents.

14 **Me ERIC BROUSSEAU:** Je ne vais pas vous montrer le
15 document, mais la Commission a vu un courriel du commissaire
16 Lucki à Mike Jones envoyé le 13 février au soir, et j'aimerais
17 vous lire ce qu'a écrit le commissaire Lucki pour vous demander
18 si vous êtes d'accord. Elle a écrit :

19 « Cela dit, je suis d'avis que nous
20 n'avons pas utilisé tous les outils
21 disponibles qui sont à notre portée
22 dans le cadre des lois actuelles. Des
23 accusations pourraient être portées en
24 vertu de différentes lois ou du *Code*
25 *criminel* dans le cadre des
26 manifestations. La loi provinciale qui
27 vient d'être adoptée va aussi
28 constituer une source d'outils

1 dissuasifs additionnels. »

2 Êtes-vous d'accord?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Quelle date?

4 **Me ERIC BROUSSEAU:** Le 13 février.

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je suis d'accord.

6 **Me ERIC BROUSSEAU:** Pourrions-nous afficher, s'il
7 vous plait, le document OPP00001580?

8 C'est un courriel que vous avez envoyé au
9 solliciteur général adjoint le 16 février. Deuxième paragraphe :

10 « Une bonne partie des manifestants ne
11 s'inquiètent pas d'être l'objet
12 d'accusations criminelles, sinon ils
13 seraient partis; toutefois, ils vont
14 craindre de perdre leur permis de
15 conduire s'ils habitent en Ontario, de
16 même que leur assurance automobile. »

17 Pouvez-vous nous expliquer ce que vous avez dit
18 et pourquoi vous l'avez dit?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Absolument. On essayait de
20 désintensifier la situation non seulement à Ottawa, mais dans le
21 reste de la province parce que ça se passait depuis un bon bout
22 de temps et ceux qui se sentaient menacés par les accusations
23 criminelles seraient déjà partis dans le cadre des discussions
24 avec l'équipe de liaison. Et donc, d'avoir des outils
25 additionnels en vertu de la *Loi sur la situation d'urgence* de la
26 province constituerait une source d'outils additionnels. Et ça,
27 c'est en lien avec les messages au public qui allaient être
28 distribués par les équipes de liaison sur les en-têtes de la

1 Ville d'Ottawa.

2 J'avais l'impression que si on examinait les
3 incidences à l'échelle de la province, on pouvait utiliser des
4 libellés différents et peut-être solliciter les avis, par
5 exemple, de psychologues, pour structurer la lettre pour éviter
6 des perturbations additionnelles et pour disperser les
7 manifestants.

8 **Me ERIC BROUSSEAU:** Maintenant, la question des
9 remorques, si je peux l'appeler ainsi, on en a entendu parler
10 dans les témoignages, et je pense que vous avez dit dans votre
11 entrevue que la PPO n'a pas obligé la fourniture de services de
12 remorquage. Est-ce exact?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

14 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'aimerais afficher le
15 document PB.NSC.CAM00007378 avec le REL 001.

16 C'est une lettre que vous avez envoyée au
17 solliciteur général adjoint, monsieur Di Tommaso, [le
18 22 février]. Avez-vous vu cette lettre récemment?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, pas récemment, mais
20 je la reconnais.

21 **Me ERIC BROUSSEAU:** Faisons défiler la lettre
22 jusqu'à la page 4, s'il vous plait.

23 Le pouvoir d'obliger ces services de remorquage
24 vous a été délégué?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Et ça faisait partie
26 des négociations qui ont été effectuées par des gens autres que
27 moi avec les services de remorquage.

28 **Me ERIC BROUSSEAU:** Ce qu'on voit à l'écran, c'est

1 la délégation de pouvoirs, n'est-ce pas?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

3 **Me ERIC BROUSSEAU:** Remontons jusqu'à la page 2.

4 On voit ce dernier paragraphe :

5 « Alors que la situation est sans
6 précédente, la PPO a travaillé avec des
7 avocats et a déterminé que, parce que
8 nous engageons des compagnies en vertu
9 de la *Loi sur les mesures d'urgence*,
10 nous devrions respecter les termes des
11 règlements et des dispositions en lien
12 avec l'indemnisation raisonnable. »

13 Est-ce que vous dites dans ce paragraphe-là que
14 vous avez souscrit les services de remorquage en vertu de la *Loi*
15 *sur les services urgents*? Sinon, que voulez-vous dire?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est une lettre qui a été
17 rédigée avec l'aide des conseillers juridiques pour tenter de
18 répondre aux exigences en vertu de nos politiques
19 d'approvisionnement. Ne pas les obliger, ici, je pense que c'est
20 une question de mots. Les remorqueuses étaient coordonnées,
21 organisées, et semblaient être disposées à aller de l'avant.
22 Nombre d'entre eux voulaient une certaine « indemnification » et
23 ce n'est pas quelque chose que l'on pouvait leur donner sans
24 prendre des arrangements supplémentaires en vertu des
25 dispositions en lien sur la situation d'urgence avec les
26 provinces. Donc, cette capacité de pouvoir fournir des
27 indemnités était très utile.

28 À l'époque aussi, il y avait aussi l'estimation

1 que ceux qui avaient peut-être accepté de fournir des services
2 se retireraient. Pourrions-nous les obliger? Est-ce qu'on leur a
3 fourni de l'information par écrit? Probablement. Mais est-ce que
4 nous avons dû les obliger? Non. Ils avaient décidé d'aider de
5 façon volontaire. Le problème, c'était « l'indemnification », et
6 nous voulions nous assurer que les processus d'approvisionnement
7 étaient respectés, que tout était fait de façon légale.

8 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, ils ont été indemnisés
9 en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*, mais ils n'ont pas
10 été obligés d'agir en vertu de la Loi.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je le décrirais comme ça,
12 mais peut-être que ça serait mieux de... pour vous d'en parler
13 avec les gens qui ont eu des communications directes avec les
14 services de remorqueurs et de remorqueuses. Ils envoyaient cette
15 correspondance en mon nom, mais moi, si je comprends bien, c'est
16 qu'ils n'ont pas dû utiliser ceci pour forcer l'octroi de
17 services. C'était l'« indemnification » qui était la partie
18 importante.

19 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et si on continue de défiler,
20 je pense qu'à cette lettre, on a joint une autorisation en pièce
21 jointe, voici : « À toutes les compagnies de remorquage ». C'est
22 ce à quoi vous faites allusion?

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

24 **Me ERIC BROUSSEAU:** Monsieur le Commissaire
25 Carrique, il ne me reste quelques minutes, 10 minutes, et
26 j'aimerais vous poser des questions à propos du commandement
27 d'incidents.

28 Il y a peu de gens qui ont mené une organisation

1 de police qui sont venus ici, alors je suis sûr que le
2 Commissaire s'intéresse beaucoup à ce que vous pensez du bon
3 rôle d'un chef de police par rapport au système de commandement
4 d'incidents.

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Alors, le rôle d'un chef
6 de police dépend de la situation, de la grandeur de ce service
7 de police. Pour un petit service, le chef de police pourrait
8 avoir plusieurs rôles, certains très opérationnels; pour des
9 services policiers qui sont un peu plus grands, plus le chef de
10 police s'éloigne des opérations. Idéalement, votre chef de
11 police serait à un niveau stratégique, s'ils ont les gens
12 qualifiés dans le commandement pour s'occuper des autres rôles
13 opérationnels.

14 Mais ce qui importe le plus, c'est qu'il y ait
15 clarté pour le commandement et le contrôle. Lorsqu'on commence
16 une situation planifiée ou non planifiée, il faut qu'il y ait
17 une clarté de commandement. Et vous avez sans doute entendu
18 parler du SMEAC, qui est le format de [opérationnel, Situation],
19 Mission, Exécution, [et Communications], et cetera, selon le
20 format. Et il faut que ce soit très clairement défini qui est
21 responsable, qui a quel rôle et qui a quelle responsabilité.

22 Il y a plusieurs types de structures de
23 commandement d'incidents. Ce qui serait très utile, c'est
24 d'avoir une structure constante et que tous les services
25 policiers du Canada s'en prévalent.

26 **Me ERIC BROUSSEAU:** Nous avons regardé l'article 9
27 de la *Loi sur les services policiers* où il était question des
28 situations où on pourrait demander à la PPO de venir en aide.

1 D'après vous, est-ce qu'il faudrait le revisiter ou est-ce qu'il
2 pourrait y avoir d'autres mécanismes où on pourrait engager la
3 PPO lorsqu'un évènement dépasse un service de police local?

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Vu tout ce que nous avons
5 expérimenté dernièrement, je crois que ce serait très bien de
6 réexaminer avec une bonne consultation avec les chefs de police
7 atteints et avec les différentes commissions de services
8 policiers. Il ne serait pas juste de dire que moi, en tant que
9 commissaire de la PPO, aurait nécessairement l'autorité d'aller
10 reprendre ces opérations, mais je crois que ça vaut la peine
11 d'examiner un mécanisme par lequel on pourrait identifier
12 facilement un seuil qui permettrait le déclenchement sans
13 failles et plus d'intégration en menant à ces évènements.

14 Par exemple, si on peut tirer une leçon de tout
15 ceci, c'est que ce serait l'idéal qu'on ait un seul dépositaire
16 des ressources policières en devoir à n'importe quel moment et
17 le projeter sur le temps. Ainsi, si on devait planifier
18 l'intégration pour répondre et réagir plus... de façon plus
19 efficace, et nous gérons un centre d'opérations policier qui... et
20 ce serait... il y aurait du bon sens qu'on puisse y accéder pour
21 savoir quelles sont les ressources disponibles.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** Si on regarde ce qui s'est
23 passé à Ottawa, vous avez vu des courriels où vous avez donné le
24 soutien nécessaire, que ce soit pour le chef Sloly ou le SPO, et
25 nous avons également entendu des témoins qui ont témoigné – et
26 vous l'avez dit vous-même – que ce n'est pas possible ou
27 faisable d'envoyer des ressources s'il n'y a pas de plan.

28 Nous y avons touché, mais il semblerait qu'il y

1 ait une contradiction : « nous allons tout faire pour vous
2 aider » versus « on a vraiment besoin de voir un plan de vous
3 avant d'envoyer un autre agent PPO à Ottawa ». Pouvez-vous nous
4 éclaircir pourquoi ce n'est pas une contradiction?

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est une très bonne
6 question. Et en surface, il semblerait y avoir une
7 contradiction, mais pour être juste par rapport à la procédure,
8 cette contradiction est atténuée si on regarde les données et
9 les preuves.

10 Regardez le nombre d'agents qui ont été déployés
11 chaque jour, à différents intervalles. Regardez les demandes qui
12 ont été faites et comment on leur a répondu. Et ce n'est qu'à un
13 certain moment du temps où on doit pouvoir gérer la
14 disponibilité de ces ressources policières pour une longue
15 période de temps à travers la province et gérer toute la
16 [logistique] associée qu'il faut qu'il y ait un plan plus
17 détaillé.

18 Alors, pour moi, il n'y a pas de contradiction,
19 d'aucune manière. Je crois qu'il y a un moment donné où on
20 atteint un seuil où ce n'est pas possible de fournir 1 700
21 policiers et 100 civils. Un certain jour, on a peut-être...
22 n'importe quel jour, on peut en avoir 1 000 qui travaillent pour
23 la PPO et on a environ 3 400 appels pour service par jour, 20 %
24 sont priorité zéro ou priorité 1, donc ce sont des appels 9-1-1
25 et il faut intervenir tout de suite.

26 Pour gérer tout ça à travers 330 municipalités
27 lors d'un incident critique, il faut un plan, et si je ne suis
28 pas satisfait qu'il y a un plan pour déployer ces ressources,

1 moi et tout autre chef de police serions en négligence de ses
2 fonctions.

3 **Me ERIC BROUSSEAU:** Pour Windsor, je crois que
4 l'avocat de la PPO a parlé d'une réussite par rapport à comment
5 ça s'est passé, et c'est peut-être vrai pour ce qui est du temps
6 pris pour dégager le pont, mais vu qu'il y avait des
7 renseignements où les gens ont parlé de ce barrage, et c'était
8 peut-être plusieurs semaines avant, mais pour Windsor, est-ce
9 qu'on aurait pu l'empêcher?

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Windsor? Est-ce qu'on
11 aurait pu empêcher Windsor?

12 **Me ERIC BROUSSEAU:** [Oui.]

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je crois qu'il faudrait
14 poser la question au Service de police de Windsor. Eux, ils
15 avaient l'impression d'être prêts à répondre aux renseignements
16 qu'ils avaient devant eux et je crois qu'il faudrait leur
17 demander ce qui leur a empêché de pouvoir atténuer ce barrage.

18 C'est une situation très ténue et il faut
19 permettre des manifestations licites. Il peut sembler parfois
20 évident pour les gens qui écoutent le témoignage qu'il y a une
21 limite très claire entre un rassemblement licite et activité
22 criminelle, mais c'est pas toujours aussi clair.

23 Alors, quoiqu'il peut y avoir des propos et des
24 renseignements comme quoi certaines parties songent à participer
25 à ce qu'on pourrait appeler une manifestation illicite, nous
26 sommes responsables, nous devons faciliter le rassemblement
27 licite en vertu de la Charte.

28 Alors, quelle est la démarcation? Ce n'est pas la

1 différence entre dire que de côté-ci de la rue c'est une longue
2 distance et de l'autre côté ce ne l'est pas, comme les vieux
3 téléphones. Parfois, c'est très difficile de décider à quel
4 point cela devient un rassemblement licite ou illicite et
5 comment l'empêcher. Des fois, on ne peut pas l'empêcher.

6 Mais devant les faits, je crois que la... ce qui
7 est important, c'est comment désintensifier, et c'est pour ça
8 que le cadre national dont on a beaucoup entendu parler, c'est
9 là où il faut mettre l'accent : comment se servir de ce cadre
10 national pour que, lorsque vous êtes devant ce genre de
11 situation, vous puissiez désintensifier, et s'il faut passer à
12 l'application de la loi, comment le faire de la façon la plus
13 efficace et sécuritaire pour ceux qui sont dans la
14 manifestation, pour les agents, et pour la communauté.

15 Alors, ce n'est pas une question facile et je ne
16 vous donne pas de réponse facile non plus. Je suis désolé.

17 **Me ERIC BROUSSEAU:** C'est bon.

18 Ma dernière question. Vous nous avez dit cet été
19 qu'il y a un rôle limité formel pour la PPO pour coordonner les
20 ressources à travers l'Ontario. Mais avec le recul, pensez-vous
21 qu'un engagement plus tôt et actif par la PPO pour ce qui est de
22 rassembler les ressources aurait pu empêcher certaines
23 manifestations ou raccourcir la durée de la manifestation qui a
24 eu lieu?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je crois que c'est une
26 question injuste. Je ne sais pas si je peux dire que... parler
27 d'un engagement actif ou plus précoce. Les informations étaient
28 là pour bâtir [les plans] comme les différents services

1 policiers trouvaient que c'était approprié. Les renseignements
2 étaient là.

3 Nous sommes là comme partenaires, et comme j'ai
4 dit dans ma dernière réponse – qui était très longue, je suis
5 désolé –, je ne sais pas si c'est toujours possible d'empêcher
6 ces choses. Est-ce qu'il y a des stratégies d'atténuation qui
7 auraient pu être mises en place? Ça, je veux bien le concéder,
8 mais je ne peux pas... je ne sais pas [s]'il y aurait [eu] un
9 résultat différent si la PPO avait été dans une autre position.

10 **Me ERIC BROUSSEAU:** Merci. Merci, Monsieur le
11 Commissaire Carrique. C'était mes questions.

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** J'aimerais appeler le
14 gouvernement du Canada, s'il vous plait.

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN van NIEJENHUIS:**

16 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Bon après-midi,
17 Monsieur le Commissaire Carrique. Mon nom est Brendan van
18 Niejenhuis et je suis un des avocats pour le gouvernement du
19 Canada. J'ai quelques questions pour vous.

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

21 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** J'aimerais commencer
22 avec une question dont mon collègue vous posait cette question,
23 donc la question du remorquage.

24 Alors, avant même de commencer, j'aimerais vous
25 amener à un document, OPP00001580, ayant trait aux messages pour
26 les... qu'on donnait aux manifestants.

27 Pourriez-vous regarder le troisième paragraphe?
28 Vous voyez le conseil au solliciteur général, le message devrait

1 commencer avec les mesures d'urgence, la *Loi sur les mesures*
2 *d'urgence*?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

4 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et deuxièmement, que
5 ça devrait passer au « FA ». Je présume que c'est le « EA » en
6 anglais? Est-ce juste?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

8 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et donc, ça serait la
9 *Loi sur les mesures d'urgence – Emergencies Act* – parce que
10 c'est l'application de la loi dans les zones restreintes et
11 interdire les enfants. Et ça, c'était suite à la *Loi sur les*
12 *mesures d'urgence*.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

14 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et donc, l'idée,
15 c'était de mettre l'accent sur les conséquences de la *Loi sur*
16 *les mesures d'urgence* et sur les EMCPA avant les accusations
17 criminelles.

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

19 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Parce que ces messages
20 seraient plus efficaces que les accusations régulières [au] *Code*
21 *criminel* pour réduire l'empreinte avant que l'opération commence
22 pour le vrai.

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Peut-être, selon la
24 situation et les circonstances. Définitivement un outil efficace
25 pour les trois zones qu'on a montrées.

26 On a des autorités common law pour empêcher
27 l'entrée dans les zones restreintes, mais les messages avec la
28 *Loi sur les mesures d'urgence* avec ces zones, surtout

1 l'interdiction des enfants dans ces zones, qui était une
2 préoccupation pour les services policiers, était un outil
3 efficace, je crois.

4 Aussi, pouvoir passer le message des autres
5 conséquences, c'est aussi un outil très efficace qui nous était
6 disponible, c'est vrai.

7 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** On va maintenant
8 passer à PB... et ainsi de suite, comme vient de le lire l'avocat,
9 [PB.NSC.CAN.00007378].

10 J'aimerais vous ramener à la lettre que vous avez
11 écrite le 22, que vous avez envoyée au... et vous l'avez envoyée
12 au sous-solliciteur général. J'aimerais bien être sûr qu'on lise
13 toute la lettre. Si on passe au premier paragraphe, vous
14 commencez ici, c'est suite à une lettre que vous lui aviez
15 envoyée le 15 février, n'est-ce pas?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. On a envoyé une
17 correspondance le 15 février par rapport à un processus
18 d'approvisionnement non compétitif par rapport aux exploitants
19 de remorquage.

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et vous avez dit que
21 c'était mieux de passer par des dispositions pour...

22 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète s'excuse, ça va
23 beaucoup trop vite.

24 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** ...et l'OPP s'est rendu
25 compte que la communauté des vendeurs hésitait à aider la police
26 et les conversations avec eux ont montré qu'ils avaient besoin
27 de beaucoup d'indemnisation de la province, et deuxièmement, un
28 engagement de ne pas donner leurs noms.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Dans certains cas, c'était
2 une préoccupation des opérateurs de dépanneuses.

3 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et on avait dit que
4 l'OPP ne pouvait pas donner une indemnisation s'il n'y avait pas
5 une approbation du ministère de la Finance ou [...]

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne me souviens plus des
7 conseils précis, mais les conseils qu'on a eus, c'est ce qui a
8 généré cette lettre.

9 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et c'est ça que vous
10 avez donné... et c'est ça que vous avez dit au sous-solliciteur
11 général?

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Et c'est où?

13 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** C'est le troisième
14 point :

15 « Tel que conseillé par le ministre des
16 Services juridiques [...] »

17 Oui, vous le voyez?

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

19 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et vous n'avez pas pu
20 promettre la confidentialité vu les obligations que l'OPP a en
21 vertu de la Loi [FIPPA].

22 Prochain point : Si l'OPP entrait dans de telles
23 ententes avec un « vendeur », une entente séparée aurait été
24 négociée chaque fois qu'on retenait un « vendeur » et il n'y
25 avait pas assez de temps pour y arriver alors que les services
26 devaient être en place pour le 17 février. N'est-ce pas?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

28 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous dites :

1 « Le 15 février, nous avons appris que
2 le gouvernement du Canada avait eu
3 recours à la *Loi sur les mesures*
4 *d'urgence.* »

5 Et au prochain paragraphe, vous dites que :

6 « Les Règlements des mesures d'urgence
7 avaient des dispositions par lesquelles
8 le ministre ou le commissaire de la
9 GRC, ou une personne qui agissait en
10 leur nom, pouvait demander à une
11 personne de rendre des services ou des
12 biens [essentiels]. »

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

14 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Entre autres, le
15 remorquage, n'est-ce pas?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

17 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et si vous regardez le
18 paragraphe suivant, vous dites :

19 « De plus, le Règlement était soutenu
20 par les Services juridiques comme étant
21 la bonne façon de s'occuper des... pour
22 que les services soient disponibles
23 rapidement. »

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

25 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et c'est parce qu'il y
26 avait... ils avaient inclus des dispositions pour l'indemnisation?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

28 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et indemnisation pour

1 des pertes ou dégâts suite à leurs tâches?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

3 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et protection de la
4 responsabilité civile, une forme d'indemnisation?

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

6 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ensuite, pour clore,
7 vous dites au sous-solliciteur général qu'il y a tout ce que
8 vous avez donné à tous ces exploitants de services de
9 remorquage.

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** [Exact.]

11 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Alors, on va passer à
12 la prochaine page.

13 Et mon collègue l'a vu, c'est... donc, vous avez
14 l'autorité de commissaire pour ceci?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. C'est signé par moi
16 et la GRR.

17 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ç'a été signé le
18 17 février?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Si vous regardez le
21 deuxième paragraphe, c'est une lettre qui a été signée par
22 vous :

23 « L'OPP vous remercie de votre volonté
24 d'agir dans les discussions jusqu'à
25 présent pour trouver une solution qui
26 va nous permettre d'aller de l'avant
27 dans cette situation émergente. »

28 N'est-ce pas?

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

2 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et il y avait eu des
3 discussions pour essayer de déterminer si une solution pouvait...
4 si on pouvait trouver une solution qui protégerait ces
5 entreprises de remorquage.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il y avait eu des
7 discussions avec plusieurs de ces entreprises qui étaient prêtes
8 à offrir des services. Certains étaient préoccupés par
9 l'indemnisation et on a eu peur qu'ils nous fassent faux bond
10 près du plan opérationnel.

11 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et vous dites :
12 « En vertu de l'article 7 du Règlement,
13 [...], l'OPP vous exige de rendre
14 disponible [les biens et services
15 essentiels] par rapport au remorquage
16 [...] », tel qu'écrit dans le paragraphe.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est exact.

18 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, vous confirmez
19 que :

20 « Cette lettre est une confirmation
21 écrite d'instructions verbales de la
22 PPO à partir... pour offrir ses services
23 à partir du 15 février et c'est un avis
24 que vous êtes obligés de continuer à
25 vous y... vous êtes contraints de nous
26 offrir ces services. »

27 Donc, c'est une question un peu de sémantique,
28 mais la PPO a donc exigé à ces opérants d'offrir [leurs]

1 services de remorquage?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Et s'ils ne l'avaient
3 pas fait, oui, on aurait pu les contraindre de le faire.

4 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et vous... en vertu du
5 Règlement sur les mesures d'urgence d'où vient cette autorité,
6 que le pouvoir est de leur demander d'offrir leurs services.
7 N'est-ce pas?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact.

9 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et s'ils ne le font
10 pas, il y a des effets dans l'article 10 de ce Règlement sur les
11 mesures d'urgence.

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je suis au courant.

13 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Pouvons-nous
14 maintenant... passons maintenant à la page suivante.

15 Vous voyez qu'il y a une note sur la
16 compensation.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, exactement.

18 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Je vois une deuxième
19 lettre qui va également à une compagnie de remorquage au sujet
20 des compensations.

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

22 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et ça a un horaire à
23 la dernière page, page 9 de ce document, il y a un horaire. Ça
24 dit le taux horaire pour ces services.

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

26 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Qui va de 175 \$ à
27 750 \$ pour les gros 65-tonnes, les camions rotateurs.

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, ça semble être

1 l'éventail possible.

2 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc,
3 [PB.CAN.00001628].

4 Ça semble être une facture du gouvernement de
5 l'Ontario et le ministère, ça dit « PPO »?

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je vois.

7 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** C'est le genre de
8 forme de facture qui vient de la police de l'Ontario?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non. J'imagine, parce que
10 je n'ai jamais vu ça, une facture de ce genre, mais ça semble.

11 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous avez donc dit au
12 solliciteur général adjoint qu'il y aurait des compensations
13 pour l'argent que vous avez payé déjà aux compagnies, donc
14 compensations pour rembourser au PPO.

15 Donc, il semble y avoir une facture qui a été
16 émise de 666 787,94 \$ à la GRC.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** je vois.

18 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Mais est-ce que c'est
19 conforme aux montants qui ont été payés aux compagnies de
20 remorquage et envoyés à la GRC?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il semblerait, mais je
22 n'ai pas les détails. Ça serait notre bureau de gestion qui
23 pourrait me dire, mais il semblerait que ce soit ce que vous me
24 dites. Je n'ai aucune raison d'en douter.

25 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ça montre que c'était
26 le 27 février et c'était conforme à l'échéancier.

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

28 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc ,j'aimerais bien

1 passer maintenant à vos textes, à vos balados... pardon, à vos
2 textos.

3 Message texte [OPP]00004580, à la page 16.

4 Donc, question générale. Si on va au bas de ce
5 texte, vous voyez qu'en bas il y a une date et une heure.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je vois.

7 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, ça dit
8 26 janvier de 3:19:58 (UTC+0). « UTC », c'est le temps
9 universel, c'est au moment... c'est-à-dire, les heures normales de
10 l'Est.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, merci de
12 l'explication. Oui, c'est... j'accepte votre explication.

13 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, c'est cinq
14 heures... donc si vous soustrayez cinq, vous avez l'heure exacte,
15 donc c'est 3:19, donc ç'a été envoyé à 10:19.

16 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète regrette, elle n'a pas
17 trop bien saisi.

18 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, il y a d'autres
19 textes pour le confirmer, mais ça nous aide quand même à
20 comprendre un peu de quoi il s'agit.

21 Mais si j'ai bien compris, d'après ce message
22 texte, c'est la première indication pour vous qui fait rapport
23 sur les convois qui allaient arriver, que vous faites le message
24 au solliciteur... au... adjoint.

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Par texte. Ç'a été
26 fait par texte.

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Oui, bien c'est avec
28 ça que nous devons travailler.

1 Vous voyez qu'il y a le plus gros convoi, ce
2 serait environ 830 véhicules approximativement.

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

4 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et vous voyez un peu
5 plus tard qu'il y a des convois que l'on prévoit venir de l'est,
6 du Québec, et d'autres convois du sud, qui viennent du sud-ouest
7 de l'Ontario.

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

9 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, si vous passez
10 un petit peu plus bas, la réponse [du solliciteur général
11 adjoint Di Tommasso]. Il vous remercie.

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je le vois.

13 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Il voudrait avoir un
14 rapport tôt le lendemain matin pour faire rapport au solliciteur
15 général. C'est le secrétaire du cabinet.

16 La page suivante. Ça, c'est le 27. Deuxième texte
17 sur la page, le 27, c'est un rapport sur les progrès accomplis
18 par le convoi. À la page 21, vous voyez en bas, le 28, vous
19 donnez une mise à jour.

20 Non, non, ça, c'est le 21.

21 Maintenant, une mise à jour sur le 28.

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Mais ça, c'est la date du
23 27.

24 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous avez raison.
25 C'est encore là le temps universel. C'est cinq heures plus tôt,
26 c'est donc 9 h 40 p.m. le 27. Ç'a du sens?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, parce que j'avais vu
28 la date en haut, parce qu'autrement j'aurais fait la même

1 erreur.

2 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Si vous voyez, en bas
3 dans votre rapport, on insiste :

4 « Le SPO... »

5 En bas du texte.

6 « ...a insisté sur l'accès et la sortie
7 pour les hôpitaux et tous risques
8 associés aux cliniques de
9 vaccination. »

10 Donc, c'était... donc, le but du convoi est qu'ils
11 voulaient perturber les sites de vaccination?

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Correct. Exact.

13 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Page 23, en haut de la
14 page.

15 Vous voyez, votre rapport, c'est le 28, c'est à
16 peu près 11 heures le matin, plus ou moins, et vous indiquez
17 que :

18 « Les convois [ont commencé] leur
19 voyage vers Ottawa à partir de
20 Huntsville, Owen Sound, Kingston,
21 Innisfil, Hamilton, Sault-Sainte-Marie,
22 Cochrane, Little Current, et Québec. »

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Correct. Exact.

24 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous vous attendez à
25 ce que des foules tout au long de la route et même le leader de
26 l'Opposition y était.

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

28 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** En bas de la page,

1 vous donnez une estimation sur cette date, vous voyez le temps,
2 donc à 3:45 de l'après-midi :

3 « Environ [1 350] quelques véhicules
4 sont prévus. »

5 Vous rapportez :

6 « [Des] *flatbeds* [...] de l'équipement
7 lourd, des véhicules utilitaires, les
8 toilettes portatives et un bateau avec
9 des graffitis dirigés au premier
10 ministre avec de la peinture. »

11 Donc, on indique que les « manifestants ont
12 l'intention de rester au-delà de la fin de semaine ».

13 « Certains points de vue extrémistes et
14 des commentaires encourageant des
15 démonstrations illégales sont également
16 affichés dans les médias sociaux. »

17 Et on voit qu'il y a 7,1 millions de dollars qui
18 auraient été obtenus dans le sociofinancement.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Vous voyez également, pour
20 votre attention, on croit que :

21 « Le SPO ne va pas permettre à des
22 camions lourds de voyager à la ville. »

23 C'était ce qu'on disait dans notre discussion un
24 peu plus tôt.

25 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, page 25, le
26 deuxième texte sur la page.

27 Donc, c'est le 29 janvier, mise à jour?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

1 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous remarquez que :
2 « Hier, Arnprior, qui était la
3 destination... (ça, c'est 65 kilomètres à
4 l'ouest d'Ottawa), la destination de
5 600 participants au convoi. »

6 Et Arnprior, c'est devenu là où il y avait un
7 campement.

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est juste de le dire,
9 oui.

10 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et la PPO ne
11 mentionnait pas ce campement?

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Bon, il faudrait demander
13 l'éclaircissement à ceux qui étaient déployés là et voir quelle
14 sorte de visibilité ils avaient. Moi, je ne peux pas le dire.

15 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous ne le savez pas?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, je ne le sais pas.

17 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Page 26, le texte en
18 bas de la page, s'il vous plait.

19 Vous voyez, vous rapportez au solliciteur général
20 adjoint sur la route 200 à Embrun pour le stationnement. Ça peut
21 contenir 400 camions. Et une navette a été organisée pour les
22 amener à la ville.

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il semblerait.

24 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous ne le savez peut-
25 être pas, mais ceci est à Embrun, c'est un des sites où les PPO
26 et d'autres services de police n'avaient la possibilité de
27 s'installer là et de voir ce qui se passait.

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'était opérationnel. Moi,

1 je... ceux qui étaient là à l'époque pourraient mieux répondre que
2 moi.

3 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous savez où est
4 Embrun? C'était à 40 kilomètres au sud-est d'Ottawa.

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, à peu près.

6 **Me ERIC BROUSSEAU:** Monsieur le Commissaire, si
7 vous me permettez, j'aurais une demande des interprètes de vous
8 demander de ralentir, s'il vous plaît. C'est très difficile pour
9 les interprètes de suivre. Si c'est possible, Monsieur l'avocat,
10 de ralentir.

11 **L'INTERPRÈTE:** Merci beaucoup de la part des
12 interprètes.

13 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Le troisième avant-
14 dernier texte.

15 Bon. Vous voyez une indication que c'était
16 7 h 45, donc 2 h 44 le 29 dans l'après-midi. C'est que :

17 « Un hélicoptère privé est au-dessus
18 d'Ottawa avec des signes
19 antigouvernementaux. »

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

21 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Le solliciteur général
22 adjoint vous a répondu.

23 « Oui, je l'ai vu aux nouvelles.
24 Comment a-t-il eu la permission
25 d'entrer dans un espace restreint? »

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** C'était une inquiétude
28 pour vous également?

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pas à ce moment-là, non.
2 Je n'y avais pas pensé comme étant une grande inquiétude pour
3 moi avec un mandat provincial, non.

4 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** De toute façon, vous
5 pensiez que c'était suffisamment inquiétant pour le mentionner à
6 l'adjoint du solliciteur général.

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Pour qu'il soit au
8 courant de tout ce qui se passe.

9 **AUCUNE INTERPRÉTATION [14.40.08 à 14.41.14]**

10 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète regrette, mais le
11 micro cesse de fonctionner sans que j'y aie touché.

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Donc, il y a des
13 policiers, je ne sais pas lesquels, les policiers. Je ne sais
14 pas quel est le policier que ce soit SPO, Police provinciale ou
15 GRC. On ne sait pas quelles polices.

16 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** À la page 31, le texte
17 du centre, le 30 janvier, mise à jour. Ça, c'est le dimanche de
18 la première fin de semaine?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, en effet.

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous remarquez que :
21 « Waterloo – il y a une centaine de
22 véhicules qui sont attendus au Centre
23 récréatif Wilmot. Le convoi a voyagé de
24 Baden, New Hampshire, et a terminé à
25 Statford. »

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:**
28 « Les organisateurs sont inquiets

1 qu'avec le grand nombre de
2 participants, les participants ne se
3 sentiraient pas tous de la même façon
4 au sujet d'organiser quelque chose de
5 paisible et de... »

6 À la page 33, en bas de la page, c'est 3 p.m.,
7 mise à jour le 30, c'est donc le dimanche.

8 Mais le deuxième... avant-dernier rapport, vous
9 montrez que :

10 « Il y a des précautions et une
11 attention spéciale au sujet du
12 traitement des différents messages de
13 tous les services de police de la
14 province au sujet des cliniques de
15 vaccination. »

16 Vous vous inquiétiez d'une obstruction ou de
17 perturbations ou d'activités qui pourraient perturber à cause de
18 la motivation des manifestants.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Page 36, les deux
21 derniers textes sur la page... les trois derniers, en fait.

22 Ç'a été initié par Di Tommaso qui dit :

23 « Bonjour, Commissaire Carrique. »

24 « CC », c'est vous?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

26 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:**

27 « Pouvez-vous vous assurer que cette
28 question des soins de santé pour les

1 travailleurs pour leur accès et la
2 sortie pour les hôpitaux et les
3 cliniques [...]? »
4 « Le sous-ministre de la Santé de
5 l'Ontario a soulevé la question ce
6 matin avec le secrétaire du cabinet. »

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

8 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et il s'est engagé... il
9 [...] du secrétaire du cabinet que « le SPS serait... SPO serait au
10 courant ». Vous mentionnez qu'il n'y a pas de changement sur la
11 mise à jour de cette [...]. Ça, c'est le 31, le lundi, où on
12 espérait que le convoi allait partir ce jour-là.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne vais pas dire que
14 tout le monde espérait qu'ils partiraient, mais on ne s'y
15 attendait pas.

16 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Bon. Très bien. Et
17 donc, vous voyez que Di Tommaso a les doigts croisés à ce
18 moment-là.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il n'y a pas assez de
20 renseignements pour dire que c'est ce qu'il espère. Peut-être
21 que les choses pourraient se résoudre, être résolues, qu'il n'y
22 aurait pas de blessures, mais évidemment qu'il leur souhaitait
23 bonne chance et ne voulait pas que quelqu'un soit blessé.

24 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Je pense qu'il est
25 beaucoup plus spécifique que ça parce qu'il répondait à votre
26 message qui disait :

27 « Nous avons une congestion à
28 l'extérieur de la ville qui, nous

1 l'espérons, ça veut dire que les gens
2 quittent la région. »

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

4 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, c'est ce qu'il
5 espère également.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est ce que je pense,
7 c'est ce que j'espère.

8 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Page 39.

9 Dans cette mise à jour du 31, vous dites que le
10 SPO prévoit 1 000 camions qui vont rester dans la ville.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

12 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Page 41.

13 Pour l'heure, c'est le 1^{er} février, mais nous
14 savons maintenant que c'est à 8 heures, c'est-à-dire 7 h 38 le
15 soir du 31.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

17 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ça montre à votre
18 dernier point que l'équipe de liaison du SPO espère (sic) que
19 toutes les chambres d'Ottawa sont réservées pour la prochaine
20 fin de semaine. Donc, cet espoir n'est pas... ne s'est pas
21 réalisé, ne s'est pas avéré.

22 Page 43, donc une mise à jour le 2, c'est-à-dire
23 le mercredi... je pense, le mercredi? Exact?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est le 2 février,
25 en effet.

26 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous rapportez qu'un
27 groupe du Québec d'une vingtaine de protes... de manifestants à
28 Sussex et Rideau et ça inquiétait beaucoup la PPO. C'est pas

1 pour mentionner votre service de police en particulier, mais... et
2 c'était mentionné dans le rapport de renseignements également
3 pour ce qu'on voyait sur le terrain.

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, ç'a été noté dans
5 plusieurs rapports Hendon, en effet. Il y avait 10 à 20
6 manifestants.

7 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** À la page 47
8 maintenant.

9 Vous donnez une image nationale. C'est le
10 3 février, en soirée, donc c'est à peu près près de 10 heures le
11 soir.

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

13 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous faites rapport au
14 solliciteur que ce qui se passe [à Ottawa] et en Alberta
15 pourrait avoir la possibilité de se développer comme mouvement
16 de désobéissance civile au niveau national. Et vous confirmez
17 que [...] cette stratégie sur laquelle les différents niveaux de
18 gouvernement se sont fiés, et les policiers de même, pour
19 résoudre les problèmes [...] pourrait influencer les mesures
20 prises par les protestataires d'ailleurs.

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

22 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Certains évènements
23 semblent bien organisés, d'autres vont peut-être se développer
24 de façon spontanée sans avertissement?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

26 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et on le voyait à
27 divers endroits de l'Ontario déjà, n'est-ce pas?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** oui.

1 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Allons à la page 48,
2 s'il vous plait, en haut.

3 Vous l'avez envoyé à environ 9 h 40 le matin.
4 Vous faites une liste des évènements qui sont prévus pour le
5 weekend à l'extérieur d'Ottawa et de Toronto à Iroquois Falls,
6 [North Bay], Cochrane, Sudbury, Hurst et Echo Bay.

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

8 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, vous deviez vous
9 préparer pour être capable d'assurer la sécurité de ces
10 évènements en plus de ceux d'Ottawa.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. C'est ce qui se
12 passerait à l'échelle de l'organisation. Pas moi
13 personnellement, mais, oui, nos équipes feraient ces
14 préparatifs.

15 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Allons maintenant au
16 document OPP00004579.

17 Voici vos messages textes échangés avec monsieur
18 Cox.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous ne semblez pas
21 avoir échangé autant avec lui qu'avec monsieur Di Tommaso.

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Monsieur Cox
23 surveillait le Bureau du renseignement provincial, donc il
24 recevait les rapports Hendon et les rapports situationnels que
25 nous recevions à divers moments. Donc, ça ne se compare pas.

26 Mes communications avec le solliciteur général
27 adjoint étaient faites pour le tenir au courant, mais monsieur
28 Cox, lui, avait accès à toute cette information. Donc, c'était

1 une relation différente et il y avait beaucoup moins de
2 communications.

3 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Allons à la page 4.

4 Le 29, il vous parle des rapports Hendon qui
5 continuent, et au bas, vous le remerciez. Puis il vous texte
6 encore une fois le 5 février. Le voyez-vous?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

8 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Il dit :

9 « J'ai eu un appel intéressant avec Pat
10 Morris ce soir. Il a eu un appel avec
11 Mark Patterson. Il a dit que son chef
12 avait une vision complètement
13 différente de la manifestation. Pat et
14 Mark voyaient la manifestation de la
15 même façon. Je vais vous appeler pour
16 vous fournir davantage de détails. »

17 Il vous a envoyé ça à 11 heures moins quart le
18 soir.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous répondez :

21 « Merci. Nous allons parler demain
22 matin. »

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

24 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Sur la page suivante,
25 il semble que vous aviez discuté avec lui encore à 9 heures ou
26 9 h 30 le soir.

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

28 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous rappelez-vous de

1 cette conversation?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je m'en rappelle.

3 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** De quoi vous rappelez-
4 vous?

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Des préoccupations qui
6 pouvaient être transmises par le surintendant Morris, ces
7 préoccupations étaient en lien avec la description de la
8 manifestation et de la façon dont on en faisait part dans les
9 médias. Ce n'était pas... ça ne cadrerait pas avec les
10 renseignements obtenus.

11 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Allons au document
12 OPP00004579.

13 **LE GREFFIER:** Je crois que c'est le document que
14 vous utilisez à l'heure actuelle.

15 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ah, c'est le même
16 document? Pardon.

17 Donnez-moi un instant, s'il vous plait, je dois
18 obtenir le bon document.

19 **(COURT SILENCE)**

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** OPP00003444, à la
21 page 7.

22 C'est un courriel de Pat Morris à Chuck Cox,
23 n'est-ce pas?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

25 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous allez voir ici
26 que monsieur Cox, le 2 février, lui avait écrit. Il lui avait
27 envoyé un courriel de suivi, c'est ce qu'on voit ici là. Le
28 voyez-vous?

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

2 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Qu'est-ce que « CTT »?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est moi, ça. C'est
4 une abréviation pour l'équipe de commandement. Je peux le
5 réexpliquer si ça vous est utile.

6 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Page suivante. C'est
7 un courriel en réponse. Ça, ça vient de monsieur Morris, et on
8 demande des renseignements par rapport à certaines personnes.

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

10 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Passez au paragraphe
11 un peu plus bas sur la page, c'est le 2 février. Donc, on est
12 dans le cadre des activités du convoi?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

14 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** On dit :

15 « Il semble y avoir un appétit augmenté
16 pour de l'information en lien avec les
17 entités qui mettent en jeu... mettent en
18 cause le statu quo. »

19 Et ensuite :

20 « Je m'inquiète que le succès est
21 évalué à l'aune des exigences en
22 matière de renseignements et des
23 demandes rapides plutôt que de respect
24 les exigences en matière de
25 renseignements. »

26 « J'ai agi pour réduire ces demandes et
27 ces réponses. »

28 Est-ce que le sujet soulevé par monsieur Cox?

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Nous en avons parlé
2 également. Il s'inquiétait de demandes particulières qui étaient
3 formulées à l'extérieur des moyens habituels, mais aussi des
4 mauvaises informations qui circulaient à l'extérieur de ces
5 moyens de communication.

6 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce qu'il vous a
7 parlé de ralentir ces demandes ou des demandes qui n'étaient pas
8 respectées?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pas dans le sens qu'on
10 essaie de l'expliquer ici. Pour prioriser les demandes pour
11 qu'elles soient efficaces et qu'elles respectent les procédures
12 normales, il ne s'agit pas de ne pas répondre aux demandes qui
13 ne devraient pas être formulées là. Monsieur Morris poursuit et
14 je pense qu'il explique son raisonnement un peu plus loin.

15 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Oui, et il dit qu'il
16 n'est pas approprié que ces renseignements soient obtenus et
17 distribués à l'extérieur des moyens de communication qu'il
18 caractérise.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il y a eu des documents,
20 des rapports Hendon qui se sont retrouvés entre les mains de
21 personnes qui ne devraient pas les avoir reçus et qui les
22 avaient. Donc, il s'inquiétait de l'intégrité des rapports
23 Hendon.

24 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Pouvons-nous aller au
25 document OPP00003443?

26 Voici un autre courriel du surintendant Morris
27 daté du 24 août 2021. Ce courriel a été envoyé à différentes
28 personnes et différents corps de police à l'échelle de la

1 province?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

3 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Regardez le deuxième
4 paragraphe. Il parle des crimes fondés sur la haine qui ont
5 augmenté environ de 37 % comparativement aux années précédentes,
6 et il dit que le gouvernement et le public sont intéressés à
7 obtenir cette information.

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

9 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ça semble suggérer que
10 c'est approprié en conséquence de ces augmentations marquées.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Qu'avez-vous dit?

12 « Approprié »? Vous avez dit « approprié »?

13 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Oui.

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, je ne vois pas quoi
15 que ce soit qui soit inapproprié ici.

16 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Il dit que « ça fait
17 partie du plan de renseignements et que cette information a été
18 obtenue des services de policiers », puis il fait allusion au
19 mouvement White Lives Matter et des gouvernements... des
20 mouvements antigouvernementaux.

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

22 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et le désir d'obtenir
23 cette information est compréhensible, selon monsieur Morris.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est ce qu'il dit, oui.

25 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Peut-on retourner
26 maintenant au document OPP00004580 à la page 99.

27 Je vais passer au 12 février vu que je n'ai pas
28 beaucoup de temps.

1 À la page 99, on vous demande en haut, c'est le
2 solliciteur adjoint, il fait allusion à Windsor et il dit :

3 « Est-ce que la lettre du ministre a eu
4 un effet ou est-ce qu'on continue selon
5 le plan? »

6 Ça, c'est la lettre qu'on a vue un peu plus tôt.

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

8 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Je pense que c'était
9 le document 00000858.

10 Et vous, vous dites :

11 « On continue avec le plan. Aucun
12 effet. »

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

14 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** La lettre n'a pas eu
15 d'effet, l'offre de négociation non plus.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact.

17 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** L'injonction non plus
18 du jour d'avant n'a pas eu d'effet?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact.

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ni l'invocation de la
21 *Loi d'urgence* de la province de l'Ontario le jour d'avant,
22 n'est-ce pas?

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je crois que c'est le
24 matin du 12 que la Loi est entrée en vigueur, mais à ce moment-
25 là, non, il n'y avait pas eu d'effet. Je pense qu'il y a eu un
26 effet sur l'autoroute 402, mais c'était une autre situation.

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ça va. Mais là-bas,
28 ces trois outils n'ont pas eu d'effet. Les gens n'ont pas changé

1 d'idée.

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** En effet, non, et vous
3 aurez des témoins qui pourront en parler plus tard, mais, en
4 effet, vous avez raison, d'un point de vue stratégique, aucun
5 effet.

6 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Pouvons-nous continuer
7 de faire défiler la page?

8 À 1 h 15, donc environ ici 8 heures le matin.

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

10 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous lui dites que le
11 point d'entrée à Cornwall a été bloqué, il y a de 50 à
12 70 véhicules.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

14 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Il y a des rapports
15 conflictuels quant à cet évènement, mais on parle de Akwesasne
16 qui aurait été maintenant ajouté.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

18 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et ça, c'était une
19 préoccupation importante pour vous?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

21 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Passons au document
22 OPP00004584.

23 Je pense que c'est le texte avec le surintendant
24 McDonell?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ça se peut. Est-ce que je
26 peux le voir?

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ah, j'essaie seulement
28 de comprendre son titre.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est un
2 surintendant.

3 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Il vous a texté de
4 l'information beaucoup plus fréquemment que monsieur Cox.

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

6 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Passons à la page 57,
7 s'il vous plait.

8 Regardez le message de midi 58, c'est-à-dire le
9 matin ici :

10 « C'est une dynamique complètement
11 différente là-bas. »

12 Il fait allusion à Cornwall.

13 « La communauté Mohawk a son mot à
14 dire. C'est leur ligne de survie, la
15 santé c'est une priorité. Tous les
16 résidents d'Akwesasne en Ontario,
17 Québec et New York ont besoin des soins
18 de santé d'Ontario. »

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Continuons de défiler
21 au bas de la page.

22 Il y a quelqu'un sur le terrain qui vous fait
23 rapport et qui vous dit que cela pourrait créer une réaction
24 défavorable de la part du territoire à l'égard des manifestants.

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Excusez-moi, c'est
26 caviardé. C'est un message texte qui m'est adressé du
27 surintendant?

28 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Oui.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

2 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Continuons de faire
3 défiler la page.

4 Il vous donne un peu de contexte sur le lien
5 entre [Akwesasne], Kanesatake et Kahnawake?

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

7 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:**

8 « Ils vont se réunir rapidement si on
9 présente la demande. Après, il y aura
10 une demande liée aux Guerriers. »

11 Et pour lui, ce que ça voulait dire, c'est qu'il
12 entrevoyait une violence à Cornwall, une certaine violence au
13 sein du convoi là-bas et du blocage.

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

15 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ça, c'est complexe,
16 n'est-ce pas? Ça soulève diverses questions de compétences.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

18 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Allons en haut de la
19 page 59.

20 Il vous fait rapport. Il vous dit d'abord que :

21 « Il y aura des messages de soutien de
22 Kanesatake et de Kahnawake. Et un
23 ultimatum des Guerriers. »

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est ce qu'il dit.

25 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et il s'inquiète. Et
26 vous aussi, vous craignez qu'il y ait de la violence qui soit
27 déclarée.

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Nous nous inquiétons

1 que la violence surgisse.

2 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Allons à la page 51.
3 Pardon, 52, le deuxième message sur la page.

4 Il vous dit ici que, le 11 février, à 7 h 40 le
5 matin, que :

6 « À l'ambassade des États-Unis, les
7 services frontaliers ont communiqué
8 avec la GRC. Ils s'intéressent à nos
9 plans. »

10 Le voyez-vous?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

12 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Prochain message
13 texte, il vous dit qu'à Windsor :

14 « Les travailleurs automobiles sont
15 fâchés et ont l'intention de faire une
16 manifestation aujourd'hui, ce qui a une
17 influence. Ils expriment leur colère
18 sur les médias traditionnels et les
19 médias sociaux. »

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

21 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Regardez le dernier
22 message au bas de la page. Il vous dit que :

23 « L'appel avec les États-Unis a bien
24 été. Ils regardent le pont des Mille-
25 îles (*Thousand Islands*). »

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ils s'inquiètent de la
28 situation à Akwesasne.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est l'information que le
2 surintendant me donne, oui.

3 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et vous, vous avez
4 communiqué ça au chef adjoint.

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas. Il
6 faudrait que je revoie mon rapport, mais cette information m'a
7 été très utile et elle a permis d'éclairer le témoignage que
8 j'ai fourni à la Commission relativement à la sécurité nationale
9 et la nécessité de coordonner nos efforts.

10 Tout ça est en lien avec ce jour crucial, le
11 12 février. Toute cette activité se produit simultanément,
12 Windsor, Cornwall, Ottawa, Toronto, Fort Frances. Ça se produit
13 à l'échelle de la province.

14 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Revenons au document
15 OPP00004580 pour la dernière fois, à la page 114. On revient à
16 vos échanges avec le chef adjoint.

17 Deuxième message, vous dites que les
18 manifestants... c'est le 13, donc on a vidé Windsor ou on est en
19 cours de le faire.

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. C'est en cours. Le
21 14, nos opérations de sécurité publique ont été terminées.

22 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Vous recevez de
23 l'information que les manifestants sont en train de songer à se
24 rendre au tunnel plutôt que le pont, et ça, ça aurait été un
25 problème.

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Au bas de la page,
28 vous faites allusion ici... vous dites au chef adjoint :

1 « Je préférerais ne pas voir les forces
2 armées jouer un rôle hors des
3 propriétés du gouvernement, mais nous
4 pourrions utiliser des constables
5 spéciaux contrôlés par les forces de
6 police pour effectuer des patrouilles
7 non armées et répondre à des
8 engagements à long terme. »

9 Vous êtes en train de vous demander si les Forces
10 armées canadiennes devraient être impliquées?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non. C'était une
12 discussion qui avait lieu et, d'après mes communications, vous
13 voyez que je ne le recommandais pas.

14 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Je croyais que vous
15 suggériez que le CAF n'avait pas de rôle à faire après, hors des
16 propriétés du gouvernement, mais qu'il pourrait y avoir des
17 constables spéciaux.

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Absolument pas. Pas de
19 constables spéciaux des Forces armées canadiennes. Nous
20 employons des constables spéciaux dans nos services policiers et
21 je parlais précisément de gens contrôlés par la police. Je n'ai
22 jamais recommandé le déploiement des Forces armées canadiennes.

23 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Page 121.

24 Si vous regardez l'horodatage, il est environ
25 2 h 40 du matin, donc 9 h 40 le soir en termes d'Ottawa le
26 13 février, donc la veille du recours à la *Loi sur les mesures*
27 *d'urgence*.

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

1 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Quelques points.

2 Si on remonte la page.

3 Vous dites sous « Ottawa » :

4 « Une contre-manifestation de
5 300 personnes a perturbé le convoi qui
6 essayait de rentrer. »

7 Donc, le fait qu'il y ait plus de contre-
8 manifestations, que ce soit à Cornwall, à Akwesasne, ou à Ottawa
9 était une préoccupation de sécurité importante.

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. C'était une
11 préoccupation tout le long.

12 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et la colère que vous
13 avez vue à Windsor à cause du barrage du pont, c'était pour
14 générer des contre-manifs qui pouvaient devenir violentes?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

16 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** À Niagara, vous
17 dites :

18 « Deux tentatives de la part de
19 manifestants ont été empêchées... pour
20 perturber le pont Peace ont été
21 empêchées. »

22 Et à Fort Francis :

23 « Ils ont... il y a eu une manifestation
24 de 230 manifestants et 92 véhicules. »

25 Et il y avait 4 hors-la-loi, des motocyclistes.

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et on voit que le
28 Pacific Highway, le poste frontalier a été bloqué par des

1 manifestants, et c'était le cas à Coutts. Et à Emerson, le poste
2 frontalier était bloqué. Au Nouveau-Brunswick, il y avait deux
3 manifestations avec deux arrestations.

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non. Euh, oui. Pas nous,
5 eux.

6 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Je veux dire, oui,
7 nous, les Canadiens.

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** [Oui.]

9 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et à l'Île-du-Prince-
10 Édouard, nous avons... il y a eu une tentative du convoi de
11 bloquer le pont de la Confédération qui a été arrêtée.

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

13 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et [vous nous avez]
14 dit que le Bureau de renseignement de la PPO a commencé à faire
15 des rapports à ses partenaires le 13 février [via les rapports
16 Hendon].

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

18 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et comme le convoi a
19 traversé la frontière Manitoba/Ontario, a traversé la province,
20 et jusqu'à son arrivée à Ottawa le 28, les agents PPO ont pu
21 remplir... faire ce qu'ils avaient à faire sans problème?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

23 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et le SPO, à travers
24 l'occupation, il y avait de plus en plus de PPO qui ont été
25 engagés?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et vos membres ont
28 répondu à plusieurs autres convois et manifestations qui ont

1 émergé dans les communautés à travers l'Ontario?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je suis d'accord.

3 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** C'était une urgence
4 nationale et provinciale qui est allée chercher l'attention
5 internationale?

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

7 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et la PPO ainsi que 20
8 autres services policiers ont travaillé conjointement pour
9 s'occuper d'urgences d'ordre public qui étaient sans précédent?

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, ce sont toutes des
11 déclarations que j'ai faites. Je crois que vous êtes en train de
12 lire.

13 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** J'essaie de ne pas le
14 faire de façon non permisible.

15 L'occupation illégale d'Ottawa était accompagnée
16 d'autres manifestations liées au convoi à travers le pays?

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Je ne sais pas si
18 vous me posez une question, si vous me demandez de confirmer.
19 Vous êtes en train de lire mes anciennes déclarations. Alors, il
20 y a un certain retard [quand vous me regardez].

21 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Mais je ne sais pas
22 les déclarations, mais vous êtes sous serment, alors je veux
23 être sûr de comprendre votre réponse à ces questions.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci beaucoup. Alors,
25 vous êtes en train de me poser des questions, à savoir si je
26 suis d'accord avec ces déclarations?

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Oui.

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci de la clarification.

1 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et des agents ont été
2 déployés de façon mesurée?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

4 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Ce qui a résulté en
5 l'effondrement de l'occupation?

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact.

7 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Il a fallu une
8 collaboration sans précédent pour protéger les vies et
9 l'infrastructure?

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

11 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** La *Loi sur les mesures*
12 *d'urgence* a été un outil très utile?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

14 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** La situation a été
15 identifiée comme une menace à la sécurité nationale?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Nous en avons parlé. Oui.

17 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** En fait, les
18 renseignements à travers les pays avec les événements simultanés
19 à travers le pays, vous et les autres services policiers ont
20 identifié un risque à la sécurité nationale?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. C'est mon opinion,
22 collectivement, selon tout ce qui se passait à travers le pays,
23 que c'était un risque pour la sécurité nationale. C'est mon
24 opinion.

25 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Merci.

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Monsieur le
28 Commissaire, il me reste 4 minutes. Je vais les donner à

1 Me Curry, je crois.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Il faudrait peut-être les
3 donner aux interprètes.

4 **(RIRES)**

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Mais je vais donc appeler
6 l'avocat pour l'ancien chef de police monsieur Sloly.

7 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TOM CURRY:**

8 **Me TOM CURRY:** Alors, je suis Tom Curry.

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

10 **Me TOM CURRY:** Et merci de votre aide avec le
11 travail de la Commission.

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

13 **Me TOM CURRY:** Le chef Sloly, vous le connaissez
14 depuis longtemps?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

16 **Me TOM CURRY:** Si j'ai bien compris, vous l'avez
17 connu comme chef de police. N'est-ce pas?

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact. Nous étions tous
19 les deux chefs adjoints pour des services avoisinants lorsque le
20 chef Sloly était au service de police et que j'étais au Régional
21 de York.

22 **Me TOM CURRY:** Et en cette capacité, si j'ai bien
23 compris, vous aviez des interactions professionnelles avec des
24 questions d'intérêt mutuel. Par exemple, des fois vous alliez
25 aider le service de Toronto et parfois il venait à la région de
26 York pour vous aider?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Absolument.

28 **Me TOM CURRY:** Vous le connaissez comme un

1 professionnel très intègre?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

3 **Me TOM CURRY:** Une personne qui s'est dévouée dans
4 s vie professionnelle au service du public et qui a voulu
5 améliorer les services policiers?

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

7 **Me TOM CURRY:** Entre autres, si j'ai bien compris,
8 vous savez qu'il a amélioré les services policiers dans les
9 communautés racialisées et il défendait l'amélioration de la
10 diversité et de l'inclusion dans les services policiers et dans
11 la communauté en général?

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Absolument, oui.

13 **Me TOM CURRY:** Aux fins du Commissaire, vous avez,
14 vous, aussi, vous avez travaillé... vous savez qu'il a travaillé
15 dans des enquêtes et le travail de fond?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** On n'a jamais été affectés
17 ensemble à une enquête particulière, mais nos forces ont été
18 ensemble dans des opérations conjointes de services policiers.

19 **Me TOM CURRY:** Et vous avez parlé un petit peu du
20 rôle d'un chef ou d'un commissaire et l'obligation de s'assurer
21 qu'il y ait des services policiers adéquats dans une communauté.

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Et la responsabilité
23 partagée dans le cas d'un chef de police municipale, donc entre
24 le chef et la Commission.

25 **Me TOM CURRY:** Et dans votre cas, le ministère du
26 Solliciteur général donne ce contrôle.

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Et comme commissaire, j'ai
28 d'autres responsabilités par rapport à cela [que] n'a pas un

1 chef de police municipale.

2 **Me TOM CURRY:** Et je crois que vous en avez parlé
3 avec Me Brousseau.

4 Et lorsqu'on parle d'offrir... lorsqu'on parle des...
5 le rôle d'un chef de police, c'est d'offrir tous les éléments,
6 les ressources, la formation, ainsi de suite pour s'assurer
7 l'équipement, les politiques, que tout soit en place.

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

9 **Me TOM CURRY:** Et, comme vous l'avez dit
10 aujourd'hui, le chef de police, ou le commissaire dans votre
11 cas, est également le visage du service non seulement pour la
12 communauté, mais aussi pour le gouvernement?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est juste.

14 **Me TOM CURRY:** Pour le ministère de la
15 Solliciteure générale en offrant des mises à jour de situations?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il y a beaucoup moins
17 d'interactions du commissaire de la PPO et le gouvernement qu'il
18 n'y aurait avec un chef de police municipale qui a des
19 rencontres mensuelles à différents intervalles, alors que moi,
20 j'ai un rapport annuel et des interactions lorsqu'on en a
21 besoin.

22 **Me TOM CURRY:** Et vous avez joué les deux rôles
23 dans votre travail avant que vous ne soyez nommé commissaire
24 alors que vous étiez chef adjoint dans votre région. Vous auriez
25 eu beaucoup plus de contacts avec votre Commission des services
26 policiers que commissaire vis-à-vis le solliciteur général.

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

28 **Me TOM CURRY:** Mais ça ne veut pas dire que vous

1 prenez... vous êtes orienté par la sphère politique, mais
2 néanmoins, dans le cas d'un chef de police municipale, ce chef
3 est employé par la Commission des services policiers.

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Deux réponses. Non, je ne
5 suis pas orienté par des entités politiques, et, deux, le chef
6 de police municipale est un employé de la Commission des
7 services policiers. En vertu de la loi, on ne peut avoir que
8 deux postes identifiés employés directement par la Commission,
9 c'est un chef de police et le chef adjoint.

10 **Me TOM CURRY:** Et vous avez été dans des réunions
11 de ces commissions, et avec les manifestations et le convoi, il
12 y a eu des déclarations au public et d'autres choses soulevées
13 par la Commission des services policiers parce qu'ils avaient
14 un...

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. J'ai vu une rencontre
16 de la Commission des services policiers, je crois que c'était le
17 6 février, et ils connaissaient des commen... mais je connaissais
18 des commentaires via les réseaux sociaux, et cetera.

19 **Me TOM CURRY:** Et la Commission des services
20 policiers, en essayant de faire valoir son autorité pour
21 s'assurer qu'il y ait des services policiers efficaces dans une
22 communauté, appliquait énormément de pression sur le service de
23 police et le chef Sloly.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** De cette réunion, je suis
25 d'accord avec ce que vous venez de dire. Les questions qu'on
26 posait, le niveau de détails qu'on demandait, c'était... ça aurait
27 été mieux fait dans une séance à huis clos. On peut poser ces
28 questions-là, mais ces questions particulières, d'après moi,

1 auraient pu être posées à huis clos.

2 **Me TOM CURRY:** Et vous avez observé sans doute,
3 alors que ça se déroulait, parce que ç'avait une certaine
4 pertinence à votre rôle, par rapport à la demande de ressources,
5 vous avez peut-être aussi observé la participation de Chef Sloly
6 à des réunions du conseil municipal d'Ottawa. Étiez-vous au
7 courant?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas dire que
9 j'étais précisément au courant de tout ça, je n'ai pas participé
10 à aucune de ces réunions, mais je n'aurais pas été étonné de
11 savoir que, lui, il participait.

12 **Me TOM CURRY:** Donc, ça ne vous étonnerait pas
13 qu'au niveau du conseil municipal, on mettait beaucoup de
14 pression sur le chef Sloly par rapport à la manifestation
15 continue.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, ça ne m'aurait pas
17 étonné du tout.

18 **Me TOM CURRY:** Et ce que vous avez vu à la
19 Commission des services policiers, la Commission voulait de
20 l'action, voulait savoir quand est-ce qu'il allait mettre un
21 terme à cette occupation illégale. Vous l'avez observé?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** J'hésiterais à dire que
23 j'ai observé une demande d'action, mais j'ai observé les
24 questions et j'ai partagé mon opinion qu'il aurait mieux valu
25 que ça se fasse à huis clos.

26 **Me TOM CURRY:** Alors, pour revenir à la structure
27 de commandement, les chefs... je reviens au service de police
28 municipal, le chef de police aurait eu des adjoints qui

1 s'occupaient de certaines fonctions et, dans ce cas-ci, bon, il
2 y a les opérations, les renseignements sont séparés en deux
3 adjoints.

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Pour la Commission,
5 la structure est définie dans la loi en ce qui a trait à un
6 service policier municipal. Il y a des grades que le policier
7 peut... que le chef peut utiliser. Il y a, par exemple, les
8 surintendants, et puis il y a aussi les sergents d'état-major,
9 les sergents...

10 **Me TOM CURRY:** Et sous cela, il y a la chaîne de
11 commandement que vous avez décrite, vous avez dit que ça va
12 jusqu'aux constables.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est généralement comme
14 ça que ça se passe. Oui, c'est ça la structure.

15 **Me TOM CURRY:** Et comme chefs de police, vous et
16 le chef Sloly, vous vous fiez à ces adjoints dans la chaîne de
17 commandement, entre autres des experts en la matière, pour
18 livrer les services policiers.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je me fie énormément à ma
20 chaîne de commandement et à mes experts en la matière. On se dit
21 qu'on est tous l'équipe de commandement.

22 **Me TOM CURRY:** Et ils seraient responsables du
23 développement dans une situation pareille de plans, de plans
24 opérationnels, pour offrir qu'il y ait le genre d'opération
25 qu'on a vu?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ce serait quelqu'un
27 d'autre que le chef de police qui serait responsable de
28 l'élaboration de ce plan. Le chef de police est responsable de

1 s'assurer qu'il y ait un plan en place, un plan satisfaisant,
2 mais c'est pas le chef de police qui rédigerait ce plan.

3 **Me TOM CURRY:** Dans votre interrogatoire ce matin,
4 vous avez dit que, si le service de police a le personnel avec
5 l'expertise pour exécuter ces directives, le chef de police se
6 fierait à ces gens pour s'en occuper; s'ils n'avaient pas
7 l'expérience ou avaient besoin de plus de directives, ce serait
8 approprié que le chef le fasse.

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Bien, dans la mesure
10 qu'ils sont qualifiés et capables de le faire ou de demander
11 l'aide d'un autre service de police pour offrir cette aide. Mais
12 ils sont responsables de s'assurer que ce niveau d'expertise
13 soit présent et disponible.

14 **Me TOM CURRY:** Si le niveau d'expertise n'est pas..
15 si on ne le trouve pas dans un rôle ou dans un autre, le chef ou
16 un chef adjoint peut substituer une personne pour une autre, par
17 exemple un commandant d'incident ou d'évènements, selon.

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, si c'est approprié.

19 **Me TOM CURRY:** Pour revenir à l'échéancier, vous
20 nous avez parlé des rapports Hendon. Ces rapports... je vais citer
21 le chef Sloly : « Ces rapports Hendon ont rempli un vide qui
22 existait au niveau des renseignements », et la PPO, par le
23 Bureau des renseignements, a pris la responsabilité d'offrir des
24 renseignements qu'il n'y avait pas, sinon pour la police et les
25 communautés. Êtes-vous d'accord?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je suis d'accord qu'on a
27 rempli un besoin de renseignements, et [le surintendant Morris]
28 en avait parlé par rapport au mouvement Shutdown Canada, le

1 mouvement des Patriotes, un besoin de renseignements qui
2 existait dans cette province et de collaboration et de partage
3 de renseignements à travers le pays.

4 **Me TOM CURRY:** Et je crois que le surintendant
5 Morris a décrit... a dit au commissaire que c'est pas une recette
6 magique. Les rapports Hendon offrent des renseignements, mais
7 c'est aux gens de les recevoir, de les interpréter, d'agir en
8 conséquence.

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est juste.

10 **Me TOM CURRY:** Pour ce qui est des rapports Hendon
11 qui ont été produits avant l'arrivée du convoi, comme vous le
12 savez par votre expérience et en observant l'expérience des
13 autres à travers la province, différentes personnes ont retiré
14 des choses différentes des rapports Hendon. Est-ce vrai?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Les renseignements étaient
16 utilisés de manière différente. Parfois on ne s'en est pas
17 servi, parfois c'était même... ils n'étaient même pas connus.

18 **Me TOM CURRY:** Dans le cas d'Ottawa, saviez-vous
19 que certains membres de votre service avaient vu et compris ce
20 que le Service de police avait planifié pour la manifestation à
21 partir du 27 janvier?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, j'étais au courant.
23 Le surintendant Abrams s'était engagé avec le Service de police
24 d'Ottawa et était [...]

25 **Me TOM CURRY:** Et vous auriez été obligé d'être au
26 courant. Et il a été déployé ici à Ottawa pour surveiller ce qui
27 s'était fait [...]

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pas pour surveiller la

1 situation, non, mais pour donner l'aide nécessaire.

2 **Me TOM CURRY:** Et c'est lui qui était responsable
3 de voir le convoi qui travaillait dans la région de l'Est et
4 pour s'assurer, comme il l'a décrit, que la PPO avait des actifs
5 autour de ce convoi pour assurer leur passage sécuritaire.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il faisait partie d'un
7 plan général qui a été surveillé... enfin, dirigé par l'inspecteur
8 Varga et le commandant des incidents et des évènements. Donc, il
9 est juste de dire que le surintendant Abrams était le
10 surintendant stratégique qui voyait l'opération dans la région
11 de l'Est et il avait la responsabilité du convoi qui se
12 déplaçait sur le King's Highway.

13 **Me TOM CURRY:** Donc, personne en Ontario à
14 l'intérieur de votre service que le convoi aurait dû être arrêté
15 à l'extérieur ou à la frontière du Manitoba ou à la frontière du
16 Québec, à l'extérieur en tout cas de la ville d'Ottawa. Est-ce
17 juste?

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non. Non, c'est pas juste.
19 Cette cause a été discutée, ç'a été considéré, mais y'a pas de
20 disposition dans la Loi pour arrêter le convoi à quelque moment
21 que ce soit en route vers Ottawa. Il n'y avait pas de façon de
22 déterminer si un ou l'autre de ces participants allait s'engager
23 dans des activités illégales. Nous avons le droit de nous
24 assurer une assemblée paisible selon la Charte des droits et
25 libertés du Canada, et on ne peut pas s'assurer qu'il y aura des
26 infractions en cours de route, mais si on avait su, les
27 officiers en auraient pris compte.

28 **Me TOM CURRY:** Au début de ce qui a été décrit

1 dans le rapport Hendon sur le manque de stratégie de sortie, ça
2 n'aurait pas été la base pour que la PPO donne aux manifestants
3 le droit d'accéder à la municipalité?

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Nous n'aurions pas
5 suffisamment d'autorité pour leur refuser le droit d'avoir accès
6 à la municipalité. Je pense qu'on se rapproche de ce qui se... de
7 l'endroit où ce qui nous préoccupe. Il y a plusieurs d'autres
8 lois, la *Loi sur la circulation* qui peut prévenir l'accès à
9 certaines régions, certaines zones.

10 **Me TOM CURRY:** C'est particulièrement vrai à
11 Windsor. Basé sur ce qu'on connaissait, la PPO n'était pas
12 arrivée à la conclusion qu'on devrait bloquer l'accès au pont
13 Ambassador par exemple, avant que le barrage soit installé.

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Mais ça, c'est la
15 juridiction de la police de Windsor, le pont de Windsor, et pas
16 la juridiction de la PPO. Mais il y a une autre situation et ce
17 n'était pas des centaines de camions qui viennent à un moment
18 donné ensemble, c'était une situation un peu différente.

19 Mais pour répondre directement à votre question,
20 nous n'avions pas l'autorité pour arrêter quel que ce soit que
21 ce mouvement sur notre juridiction... comme étant sur la King's
22 Highway.

23 **Me TOM CURRY:** Même si la manif à Ottawa était
24 déjà commencée et ça pouvait même dire que c'était une
25 occupation?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il n'y a rien qui dit que
27 même si la manifestation d'Ottawa était en cours, ça ne veut pas
28 dire que quelqu'un qui veut se lancer dans une manifestation

1 légale devrait être arrêté de le faire. Il faut voir la
2 démarcation, le point de démarcation, comme j'ai dit plus tôt,
3 quand est-ce que ça devient illégal et quand ça devient
4 nécessaire pour que les policiers utilisent de leur autorité, ce
5 qu'ils ont fait de façon assez judicieuse.

6 **Me TOM CURRY:** Quelques points. Je ne vais pas
7 montrer le document, mais saviez-vous qu'un rapport de situation
8 du 27 janvier de la part de la PPO décrivait les services de
9 police comme ayant développé un plan robuste qui aurait permis
10 la possibilité d'accueillir 3 000 véhicules commerciaux?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je suis... bon, j'étais
12 au courant. Oui, je sais que les plans de... la police d'Ottawa
13 avait le plan pour tenir compte de ces nombreux véhicules qui
14 arrivaient.

15 **Me TOM CURRY:** Est-ce que vous saviez que le
16 surintendant Abrams allait leur permettre de venir au centre-
17 ville?

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ça, je ne le savais pas.

19 **Me TOM CURRY:** Une chose rapide, si vous me
20 permettez, à cause du temps qu'il me reste. Est-il juste de dire
21 que certaines personnes de la PPO pensaient que ce serait
22 terminé en fin de semaine?

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas qui à
24 l'intérieur de la PPO aurait pensé une telle chose. J'hésiterais
25 à vous l'assurer.

26 **Me TOM CURRY:** J'essayais de raccourcir un petit
27 peu. Je vous aide un petit peu.

28 S'il vous plait, OPP4582, c'est à la page 13,

1 s'il vous plait.

2 Ce message, je pense que ça vient du commissaire
3 adjoint Harkins, mais ça devrait être le 27 janvier. C'est en
4 bleu au milieu. Alors, c'est le 27, peu importe l'heure du jour,
5 il vous dit :

6 « Pour votre information, j'étais en
7 vacances demain, mais avec cette
8 protestation, je ne peux pas, il y a
9 trop de choses qui se passent. Donc,
10 j'ai poussé mes vacances à lundi. »

11 Et donc, il changeait son jour de congé du
12 vendredi pour le jour de congé du lundi.

13 Est-ce que vous êtes d'accord pour dire que, bien
14 qu'il y aurait eu des choses à faire le vendredi, ça n'aurait
15 pas interféré avec sa vacance de lundi?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, je ne suis pas
17 d'accord avec ça. Le commissaire Harkins, comme ici, il a dit
18 qu'il va travailler de façon virtuelle de sa maison à Orillia.
19 Il avait un projet de construction en cours où il devait être à
20 un autre endroit lundi, et il n'était pas le superviseur direct
21 de cette opération.

22 Lorsqu'on parle de la structure des... et la
23 distance entre opérations et commandant, le commissaire Harkins
24 était responsable d'environ 6 000 personnes dans les opérations
25 sur 5 régions. Il avait d'autres responsabilités que celle-ci. À
26 ce moment-là, c'était géré par la région de l'Est avec une
27 surveillance du centre d'opérations par le biais du commandant
28 d'évènements critiques. Donc, je ne pense pas que ça indique

1 d'une façon ou d'une autre qu'il pensait que ça serait terminé
2 lundi.

3 **Me TOM CURRY:** Est-ce qu'il l'a eu son congé le
4 lundi?

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne pense pas. Même s'il
6 a essayé, je pense que j'aurais interféré, je serais intervenu.

7 **Me TOM CURRY:** Le Service de police d'Ottawa était
8 vraiment dépassé par les événements, n'est-ce pas?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Ils étaient débordés,
10 dépassés par les événements très rapidement.

11 **Me TOM CURRY:** Ils n'auraient jamais eu les
12 ressources pour gérer le nombre de personnes et de camions et de
13 la nature même de cette manif.

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, pas seuls, et non, en
15 effet, ils ont demandé l'aide.

16 **Me TOM CURRY:** La question des ressources, ç'a été
17 identifié très tôt comme étant une chose qui serait nécessaire.
18 Vrai?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** D'une façon générale, je
20 dirais oui. Je pense que la police d'Ottawa peut précisément
21 identifier quand ils l'ont su, mais je savais que la police
22 d'Ottawa avait fait des ententes avec d'autres services de
23 police pour des ressources supplémentaires. Donc, la PPO,
24 c'était pas le seul service d'Ottawa... de police à Ottawa dans
25 cette fin de semaine où c'est devenu encore plus essentiel de
26 coordonner les ressources.

27 **Me TOM CURRY:** Comme vous l'avez appris, ils
28 avaient besoin au moment où tout a été fait, je pense que vous

1 avez dit ça, c'était [près de 1 800] que vous avez identifié.

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Plus de 2 200, mais
3 c'est un chiffre approximatif, oui.

4 **Me TOM CURRY:** Lorsqu'il a soulevé le besoin de
5 ressources, vous l'avez dit, je pense, vous avez été en contact
6 avec lui auparavant et des contacts constants tout au cours de
7 la situation?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

9 **Me TOM CURRY:** Donc, lorsqu'il a demandé ces
10 ressources, les ressources étaient ciblées parce qu'on disait
11 que ces ressources devraient être organisées pour venir à Ottawa
12 pour aider?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pas 1 700 officiers de
14 police et 100 membres du civil. Non, la PPO n'a pas facilité
15 tout cela. C'était surtout pour les services... pour offrir les
16 services qu'on pouvait faire pour identifier certaines tâches,
17 certaines fonctions, et vous voyez ce qui se faisait pendant la
18 durée de ce convoi.

19 **Me TOM CURRY:** Les ressources nécessaires, comme
20 mon collègue vous l'a dit, y'a le tableau qui mentionne les
21 différents rôles et responsabilités, ça aurait permis... et
22 j'imagine que c'est arrivé aux bonnes personnes au centre des
23 ressources pour qu'ils puissent savoir que ces ressources
24 seraient nécessaires à un moment ou un autre bientôt.

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ils ont commencé à
26 amasser... voir les possibilités d'amasser des ressources, oui.

27 **Me TOM CURRY:** Pendant qu'on faisait ce plan, les
28 ressources peuvent être mobilisées.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ça peut être coordonné et
2 la mobilisation va dépendre où on est rendu dans le temps du
3 plan, mais il faut commencer à coordonner la disponibilité des
4 ressources.

5 **Me TOM CURRY:** Vous aviez le surintendant en chef
6 Pardy, c'était le 8 février?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. J'ai reçu la demande
8 le 7 février, nous avons affecté le chef Pardy.. nous l'avons
9 affecté ce soir-là. Il nous a rencontrés tôt le 8, et il est
10 allé à Ottawa immédiatement.

11 **Me TOM CURRY:** Le chef Sloly, dans un courriel
12 qu'il vous a envoyé dans les quelques premiers jours, je ne me
13 souviens pas, je ne vais pas prendre le temps de vous le
14 montrer, mais si je me souviens bien, il a identifié certains
15 officiers de première ligne et il avait identifié également
16 certaines structures de commandement qui seraient nécessaires?

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est vrai. Nous
18 avons eu une conversation le 31 janvier, et le 1^{er} février, il
19 m'a envoyé un texte pour me dire que les ressources allaient
20 venir et je pense que cette demande officielle est venue le
21 2 février, et on a agi immédiatement. Certaines de ces
22 ressources étaient déjà sur le terrain à Ottawa.

23 **Me TOM CURRY:** Dans le cas de Windsor, si j'ai
24 bien compris, et je ne vais pas vous montrer le document, mais
25 pour votre référence et pour mes collègues, c'était une
26 déclaration du surintendant Earley, WTS22, [qui] a identifié
27 qu'elle avait..

28 Ah, peut-être que c'est mieux que je vous le

1 montre.

2 WTS22. Si vous voulez passer à la page 6, s'il
3 vous plait.

4 Ça revient à la question de savoir quand le
5 surintendant Earley a eu les ressources par rapport à la
6 finalisation de ce plan.

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne suis pas très sûr
8 d'avoir compris, « deux voies ».

9 **Me TOM CURRY:** C'est-à-dire les ressources sont
10 mobilisées pendant que le plan est à être rédigé.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** À Ottawa, mais si vous
12 voyez le nombre de ressources, un jour ou l'autre, environ 135
13 par jour, alors jusqu'à 400 un jour ou l'autre, avant même que
14 le plan a été finalisé.

15 **Me TOM CURRY:** Lorsqu'un parle du plan, on parle
16 de l'Ordre public?

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, ça, ce n'est qu'une
18 partie du plan général.

19 **Me TOM CURRY:** Est-ce que c'est ce qui demande le
20 plus de ressources?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est ce qui demande le
22 plus de ressources. Je pense qu'il y avait l'évaluation initiale
23 pour aider, quand l'équipe est arrivée pour donner de l'aide,
24 c'est qu'on avait 800 membres de l'Unité pour l'ordre public et
25 qu'on a demandé des aides d'autres provinces de l'extérieur de
26 l'Ontario pour nous aider.

27 **Me TOM CURRY:** Ça, c'est la page 6? Et voilà. Le
28 deuxième paragraphe :

1 « Lors de la réunion de planification
2 du 10 février, le surintendant Earley a
3 choisi le 12 février fin de la journée
4 comme date d'échéance, date de tombée.
5 Elle aurait reçu et approuvé le plan
6 [de l'inspecteur Younan] et toutes les
7 ressources nécessaires seraient
8 arrivées. »

9 Donc, à la réunion de planification, c'est
10 différent et beaucoup plus facile à Windsor qu'à Ottawa, n'est-
11 ce pas?

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est différent, mais
13 pas aussi compliqué. Plus facile, j'hésite à dire, parce que
14 c'est relié à toutes les autres activités qui se passaient au
15 niveau national.

16 **Me TOM CURRY:** Oui. Donc, moins complexe, mettons.
17 Et donc, à la réunion de planification du 10,
18 c'est là où la surintendante Earley est arrivée, elle avait déjà
19 initié la demande de ressources, n'est-ce pas?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il semblerait que oui, et
21 qu'elle a identifié également des dates précises où le plan
22 serait opérationnalisé. Donc, il faut beaucoup de détails à ce
23 moment-là pour savoir combien de ressources, quel jour et
24 pendant combien de temps prévu. Je pense qu'ils prévoyaient une
25 durée de deux à quatre jours pour cet évènement.

26 **Me TOM CURRY:** Certaines des ressources venaient
27 d'Ottawa.

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Si j'ai bien compris, il y

1 en avait deux sections d'ordre public, c'est-à-dire la GRC qui
2 s'est repositionnée d'Ottawa à Windsor. Je ne pense pas qu'un
3 seul officier PPO est passé d'Ottawa à Windsor; plutôt, nos
4 membres ont augmenté de près de 200, je pense, entre le 12 et le
5 14 à Ottawa.

6 Nous avons également à nous fier aux unités
7 d'ordre public d'autres juridictions – de London, par exemple.
8 C'est là où ce centre d'ordre public a été formalisé le 8. Ils
9 ont pu analyser et voir quelles étaient les unités nécessaires,
10 où, quand, comment, pour tenir compte de quelles menaces et à
11 quel moment.

12 **Me TOM CURRY:** Donc, ce sont la GRC qui sont allés
13 d'Ottawa à Windsor?

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Si j'ai bien compris, oui.

15 **Me TOM CURRY:** Page 9, s'il vous plaît, deuxième
16 paragraphe. Un petit peu plus haut. Merci. Où ça dit :

17 « Surintendant Earley a discuté la
18 relation entre les ressources demandées
19 et la planification. Lorsqu'elle a...

20 Non, non, c'est pas ça. C'est le 9, pas le 10.

21 « Lorsque le [...], on ne savait pas le
22 type d'officiers et le nombre
23 d'officiers nécessaires et que la
24 situation sur le terrain le 9 février
25 disait qu'on devait avoir d'autres
26 officiers pour la circulation et sur la
27 première ligne. La PPO aussi a envoyé
28 autant d'officiers que possible. »

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Comme on l'a fait à
2 Ottawa. Vous verrez d'après le message du surintendant Abrams,
3 nous avons déployé des officiers de première ligne pour aider au
4 contrôle et aux points pour la circulation. Et de 18, ils sont
5 passés à 30, ils sont passés à 60, et là ç'a dépassé la capacité
6 pour la région de l'Est. Nous avons déplacé les ressources d'un
7 bout à l'autre du pays... de la province, et c'est en l'absence
8 d'un plan opérationnel. C'était une situation très semblable.

9 **Me TOM CURRY:** Il ne me reste que quelques
10 minutes, je fais aussi rapidement que... aller aussi rapidement
11 [que je peux] au plan opérationnel et cette question de savoir
12 si le chef Sloly avait nui à la finalisation de ce plan.

13 Vous avez traité avec lui tout au cours de la
14 situation, vous nous avez dit?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

16 **Me TOM CURRY:** Et avec la Commissaire Lucki.

17 Donc, si vous pouvez me montrer OPP4580,
18 Monsieur, et la page 109, s'il vous plait.

19 Monsieur le Commissaire, pendant qu'on le montre,
20 comme vous le receviez, vous receviez des renseignements de
21 différentes personnes, certains qui n'étaient pas tout à fait
22 fiables. Est-ce que ça serait juste de dire ça?

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est-à-dire à cause de
24 leurs relations avec la police d'Ottawa ou en général?

25 **Me TOM CURRY:** Non, non, mais donnez votre
26 exemple. Il y a plusieurs rumeurs qui circulaient qui n'étaient
27 pas vraies finalement au sujet de l'attitude du chef Sloly à
28 propos de tel ou tel sujet, ce qu'il faisait ou ne faisait pas,

1 et vous êtes allé quelques fois directement lui demander.

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Lorsque je trouvais que
3 c'était approprié, je n'allais pas ennuyer le surintendant avec
4 des rumeurs qui, d'après moi, n'étaient pas pertinentes ou qui
5 pouvaient nuire à notre progrès opérationnel, compromettre nos
6 officiers ou la sécurité de la communauté.

7 **Me TOM CURRY:** Un des problèmes que vous avez pu
8 observer, si vous êtes d'accord avec moi, c'est que, dans un
9 certain nombre de domaines, à cause de la nature très unique de
10 cet évènement, le chef Sloly, qui voulait arriver à une
11 solution, s'était vu retardé par les rumeurs. Est-ce que je peux
12 vous donner un exemple?

13 Les 1 500... la mauvaise communication sur le 1 500
14 officiers de PPO sur le terrain, ça a causé, vous l'avez dit, je
15 pense, ça a causé certains problèmes pour le chef Sloly parce
16 que lui, il a dû répondre aux gens pour dire pourquoi qu'il
17 n'utilisait 1 500 officiers de la PPO.

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

19 **Me TOM CURRY:** Ç'a été une situation assez
20 malheureuse.

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

22 **Me TOM CURRY:** Également, l'idée selon laquelle,
23 le 5 février, le gouvernement du Canada – peu importe ce que ça
24 veut dire – avait perdu confiance en le chef Sloly le 5 février
25 a rendu les choses plus difficiles pour lui.

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** En effet, c'était un défi
27 pour lui.

28 **Me TOM CURRY:** Vous nous avez parlé du fait que le

1 surintendant Abrams avait dit que le chef Sloly avait surestimé
2 le nombre de ressources, et ça, c'était le résultat d'une simple
3 multiplication par deux du nombre de ressources. Mais ce n'était
4 pas correct.

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** En effet. Que cet énoncé
6 ait été formulé ou pas, je dois croire mot sur mot monsieur
7 Abrams et le chef Sloly pourra l'infirmier ou le confirmer. Mais,
8 oui, assurément, nous avons déterminé que le nombre n'était pas
9 très éloigné de ce qui était requis.

10 **Me TOM CURRY:** Je ne vais pas revenir sur ce qui a
11 été dit, mais peut-être que dans la tête d'autres personnes,
12 peut-être pas la vôtre, vous, vous n'en avez pas fait grand cas,
13 mais d'autres auraient pu imaginer qu'il y avait quelque chose
14 qui n'était pas fiable avec ce chiffre.

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** En effet.

16 **Me TOM CURRY:** Oui, et ça aurait été malheureux.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

18 **Me TOM CURRY:** Rapidement, le 12 février, il y a
19 eu un message texte. C'est vous qui l'avez envoyé au chef
20 adjoint, vous le teniez au courant. Nous avons parlé des
21 calculs, c'était à environ 4 h 58. Le voyez-vous?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

23 **Me TOM CURRY:** On voit:

24 "Chef Sloly a accepté le plan. Nous
25 espérons l'avoir signé ce soir. »

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

27 **Me TOM CURRY:** Ça, ç'a été fait par qui?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Probablement par Carson

1 Pardy, le chef Pardy qui était la personne principale pour le
2 chef Sloly à ce moment-là.

3 **Me TOM CURRY:** Donc, à la fin de l'après-midi du
4 12 février, en ce qui concerne la PPO, le plan était approuvé
5 par le chef Sloly, ou il n'avait plus à rien faire.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact.

7 **Me TOM CURRY:** Est-ce que je pourrais vous
8 demander de regarder le document OPS144454. J'aimerais obtenir
9 votre aide relativement à quelques points.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Votre temps est épuisé,
11 comme vous le savez, alors...]

12 **Me TOM CURRY:** Je vais conclure bientôt.

13 Ah, je nous ai amenés au mauvais document. Non.
14 Ah, c'est à la page 164.

15 Pouvez-vous faire défiler la page, s'il vous
16 plait? Ah, voilà! Merci. Faites défiler, s'il vous plait.
17 Remontez, s'il vous plait. Voilà.

18 « Chef », ça, c'est Chef Sloly.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Excusez-moi, ce sont les
20 notes de qui?

21 **Me TOM CURRY:** C'est les notes de scribe qui font
22 état d'une réunion que vous avez eue avec le chef Sloly et le
23 commissaire Lucki, et d'autres personnes.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Mais c'était quel jour?

25 **Me TOM CURRY:** C'était le 12 dans l'après-midi.
26 Essentiellement, je pense qu'il s'agit de la discussion qu'ils
27 ont approuvé le plan. Donc, je m'arrêterai ici.

28 Merci, Monsieur le Commissaire.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci beaucoup.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

3 Nous pouvons prendre une pause maintenant ou un
4 peu plus tard. J'ai l'impression qu'on devrait l prendre
5 maintenant. On va prendre une pause de 15 minutes et nous allons
6 reprendre au retour. Merci.

7 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for*
8 *15 minutes.* La Commission est levée pour 15 minutes.

9 --- L'audience est suspendue à 15:53

10 --- L'audience est reprise à 16:11

11 **LA GREFFIÈRE:** *Order.* À l'ordre.

12 *The Commission is reconvened.* La Commission
13 reprend.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Avant de continuer, pour le
15 procès-verbal – j'aurais dû le noter quand la question a été
16 soulevée lors des questions de monsieur Curry –, il a fait
17 allusion à la déclaration du témoin, du surintendant Earley, et
18 cette déclaration ne fait pas partie des éléments de preuve
19 jusqu'à ce que le surintendant Earley vienne témoigner.

20 Je voulais que le public et les médias ne se
21 demandent pas pourquoi ils ne le trouvent pas sur le site web.
22 La pratique est, lorsque le témoin témoigne, sa déclaration peut
23 être rendue publique, mais pas avant.

24 Cela dit, j'appellerais maintenant le SPO.

25 On a changé? Il y a eu un échange.

26 **L'INTERPRÈTE:** C'est inaudible pour l'interprète.

27 [**Me DAVID MIGICOVSKY:** Ce n'est pas un échange.]

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Y a-t-il des considérations

1 futures?

2 Juste pour m'assurer de comprendre, vous donnez
3 votre temps à la Ville?

4 **Me ALYSSA TOMKINS:** Non. Nous nous sommes
5 entendus, nous allons échanger. Je vais avoir quelques points de
6 clarification qui seront très brefs. S'il me reste du temps, et
7 j'espère qu'il en restera, je cède ce temps à mon collègue
8 l'avocat du SPO.

9 [COMMISSAIRE ROULEAU: OK.]

10 --- COMM. THOMAS CARRIQUE (Sous le même serment):

11 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ALYSSA TOMKINS:

12 **Me ALYSSA TOMKINS:** [Alyssa Tomkins, pour les
13 notes, avocate pour la Ville d'Ottawa.]

14 Comme je l'ai dit, Monsieur le Commissaire,
15 quelques points de clarification.

16 En ce qui concerne le nombre de ressources sur le
17 terrain, j'aimerais que l'on revienne au sommaire du
18 surintendant Abrams qui est en preuve.

19 Il s'agit du WTS0000013 à la page 9, Monsieur le
20 Greffier. Pouvons-nous faire défiler la page?

21 Monsieur le Commissaire, regardez ce paragraphe
22 qui commence après la réunion du 9 février. C'est une très
23 longue phrase, mais la deuxième phrase qui commence par « Le
24 14 février » :

25 « ...la PPO a appuyé le SPO en augmentant
26 le nombre d'agents de 60 à 150 par
27 jour. Le 15 février, le surintendant
28 Abrams a été informé que 400 membres de

1 l'OPP, des membres additionnels,
2 arriveraient le 17 février. »

3 Donc, en ce qui concerne les ressources, est-ce
4 que vous êtes d'accord avec le surintendant Abrams?

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne veux pas le
6 contredire, mais des chiffres précis m'ont été donnés et ne
7 cadrent pas nécessairement avec ça. Et si cela est permis, je
8 serais heureux de vous en parler.

9 **Me ALYSSA TOMKINS:** Je ne pense pas que ce soit
10 crucial, mais nous voulions assurer le suivi.

11 Ces informations et ces données, est-ce qu'elles
12 ont été données fournies à votre avocat?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il faudrait lui demander.

14 **Me ALYSSA TOMKINS:** Il revient à lui de transiger
15 avec cette question, ça sera à lui de clarifier. Moi, je voulais
16 seulement revenir sur ces chiffres.

17 Un dernier point de clarification en ce qui
18 concerne la lettre du maire et de monsieur Deans. Vous vous
19 rappelez de la lettre, n'est-ce pas, je n'ai pas besoin de la
20 mettre à l'écran?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

22 **Me ALYSSA TOMKINS:** Je voulais seulement
23 clarifier : lorsqu'une copie de cette lettre vous a été envoyée,
24 est-ce que c'était la première fois que vous avez reçu la
25 demande du chef Sloly?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je crois que oui. Nous
27 nous étions parlé, je sais qu'une demande s'en venait, mais
28 c'est la seule demande formelle que j'ai reçue en lien avec les

1 1 800 personnes. Le chef Sloly avait fait une demande formelle
2 et informelle et je pense qu'on a vu qu'il y avait cette
3 communication du 2 février ici à la Commission.

4 **Me ALYSSA TOMKINS:** Oui, mais en ce qui concerne
5 cette demande-là, vous n'avez pas reçu de lettre du chef Sloly
6 ou du moins si c'était la même chose, la même demande qui avait
7 été incluse dans la lettre du maire?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, je n'ai pas reçu deux
9 copies de la même lettre ou une demande similaire.

10 **Me ALYSSA TOMKINS:** Merci. C'est parfait. Merci
11 beaucoup.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Maintenant, le SPO.

13 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MIGICOVSKY:**

14 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Bonjour, Monsieur le
15 Commissaire. Je suis David Migicovsky, je représente le SPO.
16 Comment allez-vous?

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je vais bien, merci. Et
18 vous?

19 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Je vais bien.
20 J'aimerais parler des rapports Hendon. J'ai
21 compris de votre témoignage que vous les connaissez très bien?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. J'hésite à dire que
23 je les connais très bien, ça semble être une question
24 suggestive.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** C'est ce que l'on veut
26 faire. Mais la quantité d'informations obtenues par la PPO sur
27 le convoi et ses plans pour Ottawa, c'est quelque chose qui a
28 évolué avec le temps?

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, en effet. C'est un
2 processus continu de cueillette d'information et de collecte
3 pour l'analyser et la distribuer, ça fait partie du processus de
4 renseignement.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et nous savons que la
6 première référence au convoi, c'était le 13 janvier, mais à ce
7 moment-là on savait peu de choses. Même la date d'arrivée à
8 Ottawa, on ne savait pas encore. N'est-ce pas?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** J'aimerais me référer au
10 rapport des Renseignements, mais c'était la première
11 communication à propos de Hendon à propos du convoi.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Avez le temps, de plus en
13 plus de renseignements sont arrivés.

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, le 20 janvier vous
16 avez obtenu encore plus de renseignements, mais il n'y avait pas
17 de chiffres par rapport au nombre de manifestants ou de
18 véhicules, n'est-ce pas?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas dire qu'il
20 n'y ait pas eu de chiffres par rapport aux manifestants ou
21 véhicules, je ne les aurais pas caractérisés comme manifestants
22 à l'époque. Les chiffres ont été par rapport au nombre de
23 véhicules dans le convoi. Alors, si ces renseignements étaient
24 disponibles, on les aurait trouvés dans le rapport.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Alors, je crois que c'est
26 déjà dans le dossier, mais si vous voulez voir le rapport du
27 20 janvier...

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je n'ai pas de raison de

1 disputer, mais je ne peux pas dire certainement si je ne l'ai
2 pas devant moi.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et comme le convoi est
4 arrivé plus près d'Ottawa, il y a eu de plus en plus de
5 renseignements et le type d'informations et la fiabilité des
6 renseignements ou informations a changé aussi.

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne dirais pas qu'ils
8 ont changé, il y a eu plutôt une évolution. Et je crois que dans
9 le rapport Hendon du 20 janvier, il y avait des renseignements,
10 à savoir que ce serait à long terme, qu'il n'y avait pas de plan
11 de sortie, des réclamations irrecevables avaient été faites,
12 alors il y avait beaucoup de renseignements dans ce rapport.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, il y a une évolution
14 constante.

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Lorsque j'ai regardé les
17 rapports Hendon des 22 et 23 janvier, les renseignements que j'y
18 vois seront plus à jour que les renseignements que je vois le 13
19 ou le 20, n'est-ce pas?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact, ce serait
21 plus à jour, mais vous ne pouvez pas négliger les renseignements
22 que vous avez obtenus auparavant. Un rapport Hendon ne remplace
23 pas un précédent.

24 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Mais parfois les
25 renseignements sont contradictoires. Ce qui est dans un rapport,
26 mais qui n'est pas dans un autre ou qui a d'autres
27 renseignements parce qu'il y a des réseaux sociaux qui sont
28 suivis.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il peut y avoir de
2 nouvelles informations, oui.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Je vois que le 23 janvier,
4 c'est la première fois qu'on apprend dans un rapport Hendon
5 qu'il y a une date d'arrivée à Ottawa le vendredi 28 janvier.
6 Est-ce que vous vous en souvenez?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas dire que je
8 m'en souviens sans avoir le rapport devant moi parce que les
9 rapports étaient émis au quotidien, alors j'hésite à dire
10 qu'est-ce qui était dans quel rapport, mais je veux bien
11 l'examiner, si vous voulez me le montrer.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Eh bien, c'est déjà dans le
13 dossier, alors je ne veux pas perdre trop de temps.

14 Alors, ce que j'en ai compris, c'est que la
15 première fois qu'on voit une indication de chiffres du convoi,
16 c'est le 25 janvier, et c'était des chiffres très préliminaires,
17 alors si vous acceptez que vous vous rappelez, il y avait un
18 retard juste avant l'apparition des chiffres, avant que les
19 chiffres soient connus?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne dirais pas que c'est
21 un retard. Une fois que ces renseignements étaient sus, ces
22 renseignements auraient été diffusés.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Je m'excuse, je ne suis pas
24 en train de dire qu'il y a eu un... à qui la faute, je suis juste
25 en train de dire que vous avez eu plus de renseignements avec le
26 temps et il y a eu une évolution.

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est juste.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Je vois que lorsqu'on voit

1 des chiffres qui apparaissent, il y a plus de chiffres dans le
2 rapport Hendon du 26 janvier. Je vois toujours qu'il y a une
3 réserve comme quoi on ne peut pas être sûr à propos... il n'y a
4 pas de certitude avec ces chiffres, qu'il y a un inconnu, et
5 qu'il pouvait constamment y avoir des changements.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, il pourrait y avoir
7 des changements constants et à différents moments au cours des
8 déplacements du convoi alors qu'il passait par différents
9 endroits sous la PPO. Il y a eu d'autres rapports, des rapports
10 de situation qui auraient été partagés au niveau du commandement
11 pour chaque région et disponibles pour chaque région, et
12 j'espère que ç'a été disponible pour le Service de police
13 d'Ottawa aussi.

14 Je ne voulais pas simplement dire que Hendon
15 c'était la seule source d'informations et d'interopérabilité.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Lorsque je regarde ce
17 rapport du 26 janvier, je vois des lacunes de renseignements.
18 Une « lacune de renseignements », ça veut dire que vous n'avez
19 pas d'informations qui portent sur ce sujet, c'est ça. Est-ce
20 juste?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact, et je crois
22 que le surintendant Morris a bien expliqué c'est quoi une lacune
23 de renseignements. C'est lorsqu'on cherche des renseignements
24 pour clarifier le portrait.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et ce que je vois dans le
26 rapport Hendon du 26 janvier, c'est qu'il y a une lacune par
27 rapport... ou un écart par rapport à ces... c'est qu'il manque
28 d'informations, à savoir où... si les gens restent, s'ils partent

1 ou jusqu'à quand ils vont rester, et c'est un écart, c'est une
2 lacune de renseignements.

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** J'hésite à dire que c'est
4 incorrect. Je crois qu'il y avait des renseignements avant dans
5 les rapports Hendon qu'il n'y avait pas de date de départ, qu'il
6 y avait un engagement à rester à long terme même. Des dates
7 précises, non, mais il y avait des renseignements disponibles
8 qui indiquaient que ça serait plus qu'une fin de semaine.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous êtes d'accord avec moi
10 qu'un écart de renseignements, ça veut dire que vous n'avez pas
11 d'informations à ce sujet. Alors, je veux bien aller voir le
12 26 janvier pour voir où je vais chercher mes renseignements.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Je crois que ce
14 serait très utile de montrer tous les rapports Hendon précédents
15 qui pourraient montrer ces sujets.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Alors, on va aller voir
17 OPP00000811, s'il vous plait. Si on pouvait aller vers la page 6
18 ou 7? Oui. Parfait.

19 Alors, ces écarts ou ces lacunes de
20 renseignements, donc c'est le dernier point, les plans pour le
21 départ d'Ottawa.

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est juste.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Alors donc, on ne savait pas
24 quand est-ce qu'ils allaient quitter Ottawa, on ne sait pas si
25 c'est samedi, dimanche, lundi, mardi, ou dans une semaine,
26 n'est-ce pas?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Parce qu'il y a un écart, il

1 y a une lacune. Et on ne voit pas les couleurs ici, mais il y a
2 des choses qui sont des priorités par rapport à ces écarts de
3 renseignements, c'est-à-dire qu'il faut aller... c'est encore plus
4 important d'aller chercher ces renseignements.

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et vous êtes d'accord avec
7 moi que ce dernier point, cet écart par rapport au plan pour le
8 départ d'Ottawa – et vous n'avez aucun renseignement à ce sujet
9 –, ce n'est pas une priorité.

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas dire que ce
11 n'est pas une priorité, non, je ne suis pas d'accord.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** D'après ma compréhension,
13 les caractères gras étaient en rouge... ou, en fait, le dernier
14 point qui n'est pas en caractère gras, d'après moi n'était pas
15 montré comme une priorité dans ces...

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Si c'est bien le cas, eh
17 bien, j'accepte.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY:** En regardant ce rapport
19 Hendon, il n'y a rien qui dit que certains vont rester, certains
20 disent certains vont partir, certains plus longtemps, c'est pas
21 ce qu'on voit dans ce rapport Hendon, n'est-ce pas?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il faudrait que je regarde
23 ce rapport. Vous me demandez de commenter le contenu d'un
24 rapport et je ne vois pas le contenu, alors j'hésite à le faire.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Je vais continuer.

26 On va aller voir OPP00001007, on va aller voir ce
27 courriel, si vous pouvez le montrer.

28 Donc, c'est un courriel envoyé le 28 – déroulez

1 vers le bas – du sous-commissaire Cox, qui relève de vous?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et donc, monsieur Cox dit le
4 28, le vendredi 28, que :

5 « Il y a eu une très bonne
6 collaboration entre nos services
7 d'intelligence ainsi qu'avec nos
8 partenaires des services policiers en
9 route vers Ottawa, et l'intégration et
10 la coopération établies entre la GRC,
11 le SPO, la Sûreté du Québec, le SPP et
12 la PPO, ainsi que la planification
13 entreprise par le SPO nous ont mis en
14 bonne posture pour maintenir la
15 sécurité à travers la fin de semaine. »

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est ce qu'il dit, oui.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et si on remonte, le
18 surintendant Morris est responsable des renseignements à la PPO,
19 n'est-ce pas?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Alors, je crois que ce que
22 le surintendant Morris fait ici, c'est qu'il est d'accord,
23 n'est-ce pas?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Merci beaucoup.

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pour contextualiser, il
27 est important de noter que monsieur Cox contrôle l'initiative
28 POIB et il parle du partage de renseignements à travers les

1 différentes unités de renseignements. Il ne parlait pas
2 d'autres... pas par rapport à d'autres entités opérationnelles
3 qu'il ne connaîtrait pas.

4 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Si j'ai bien compris, la PPO
5 avait des individus enchâssés au CC de la RCN avant l'arrivée du
6 convoi?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

8 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et ils travaillaient
9 conjointement avec le SPO, la GRC, le SPP, et ainsi de suite.

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas où ils se
11 situaient, mais ils étaient certainement là pour s'assurer que
12 le déploiement de nos ressources soit fait en conformité avec
13 nos objectifs et pour prêter main forte et pour aider, si
14 nécessaire.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et vos agents auraient été
16 intégrés dans le JIG, le Groupe de renseignement conjoint?

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il faudrait poser la
18 question à Pat Morris où on les avait placés. Je ne veux pas
19 vous induire en erreur.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et vous... on pourrait
21 présumer que les gens au CC de la RNC qui travaillent ensemble
22 auraient partagé des renseignements entre eux?

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je présume que s'ils
24 travaillent ensemble, ils partagent des renseignements, mais si
25 vous citez des rapports de renseignements, ces rapports vont
26 directement au SPO, directement à des membres identifiés, à
27 l'Unité de renseignement au SPO. Donc, ce ne serait pas la
28 responsabilité d'un agent PPO au CC de la RCN, qui a d'autres

1 responsabilités à l'extérieur des Renseignements [de] s'assurer
2 qu'ils aient reçu ces renseignements.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous n'êtes peut-être pas
4 d'accord parce que vous ne le savez pas, mais les renseignements
5 ont été donnés à ce groupe, au JIG.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je vais accepter ce que
7 vous dites. Si vous avez ces renseignements, je ne veux pas être
8 en désaccord.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et je présume que la PPO
10 reconnaît le droit aux rassemblements pacifiques et il y a une
11 reconnaissance que des manifestations pacifiques peuvent amener
12 des perturbations pour les résidents dans une ville et dans un
13 quartier, ainsi que des perturbations de circulation.

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, des manifestations
15 pacifiques peuvent amener des perturbations de la circulation.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et le surintendant Fox a
17 noté...

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pardon, le surintendant
19 Cox ou le sous... ou... c'est monsieur Morris ou monsieur Cox?

20 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Dans le document dont vous a
21 parlé Me Curry, on a vu que la PPO recevait des demandes de
22 renseignements, et des renseignements de sources ouvertes sur
23 des intervenants sociétaux, souvent des mouvements sociaux qui
24 ne sont pas dans les courants traditionnels. Donc, il y avait
25 des préoccupations par rapport à des demandes de renseignements
26 qui n'avaient pas trait aux opérations de renseignements.

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je m'en souviens.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et la préoccupation était

1 des cibles qui n'étaient peut-être pas dans des activités
2 criminelles, mais qui étaient contre la politique gouvernement
3 et qui étaient dans des manifestations.

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, il faut distinguer ces
6 individus qui ne sont pas engagés dans des activités
7 criminelles, mais qui soutiennent des protestations pacifiques.
8 Dans ces cas-là, la PPO soutient leurs droits de se rassembler,
9 de manifester?

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Si oui, on faciliterait le
11 droit de se manifester.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Les renseignements qui
13 étaient disponibles avant l'arrivée du convoi, c'est que de
14 façon générale, on s'attendait à ce que ce soit pacifique,
15 n'est-ce pas?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il y a eu des commentaires
17 à propos d'armes potentielles, il y a eu des références à la
18 guerre civile, mais il n'y a rien qui aurait fait en sorte qu'on
19 prenne des actions d'ordre public avant l'arrivée du convoi.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, il fallait s'occuper
21 de ces éléments marginaux, et ça, il y avait eu un plan, n'est-
22 ce pas? Un plan POU. La PPO était disponible pour aider s'il y
23 avait un évènement style janvier 6.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. On avait des gens de
25 l'Ordre public qui étaient sur le terrain, je ne sais pas s'il y
26 avait un plan, mais on avait des gens sur le terrain pour les
27 POU ainsi que d'autres services policiers pour aider Ottawa,
28 oui.

1 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, on s'attendait à ce
2 que le reste des manifestants soit en général pacifique.

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas si on
4 s'attendrait à ce que tout le reste des manifestants... parlez-
5 vous de ceux qui nous préoccupaient comme étant un mouvement
6 marginal?

7 **Me DAVID MIGICOVSKY:** On avait des plans pour les
8 mouvements marginaux et les intervenants connus, mais en
9 général, d'après les renseignements, c'est que la majorité
10 disait qu'ils voulaient des objectifs pacifiques.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Certainement. Le contact
12 entre l'équipe de liaison et ceux qui semblaient être des
13 organisateurs de protestations disait que ça allait être
14 pacifique.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et comme on s'attendait à ce
16 que ce soit pacifique, vous ne les auriez pas arrêtés d'arriver.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** On n'aurait pas arrêté les
18 gens qu'on n'avait pas le droit légal de le faire, donc il
19 fallait avoir des motifs raisonnables qu'ils allaient commettre
20 une infraction criminelle.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et dans une déclaration que
22 vous avez émise à tous les membres de la PPO, vous les auriez
23 avisés d'un déploiement opérationnel. Donc, vous avez dit qu'à
24 Ottawa il y aurait un besoin sans précédent de déploiement de
25 ressources, vous avez dit que c'était un évènement toujours en
26 évolution. Je présume que vous êtes d'accord avec cette
27 caractérisation?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

1 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Est-ce qu'on peut passer à
2 l'OPP00001550? Déroulez vers la page 2 de 4. Veuillez continuer
3 à dérouler vers le bas. Merci. Un peu plus haut. Un petit peu
4 plus haut. Encore un petit peu plus haut. Pardon.

5 Alors, Chef Sloly a posé certaines questions
6 ayant trait à une des fins de semaine qui s'en venait à Ottawa.
7 Est-ce que vous vous en rappelez?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Alors, une des questions qui
10 a été posée au sous-commissaire était... bon, en fait, il y avait
11 cinq questions, n'est-ce pas? Et la deuxième question portait
12 sur le nombre exact de camions qui seraient là le samedi 3, le
13 nombre de manifestants dans chaque emplacement actuellement, en
14 ce moment. Est-ce que vous vous rappelez de ces questions?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY:** On va aller un peu plus loin
17 où c'est écrit « Row 2 ».

18 Ce qu'on voit à « Row 2 » pour ce qui est du
19 nombre de camions qui doivent arriver le samedi, on ne peut pas
20 le savoir, n'est-ce pas?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

22 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Parce qu'il est impossible
23 d'avoir ce genre de renseignements.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** De savoir exactement
25 combien de camions vont arriver, c'est impossible.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Au sujet du numéro 4, sur le
27 nombre de personnes, le chef Sloly posait la question, la
28 réponse est :

1 « Le nombre de personnes qui seront
2 présentes dans une ou l'autre de ces
3 lieux demain n'est pas le sujet de
4 renseignements confirmés. C'est une
5 question de logique et d'extrapolation
6 basée sur les précédents et sur
7 l'organisation de médias sociaux, et
8 selon les conditions atmosphériques et
9 les mesures prises ailleurs. »

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je le vois.

11 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Si on va un petit peu plus
12 haut, vers le courriel. Un peu plus haut, s'il vous plaît.

13 Vous verrez que c'est des... on a fait le suivi à
14 vous de l'adjoint Cox, de monsieur Cox, et il a dit : « Voici
15 comment nous allons envoyer ça au chef Sloly. »

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il semblerait.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et tout au début du
18 courriel, vous voyez :

19 « [Si vous êtes en accord, tel
20 qu'indiqué.] »

21 Et on continue. En bas.

22 Il vous demande si vous voulez envoyer ça, ce
23 message et [vous indiquez : « Oui, très bien, allez-y, envoyez-
24 le. »]

25 Donc, c'est une question de logique et
26 d'extrapolation basée sur des précédents et les médias sociaux
27 et le climat.

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est ce que le

1 surintendant Morris avait dit.

2 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, Ottawa avait une assez
3 grande expérience avec les manifestations et les évènements
4 spéciaux.

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et il y avait beaucoup de
7 précédents sur lesquels se baser.

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et vous êtes donc d'accord
10 avec moi pour dire que cette manifestation était sans précédent?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** De plusieurs façons, oui.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, dans l'avenir, Ottawa
13 pouvait se baser sur cette manifestation comme étant un
14 précédent pour ce qui pourrait arriver à l'avenir.

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Merci.

17 Vous pouvez retirer ça.

18 Si je comprends bien, il y a beaucoup de choses
19 qui se passaient sur le terrain à Ottawa?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et nous avons entendons dire
22 qu'il y avait un incident où il y a eu 18 officiers PPO et
23 quelques personnes étaient là et ils n'avaient pas été déployés.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je me souviens du fait que
25 les 18 officiers n'avaient pas été déployés alors qu'ils étaient
26 disponibles du point de vue de la première ligne et de l'équipe
27 de liaison. Je me souviens de ça.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Il y a la situation du SPO,

1 je n'ai pas besoin de vous le montrer, mais on parlait, le
2 14 février, d'une situation où les officiers des PPO par
3 accident étaient entrés dans la zone rouge, et le SPO et la
4 Gendarmerie leur ont demandé de reculer. Ce genre d'erreur peut
5 se produire dans une situation aussi chaotique que celle qui
6 s'est passée à Ottawa?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est possible.

8 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, si je comprends bien,
9 Toronto a traité avec un convoi aussi, on les attendait pour les
10 fins de semaine du 5 et du 12.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Le 12, même chose que le
12 courriel que vous venez de voir avec moi.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Lorsqu'on voit les notes, je
14 vois que le chef... Ramer? C'est son nom?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ramer. Le chef de police
16 de la ville de Toronto, Ramer.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Il se réfère à la première
18 fin de semaine, et je vais vous montrer le document.

19 C'est OPP00001132. À la page 9. Désolé, désolé,
20 j'ai perdu la référence, mais... 11 h 32, c'est le moment que ça
21 s'est produit.

22 Le chef Ramer s'est référé à la première fin de
23 semaine. Ce qu'il a dit – et je le cite :

24 « En utilisant Ottawa, ils ont fermé la
25 ville. Si Ottawa ne s'était pas produit, la SPO... non, la police
26 de Toronto n'aurait pas été [...] »

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne me souviens pas de
28 ça mot à mot, mais j'ai eu une conversation avec le chef Ramer

1 et je sais qu'il pourrait vous dire qu'il a profité de
2 l'expérience d'Ottawa pour pouvoir réagir à Toronto. Il a
3 partagé avec vous qu'ils avaient un plan de fermeture de la
4 ville pour certaines parties d'Ottawa (sic), ce qui a été
5 exercé, utilisé de temps en temps ou pratiqué de temps en temps.

6 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Je comprends que le PPO, au
7 moins le deuxième weekend – je ne suis pas du tout sûr de la
8 première fin de semaine, mais la deuxième fin de semaine –
9 qu'ils offriraient de l'aide pour fermer Toronto et pour
10 empêcher les véhicules d'arriver dans la région de Queen's Park.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, nous l'avons fait.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Dans ce cas, je pense qu'à
13 Toronto, les véhicules la plupart du temps n'étaient pas de très
14 gros camions.

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** La plupart du temps, en
16 effet, ils étaient pas si nombreux et aussi gros qu'à Ottawa.

17 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Nous voyons que vous avez
18 aidé Toronto à prendre des mesures préventives pour empêcher la
19 situation d'Ottawa.

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Nous avons également entendu
22 dire qu'à Ottawa, avant l'arrivée du convoi, la PPO a essayé...
23 pardon, a aidé à...

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est ce que nous avons
25 entendu dire.

26 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète n'a pas entendu la fin
27 de la question.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Lors de la fin de semaine du

1 5 février, lorsque le chef Sloly parle de fermer les quatre
2 (sic) sorties de la 417, parce que d'autres convois s'amenaiement,
3 il a dit que la PPO n'allait pas fermer toutes les issues à
4 moins que ce soit une question de sécurité publique, ce qui
5 [n']était [pas] le cas.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas vous dire
7 qu'il n'y avait pas de risque immédiat à la sécurité publique.
8 Je sais qu'il y avait certaines résistances à fermer les issues
9 ou les sorties de la 417. Moi, d'après moi, je pensais que
10 c'était une demande raisonnable et licite et que nous les
11 aiderions à le faire.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Essayez de conclure, s'il
13 vous plait.

14 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous avez indiqué que vous
15 alliez avoir une discussion inconfortable le 15 février avec le
16 chef Sloly. Est-ce exact?

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne me rappelle pas dire
18 que c'est une conversation inconfortable. C'était une
19 conversation professionnelle qui devait se produire, d'après
20 moi, et j'avais bien confiance que je pouvais avoir cette
21 conversation avec le chef Sloly.

22 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Mais vous vous inquiétiez
23 évidemment. Quelques petites questions là-dessus pour terminer
24 là-dessus. Vous vous inquiétiez de l'état du plan opérationnel
25 et ce qui se passait au SPO.

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Aux défis sur activer et
27 opérationnaliser le plan, oui.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Si je me réfère au dernier

1 document, c'est-à-dire au SPO4578.

2 Continuez de descendre.

3 Je vais le faire plus rapidement. Est-ce que vous
4 seriez d'accord avec moi pour dire que, lorsque le chef Bell a
5 pris en main après, immédiatement après la démission du chef
6 Sloly?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Est-ce qu'il a pris la
8 chose en main immédiatement après la démission? Oui, je suis
9 d'accord.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous n'aviez pas besoin
11 d'avoir cette discussion avec lui avec le chef Sloly?

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Donc, vous n'avez pas eu
14 besoin d'avoir la même conversation avec le chef intérimaire ou
15 provisoire Bell.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** On a eu une conversation
17 très semblable pour dire qu'il n'y avait pas d'obstacles à aller
18 de l'avant avec notre plan. Nous avons clarifié les lignes de
19 communication, le contrôle, le commandement, et ça aurait été
20 une conversation très semblable avec le chef Sloly, mais je ne
21 sais pas quel aurait été le résultat. Je ne suis pas en position
22 de vous le dire.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Pour conclure les questions,
24 ce que vous lui avez dit quelques jours plus tard, c'est qu'il y
25 avait... c'était qu'il avait fait un travail remarquable, que vous
26 le remerciez, et quelques jours plus tard, vous lui avez dit
27 qu'il a lancé le ballon hors du parc et que toutes les choses
28 allaient fort bien.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est assez juste.

2 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Merci.

3 Merci, Monsieur le Commissaire.

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** L'organisateur de convois.

6 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER:**

7 **Me BRENDAN MILLER:** Bon après-midi, Commissaire.

8 Brendan Miller, je suis le conseil pour le Freedom Corp qui est
9 l'entité qui représente les manifestants et les camionneurs à
10 Ottawa en janvier et février 2022.

11 D'abord, merci pour votre service. Ravi de vous
12 rencontrer.

13 D'abord, si je comprends bien votre historique,
14 vous avez une maîtrise de l'Université [Royal Roads] en
15 leadership sur la justice et la sécurité. Vous avez également un
16 certificat en études sur le terrorisme de l'Université [St.
17 Andrews] en Écosse.

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

19 **Me BRENDAN MILLER:** Et vous avez été dans les
20 forces policières depuis 1990.

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

22 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, ça fait 32 ans
23 d'expérience et... expérience et éducation.

24 Donc, vous avez témoigné que vous avez entendu ce
25 que le surintendant Morris a dit.

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** En partie.

27 **Me BRENDAN MILLER:** Et donc, c'est l'expert en
28 renseignements en Ontario.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est bien ce que j'ai
2 compris.

3 **Me BRENDAN MILLER:** Et donc, vous êtes d'accord
4 avec son opinion et son témoignage, si j'ai compris.

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je n'ai pas entendu tout
6 son témoignage, mais je n'aurais pas de raison de ne pas être
7 d'accord avec ce qu'il a dit dans son témoignage.

8 **Me BRENDAN MILLER:** Je pense que vous avez vu la
9 réponse qu'il a donnée lorsque je lui ai mentionné la menace
10 selon l'article 2.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne me souviens pas de
12 cette interaction.

13 **Me BRENDAN MILLER:** Il a témoigné qu'il n'y avait
14 pas de renseignements sur une menace crédibles selon la *Loi sur*
15 *le SCRS*.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Qu'il n'y a pas de
17 renseignements...

18 **Me BRENDAN MILLER:** Crédibles.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Qu'il n'y avait pas de
20 renseignements crédibles de la menace?

21 **Me BRENDAN MILLER:** Oui.

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je serais d'accord.

23 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, il est juste de dire que
24 basé sur tous les renseignements de la PPO et les agences de
25 renseignement et la GRC, à votre connaissance, il n'y avait pas
26 de menace crédible à la sécurité du Canada, tel que défini dans
27 l'article 2 du SCRS.

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est ce que je

1 penserai selon ce qui a été décrit pas le surintendant Morris
2 avec le SCRS et la Gendarmerie.

3 **Me BRENDAN MILLER:** Merci. Donc, vous savez peut-
4 être que pour la déclaration d'une mesure d'urgence, cette
5 menace doit exister.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas quel est le
7 seuil, je n'ai aucune responsabilité pour ça.

8 **Me BRENDAN MILLER:** Question sur... ma prochaine
9 question, lorsque je parle de la fonction publique, je parle du
10 sous-ministre vers le bas qui sont des travailleurs non élus qui
11 travaillent pour le gouvernement du Canada. Vous avez compris?

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** J'ai compris.

13 **Me BRENDAN MILLER:** Dans vos [inter]actions avec
14 les membres de la fonction publique avant 11 h 59 le 13 février
15 2022, est-il vrai qu'aucun fonctionnaire ne vous a dit qu'il y
16 avait une menace crédible tel que défini dans l'article 2 du
17 SCRS?

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est exact.

19 **Me BRENDAN MILLER:** Ils ne vous ont jamais dit
20 qu'ils avaient des raisons de penser qu'une telle menace
21 existait.

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Personne ne m'a jamais
23 rien dit de semblable.

24 **Me BRENDAN MILLER:** Je voudrais maintenant vous
25 parler des choses qui se disaient à Ottawa. Personne ne
26 « finissait » ce qu'est une manifestation ou une démonstration,
27 une manifestation légale ou légitime, donc je vais continuer
28 avec ça, si vous voulez.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** OK.

2 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce que vous êtes d'accord
3 que dans les délits criminels, dans les manifestations, vous
4 avez trois types? Vous avez la protestation légale selon le 2b)
5 et tous les articles de la Charte.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

7 **Me BRENDAN MILLER:** Ensuite, vous avez des
8 assemblées non légales.

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

10 **Me BRENDAN MILLER:** Ensuite, vous avez les
11 émeutes.

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

13 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, vous avez les trois
14 catégories pour ces rassemblements, ces manifestations.

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est juste.

16 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, vous avez déjà mentionné
17 les manifestations pacifiques, surtout à l'article 2 de la
18 Charte. Vous êtes d'accord pour dire qu'il y avait religion,
19 liberté de religion, de rassemblement, de [parole], donc que ça
20 protège les [droits des] gens de se rassembler pour manifester.

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

22 **Me BRENDAN MILLER:** Les gens se réunissent en
23 public tant qu'ils ne passent pas dans un truc illégal. Donc, de
24 très grands nombres de personnes [peuvent aller] devant le
25 Parlement pour manifester?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas jusqu'à
27 quel point ils peuvent aller au Parlement et dépasser...
28 outrepasser le terrain, et je ne suis pas suffisamment au

1 courant de ce qui est permis pour vous dire oui ou non.

2 **Me BRENDAN MILLER:** Mais ils peuvent aller dans
3 les espaces publics.

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

5 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, un rassemblement
6 illégal, d'après l'article [63] du Code criminel, la police a
7 les moyens de les arrêter.

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

9 **Me BRENDAN MILLER:** Ils n'avaient pas besoin de
10 formulaire afin de... de permission spéciale.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

12 **Me BRENDAN MILLER:** Je pense que vous savez qu'un
13 rassemblement de plus de 3 personnes est illégal, qui
14 s'assemblent et qui se comportent pour causer...

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Voulez-vous ralentir un
16 petit peu [quand vous lisez], s'il vous plait?

17 **Me BRENDAN MILLER:** Oui. Je pensais que j'étais
18 lent là [après avoir entendu mon collègue]. Bon, je vais essayer
19 de ralentir un petit peu.

20 Donc, ils se rassemblent de façon à se conduire
21 pour causer aux personnes de la communauté d'avoir des craintes
22 sur la raison raisonnable qu'ils pourraient causer ou provoquer
23 d'autres personnes à faire... à perturber la paix.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je suis d'accord avec
25 vous, je suis d'accord en général, mais pas d'accord pour être...
26 mot à mot ce que vous dites.

27 **Me BRENDAN MILLER:** Pour perturber la paix, c'est
28 plus que simplement des bruits. Il faut que ce soit quelque

1 chose de plus que ça.

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

3 **Me BRENDAN MILLER:** Et vous savez que causer
4 atteinte à la paix, ça sert... il faut qu'il y ait une crainte
5 raisonnable que ça va se produire. C'est différent d'une émeute.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je suis d'accord.

7 **Me BRENDAN MILLER:** Et qu'un rassemblement
8 illégal... pardon, légal peut devenir illégal lorsque ça devient
9 non contrôlé et que ça tombe dans la catégorie des émeutes.

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

11 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, si j'ai bien compris,
12 vous avez peut-être compris ça, qu'une émeute pour en arriver à
13 une émeute d'après la loi, ça exige des mesures « actuelles ou
14 virtuelles » de menaces, de violence pour perturber l'ordre
15 public.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

17 **Me BRENDAN MILLER:** Et même sans ça, si vous en
18 arrivez à ce seuil, vous savez, vous avez entendu parler de la
19 *Loi sur les émeutes* dans la Cour de justice de l'Ontario, on
20 peut vous lire la *Loi sur les émeutes* et demander aux gens de se
21 disperser.

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je sais que c'est dans le
23 *Code criminel* mais je ne le connais pas personnellement,
24 intimement.

25 **Me BRENDAN MILLER:** Ensuite, vous avez les
26 injonctions. Toute personne ou la Ville peut faire une demande
27 d'injonction devant la propre... la cour appropriée, et la Cour
28 peut donner une injonction. Lorsqu'une injonction est accordée,

1 la police, selon l'article 27 du *Code criminel*, peut accuser les
2 personnes pour être en violation d'un ordre de cour.

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

4 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, ces choses-là qui
5 existent à l'extérieur de la *Loi sur les mesures d'urgence*, ça,
6 déjà, ça existait déjà.

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

8 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, je voudrais vous parler
9 un petit peu d'Ottawa en particulier. Au sujet des camionneurs
10 et des manifestants à Ottawa, ils sont arrivés dans la direction
11 des officiers de police. Lorsqu'ils sont arrivés, ils n'ont pas
12 été invités là, mais lorsqu'ils sont arrivés le 27 janvier,
13 28 janvier, vous comprenez bien que lorsqu'on vous a dit...
14 lorsqu'on leur a dit [où] aller [se stationner], tout était
15 assez coordonné à l'origine pour savoir où ils iraient.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas si je peux
17 être précis là-dessus. Comme vous vous rappellerez d'après mon
18 témoignage précédent, j'avais compris qu'il y aurait des
19 endroits de stationnement désignés qui n'étaient pas devant le
20 Parlement. Donc, c'est les policiers de police à qui il faudrait
21 poser la question.

22 **Me BRENDAN MILLER:** On est donc d'accord pour dire
23 que si on parle des routes et des autoroutes, normalement c'est
24 en violation de la loi lorsqu'on bloque tout, ça peut être
25 considéré comme un rassemblement illégal.

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, il y a des autorités
27 pour en traiter.

28 **Me BRENDAN MILLER:** Je pense que vous connaissez

1 peut-être la doctrine des erreurs induites lorsqu'on vous
2 demande de faire quelque chose de peut-être illégal, parce qu'on
3 vous demande de le faire, vous ne les croyez pas?

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** [Excusez-moi, pouvez-vous
5 répéter?]

6 **Me BRENDAN MILLER:** Pour les erreurs
7 officiellement induites, ce n'est peut-être pas légal, mais vous
8 le faites parce que les officiers du gouvernement vous l'ont
9 dit, et donc, vous croyez que c'est légal parce qu'on vous a dit
10 de le faire.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est des questions
12 juridiques complexes. Je ne suis pas familier.

13 **Me BRENDAN MILLER:** Vous savez qu'après que les
14 véhicules sont arrivés dans la ville, il y avait de l'équipement
15 de construction, il y avait des barrières de ciment qui ont été
16 érigées, plus personne ne pouvait entrer, mais plus personne ne
17 pouvait sortir.

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il y avait des barrières
19 de ciment, mais je n'étais pas sur le terrain, je ne sais pas où
20 elles étaient et quelle a été leur incidence.

21 **Me BRENDAN MILLER:** Mais vous êtes d'accord avec
22 moi, s'il y a des barrières des deux côtés d'une rue où les gens
23 ont stationné leurs voitures ou leurs camions, les camions ne
24 peuvent pas traverser les barrières ni passer par-dessus ou à
25 côté.

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** En effet, ça me semble
27 raisonnable.

28 **Me BRENDAN MILLER:** Document

1 SSM.NSC.CAN.00000209_REL.0001. C'est le procès-verbal des
2 réunions du Groupe de réponse, de réaction à une intervention à
3 un incident [du 10 février 2022].

4 Très bien. Peut-on faire défiler le document
5 jusqu'à la page 5 et regardons le premier paragraphe. Pouvons-
6 nous faire défiler le document, s'il vous plait? Ici, c'est
7 parfait.

8 J'aimerais vous amener à la cinquième ligne. On
9 parle du commissaire Lucki, c'est son résumé. Elle dit :

10 « Le commissaire de la GRC a ajouté que
11 l'engagement continu avec l'OPP et le
12 SPO. La GRC a fourni toutes les
13 ressources demandées par le SPO. Des
14 ressources de la PPO ont été fournies.
15 Il y a une bonne coopération entre la
16 PPO et la GRC. Il y a des indications
17 que certains manifestants aimeraient
18 partir, mais ils ne sont pas capables
19 vu les barrières physiques. Une cellule
20 de planification intégrée est en train
21 d'élaborer un plan d'action et on
22 préfère continuer d'aller de l'avant
23 avec les négociations. Les mesures
24 d'application de la loi commenceront au
25 début de la semaine prochaine si les
26 négociations ne portent pas fruit. Une
27 stratégie de maîtrise sera employée le
28 weekend qui s'en vient. »

1 Est-ce un bon sommaire en date du 10 février?

2 Est-ce conforme à votre compréhension?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact, sauf peut-
4 être ce plan qu'on dit de contrôle, ce n'est pas un terme qu'on
5 utilise, mais en ce qui concerne les barrières physiques, ça
6 pourrait être des barrières mises en place par les manifestants
7 ou par les policiers.

8 Je sais que les gens voulaient partir, en tout
9 cas certaines personnes voulaient partir, mais ils étaient
10 enfermés par des véhicules, et donc ils avaient besoin de l'aide
11 des policiers pour partir.

12 **Me BRENDAN MILLER:** J'aimerais discuter de deux
13 aspects avec vous. D'abord, l'application de la loi. Le
14 10 février 2022, dans ce procès-verbal, on lit – et bien sûr,
15 ça, c'était avant que la Loi ait été invoquée –, on dit que les
16 mesures d'application de la loi allaient commencer le 14 février
17 si les négociations ne fonctionnaient pas. Ça, ça allait être
18 mis en œuvre de toute façon?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** En effet, ça allait se
20 produire. Il y avait une ligne de temps qui était axée sur les
21 négociations et l'intensification. Le plan avait été approuvé.
22 Alors, oui.

23 **Me BRENDAN MILLER:** Tout ça aurait pu être fait
24 sans les pouvoirs conférés par la *Loi sur les mesures d'urgence*,
25 comme l'a dit le commissaire Lucki dans le courriel qu'on a vu
26 plus tôt.

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

28 **Me BRENDAN MILLER:** J'aimerais maintenant parler

1 des barrières. Ce sommaire, vous avez dit il y a des barrières
2 physiques. Elles ont peut-être été mises par la Ville ou par
3 d'autres véhicules. C'est un fait. Les gens ne pouvaient pas
4 partir avec leurs camions.

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'était un fait.

6 **Me BRENDAN MILLER:** Une fois que les barrières de
7 béton ont été érigées et que les gens étaient pris, ils sont
8 pris là, ils ne peuvent plus bouger leurs camions. Ils peuvent
9 marcher, mais ils devraient abandonner leurs véhicules pour
10 aller ailleurs.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Écoutez, je trouve que
12 votre explication est juste.

13 **Me BRENDAN MILLER:** Avant que ces barrières ont
14 été érigées [et avant que] les gens ne pouvaient pas partir –
15 moi, je ne vais pas dire le contraire –, mais ces camions se
16 sont réunis de façon illégale. Mais une fois que le gouvernement
17 et la Ville d'Ottawa ont mis de l'avant ces mesures et qu'ils
18 sont pris, ils ne peuvent plus bouger, êtes-vous d'accord que
19 ces personnes et ces véhicules qui sont pris, c'est pas une
20 question de droit, mais est-ce que vous les accuseriez s'ils ne
21 peuvent pas partir? Est-ce qu'ils se sont réunis de façon
22 intentionnelle? Est-ce qu'il y aurait des motifs pour porter des
23 accusations alors que la seule raison pour laquelle ces gens
24 sont là, réunis là, c'est que les camions sont pris, mais ce
25 n'est pas leur faute?

26 **Donc, êtes-vous d'accord qu'une fois que les**
27 **barrières ont été érigées et que ces véhicules ont été pris, il**
28 **n'y avait plus de regroupement illégal?**

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, mais c'est la
2 question de l'œuf ou la poule. Qu'est-ce qui est arrivé avant?
3 Est-ce que les gens étaient pris parce que les barrières avaient
4 été érigées ou est-ce qu'ils étaient pris là parce que d'autres
5 véhicules les bloquaient?

6 Je pense que ce qui est fondamental dans votre
7 question, c'est : est-ce qu'il y a des motifs raisonnables et
8 probables pour porter des accusations? Ça, ça revient à l'agent
9 de police qui enquête sur ce regroupement illégal.

10 **Me BRENDAN MILLER:** Les accusations qui ont été
11 posées n'étaient pas liées aux regroupements illégaux dans tout
12 Ottawa.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne savais pas. Merci de
14 me le dire.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous n'avez plus de temps.
16 Pourriez-vous conclure?

17 **Me BRENDAN MILLER:** Oui.

18 En ce qui concerne l'inspecteur Beaudin,
19 pourriez-vous aller à la page 7 du document à l'écran, s'il vous
20 plait? Au bas de la page 7. Non, pardon. Je m'excuse. Au bas de
21 la page 6 et au haut de la page 7.

22 Alors, voici. Ce document est le même que celui
23 de tout à l'heure, mais ça ici, c'est le plan approuvé par
24 l'inspecteur Beaudin et que vous avez approuvé avec l'équipe de
25 liaison. Ç'a été soumis au cabinet. Le saviez-vous?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je n'ai pas approuvé de
27 plan. J'ai autorisé l'inspecteur Beaudin à en parler avec
28 monsieur Stewart, le sous-ministre. Je n'ai pas approuvé le

1 plan, et je n'ai pas approuvé quoi que ce soit qui a été envoyé
2 au cabinet.

3 **Me BRENDAN MILLER:** D'accord. Mais est-ce qu'il
4 n'est pas juste de dire que le plan rédigé par monsieur Beaudin,
5 vous l'appuyiez.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je n'ai pas vu ce plan,
7 mais j'ai plein de confiance en l'inspecteur Beaudin, c'est un
8 expert national en ce qui concerne les négociations, les équipes
9 de liaison provinciales et la désintensification, alors je n'ai
10 aucune raison de mettre en doute ses conseils.

11 **Me BRENDAN MILLER:** Saviez-vous que le commissaire
12 Lucki aussi appuyait ce plan?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je savais que le
14 commissaire Lucki avait participé aux discussions entre
15 l'inspecteur et le sous-ministre.

16 **Me BRENDAN MILLER:** Et le sous-ministre, bien sûr,
17 ç'a été son plan approuvé, celui qu'il a soumis au cabinet.

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas. Je ne peux
19 pas commenter, je n'ai jamais vu de plan. C'est la première
20 documentation que je vois à cet égard.

21 **Me BRENDAN MILLER:** Êtes-vous d'accord avec moi,
22 en ce qui concerne l'application de la loi dans cette province
23 et au sein de l'appareil gouvernemental fédéral, les trois
24 personnes les plus importantes, ce serait vous, le commissaire
25 Lucki et le sous-ministre Rob Stewart? Ça, c'est en ce qui
26 concerne les gens dans la fonction publique.

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne suis pas un
28 fonctionnaire fédéral. Le sous-ministre, lui, ne ferait pas

1 vraiment partie de l'application de la loi, et la police, c'est
2 pas une hiérarchie. Je ne suis pas au-dessus de tous ces gens.
3 Donc moi, je ne serais d'accord.

4 **Me BRENDAN MILLER:** Oui, mais au sein de l'échelon
5 provincial, vous êtes le plus haut gradé en matière
6 d'application de la loi.

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** En ce qui concerne la PPO,
8 oui.

9 **Me BRENDAN MILLER:** Et le commissaire Lucki l'est
10 pour la GRC.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pour la GRC.

12 **Me BRENDAN MILLER:** Et le sous-ministre, lui, est
13 le fonctionnaire le plus haut gradé en matière de sécurité
14 publique qui surveille et supervise, alors que la branche
15 politique supervise le tout.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je pense que vous devriez
17 poser votre question au sous-ministre.

18 **Me BRENDAN MILLER:** Merci.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon.

21 Ensuite, le Service de police de Windsor.

22 **Me THOMAS McRAE:** Bonjour, Monsieur.

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS McRAE:**

24 **Me THOMAS McRAE:** Bonsoir, Monsieur le Commissaire
25 Carrique. Je suis Tom McRae, je représente le Service de police
26 de Windsor.

27 Pouvez-vous m'entendre?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je peux vous

1 entendre. Merci.

2 **Me THOMAS McRAE:** Je n'ai que quelques questions
3 pour vous. D'abord, mon ami, monsieur Curry, vous a amené à la
4 déclaration des témoins et, avant aujourd'hui, aviez-vous vu
5 cette déclaration?

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** J'aurais pu y avoir accès,
7 je l'aurais relu rapidement.

8 **Me THOMAS McRAE:** Merci.

9 Je pense que ce matin vous avez témoigné à
10 l'effet que le Service de police de Windsor était responsable du
11 pont Ambassador.

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est ça.

13 **Me THOMAS McRAE:** Et le pont Ambassador, si je me
14 rappelle bien de ce que vous avez dit, est un pont international
15 très important. C'est un poste frontalier très important au
16 Canada.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je suis d'accord.

18 **Me THOMAS McRAE:** Vous avez dit ce matin et à
19 monsieur Curry que, le 8 février, la PPO a établi ce que vous
20 avez qualifié comme étant un carrefour UOP.

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est un carrefour
22 pour l'ordre public en place depuis le 4 février au sein des
23 surintendants et puis nous l'avons coordonné et nous l'avons
24 officialisé le 8 février.

25 **Me THOMAS McRAE:** Merci. Et le but de ce
26 carrefour, c'était de s'assurer qu'il y avait une distribution
27 équitable des unités d'ordre public dans les différentes régions
28 d'importance au sein de la province.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas si
2 j'utiliserais ces termes, la « distribution équitable ». Il ne
3 s'agissait pas d'être équitable ou juste ici, il fallait
4 s'assurer que les bonnes ressources étaient au bon endroit au
5 moment afin de réduire les menaces qui se posaient à nous.

6 **Me THOMAS McRAE:** Merci. Et à ce titre, en tant
7 que force policière officielle au pont Ambassador, le SPW
8 devrait assumer certains couts liés à l'ordre public et à ses
9 agents qui sont à Windsor – par exemple, je ne sais pas moi,
10 leur nourriture.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Vous dites s'ils sont
12 responsables d'assumer les couts du déploiement d'agents de la
13 PPO?

14 **Me THOMAS McRAE:** Non, non, les autres agents qui
15 ont été envoyés au carrefour.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas me
17 prononcer, je ne sais pas s'il y a des frais qui sont chargés à
18 partir des services de police au Service de police de Windsor,
19 mais je peux vous assurer que la PPO n'a pas tenté d'obtenir un
20 remboursement d'autres services de police dans le cadre des
21 manifestations du convoi de la liberté.

22 **Me THOMAS McRAE:** Merci beaucoup.

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, la Ville de
25 Windsor.

26 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JENNIFER KING:**

27 **Me JENNIFER KING:** Bonsoir, Monsieur Carrique.

28 Je suis Jennifer King, je suis avocate pour la

1 Cité de Windsor.

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Bonsoir.

3 **Me JENNIFER KING:** Connaissez-vous la ville de
4 Windsor et l'emplacement du pont Ambassador?

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** De façon générale. Je n'ai
6 jamais travaillé là-bas. J'ai visité la ville, mais je ne la
7 connais pas très bien.

8 **Me JENNIFER KING:** Alors, j'aimerais que le
9 greffier nous montre une carte afin de vous aider.

10 W[I]N00002248. S'il vous plaît, veuillez
11 l'afficher.

12 Quand elle sera visible, Monsieur le Commissaire,
13 vous verrez qu'elle est orientée, on voit là le pont est au nord
14 ou au-dessus de la carte.

15 Je ne la vois toujours pas.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, pas encore.

17 **Me JENNIFER KING:** On va attendre un petit peu.
18 Pouvez-vous lire les indications? Le pont
19 Ambassador est en haut, au nord de la carte. Le voyez-vous?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

21 **Me JENNIFER KING:** Et au bas de l'écran, au sud,
22 on voit une autoroute, c'est [E.C. Row Expressway]. Le voyez-
23 vous?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Merci. Je le vois,
25 grâce à votre pointeur. Je n'ai pas mes lunettes.

26 **Me JENNIFER KING:** Et la route de cette autoroute
27 jusqu'au pont Ambassador, [Huron Church Road], est une route qui
28 est municipale et locale et non pas une autoroute.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne savais pas. Je ne
2 pourrais pas le voir en regardant cette carte et je ne connais
3 pas non plus les environs.

4 **Me JENNIFER KING:** Bon, j'assume que vous n'êtes
5 pas en désaccord quand je vous dis que c'est une route
6 municipale locale et non pas une autoroute.

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, je ne serais pas en
8 désaccord.

9 **Me JENNIFER KING:** Merci. Vous allez voir ici, il
10 y a l'avenue College qui est juste au sud du pont. Donc, puisque
11 vous ne connaissez pas la ville, vous ne savez peut-être pas que
12 la zone du pont est entourée de zones résidentielles des deux
13 côtés. Il y a des entreprises et des écoles. Le saviez-vous?

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je le savais.

15 **Me JENNIFER KING:** L'Université de Windsor est à
16 côté du pont.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Très bien. Merci.

18 **Me JENNIFER KING:** Le pont Ambassador est un pont
19 de propriété privée qui assure le déplacement entre Windsor et
20 Detroit.

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je savais qu'il traversait
22 la rivière, je ne savais pas que c'était un pont privé.

23 **Me JENNIFER KING:** Alors, vous êtes d'accord,
24 c'est une infrastructure importante pour le Canada et l'Ontario.

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je suis d'accord.

26 **Me JENNIFER KING:** Vous allez voir que le pont est
27 lié à cette route municipale. Il n'y a pas non plus d'autoroute
28 provinciale directement liée au pont. Étiez-vous au courant?

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

2 **Me JENNIFER KING:** L'autoroute 401 relève du
3 ministère des Transports et c'est l'OPP qui en assure la
4 patrouille.

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

6 **Me JENNIFER KING:** Donc, la circulation entre
7 l'autoroute provinciale se déplace ensuite sur une route locale
8 pour ensuite arriver au pont.

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pouvez-vous répéter?

10 **Me JENNIFER KING:** Oui. La circulation passe de
11 l'autoroute 401 et traverse une route municipale pendant
12 quelques kilomètres avant d'en arriver au pont, qui est un poste
13 frontalier international.

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

15 **Me JENNIFER KING:** Le blocage du pont Ambassador
16 au mois de février 2022 a eu un impact important sur la sécurité
17 économique provinciale et nationale.

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

19 **Me JENNIFER KING:** Et nous savons que la police de
20 Windsor...

21 Et vous pouvez retirer cette carte. Merci.

22 Nous savons que la police de Windsor, la PPO et
23 la GRC ont dégagé le blocage le 13 février.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Il y avait d'autres
25 services municipaux qui nous ont aidés, mais en théorie, oui.

26 **Me JENNIFER KING:** Merci. le pont Ambassador a été
27 rouvert à la circulation le 14 février après minuit.

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

1 **Me JENNIFER KING:** Mais ce n'était pas la fin des
2 opérations policières à Windsor.

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non.

4 **Me JENNIFER KING:** Les polices de ressources, y
5 compris les agents de la PPO, sont restées déployées dans la
6 zone pour empêcher d'autres blocages.

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Je pense jusqu'au
8 28 février.

9 **Me JENNIFER KING:** Et ça, c'était pour s'assurer
10 que la circulation circulait entre l'autoroute 401 et le pont.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. C'était pour
12 s'assurer que les véhicules circulaient, mais aussi pour qu'il
13 n'y ait plus de manifestations illégales qui auraient entraîné
14 le blocage du pont.

15 **Me JENNIFER KING:** Mais le but était d'empêcher un
16 autre blocage du pont.

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

18 **Me JENNIFER KING:** Et pour protéger les millions
19 de dollars qui traversent, en matière de commerce là, qui
20 traversent le pont chaque jour.

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Bon, ils n'étaient pas là
22 pour protéger les millions de dollars en commerce là, mais comme
23 je l'ai dit un peu plus tôt, je pense que c'était une partie
24 importante de la sécurité du pays, soit la sécurité économique.

25 **Me JENNIFER KING:** Merci. La PPO et le SPW ont mis
26 en place un plan pour la circulation.

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je le savais. Il
28 était en annexe d'un plan opérationnel général.

1 **Me JENNIFER KING:** Allons au document OPP00000011,
2 c'est le plan de circulation. Pourriez-vous nous amener à la
3 page 3?

4 Je ne sais pas là si le greffier a bien pu noter
5 le numéro. Je peux le répéter. OPP00000011. À la page 3, s'il
6 vous plait.

7 Si vous arrivez à le lire, on voit « Plan
8 d'exécution ». Premier paragraphe :

9 « Toute circulation de Collee Avenue
10 et E.C. Row est-ouest sera bloquée par
11 des barrages qui seront tout le long de
12 la rue Huron Church. »

13 Donc...

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je l'ai vu.

15 **Me JENNIFER KING:** Donc, ce chemin n'était ouvert
16 que pour le trafic qui allait vers les États-Unis et toutes les
17 intersections est-ouest ont été fermées pour toutes formes de
18 circulation.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

20 **Me JENNIFER KING:** Merci. Je pourrais vous montrer
21 une carte, mais, bon, c'est le résultat du plan. Vous avez dit
22 que Huron Church était limitée pour... sa circulation était
23 limitée pendant plusieurs semaines.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il faudrait aller aux
25 détails du plan pour voir à quel point ç'a été limité pour la
26 circulation. Ma référence, c'était pour la quantité de temps
27 qu'on avait des ressources dédiées affectées aux activités à
28 Windsor. Ce n'était pas précisément par rapport au contrôle de

1 la circulation.

2 **Me JENNIFER KING:** On va parler à d'autres
3 témoins, entre autres le surintendant Earley, si on a besoin de
4 connaître ces détails.

5 Alors, vous n'êtes peut-être pas au courant du
6 chiffre exact, mais ça a pris plus de 1 600 barrières de béton
7 pour le mettre en place.

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, ça ne m'étonne pas du
9 tout.

10 **Me JENNIFER KING:** Et il fallait les trouver
11 rapidement.

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

13 **Me JENNIFER KING:** Et plan de circulation
14 nécessitait un soutien de la ville de Windsor, entre autres en
15 déplaçant des véhicules et des barrières de béton.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Le surintendant Earley
17 pourrait parler de l'interopérabilité, mais il faudrait
18 évidemment le soutien de la Ville. Et si j'ai bien compris, il y
19 avait une très belle coopération.

20 **Me JENNIFER KING:** Oui. Donc, ça ne vous
21 étonnerait pas, Monsieur le Commissaire, que les opérations
22 policières ont couté cher.

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ça ne m'étonnerait pas.

24 **Me JENNIFER KING:** Environ 1 million de dollars
25 pour les barrières de béton seulement.

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** OK.

27 **Me JENNIFER KING:** Et suite à ce barrage et au
28 plan de circulation policier, l'accès sur [Huron] Church Road

1 était limité et le trafic aurait été réduit.

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est possible, mais je
3 crois qu'il faudrait un peu de contexte pour dire que... résultant
4 des actions de la police, ils répondaient à une manifestation
5 illicite, ils étaient là pour sécuriser la zone et maintenir une
6 circulation fluide et une sécurité du public. Donc, il n'est pas
7 juste de la catégoriser comme étant le résultat des actions
8 policières.

9 **Me JENNIFER KING:** Les opérations pour préserver
10 ou maintenir l'accès au pont ont eu une incidence sur les
11 commerces et résidents de Windsor.

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

13 **Me JENNIFER KING:** Vous êtes d'accord?

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas dire le
15 contraire.

16 **Me JENNIFER KING:** Est-ce que vous êtes d'accord
17 que les contribuables de Windsor ne devraient pas porter le cout
18 de cet évènement seul?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas être
20 d'accord avec vous. En tant que commissaire de la PPO, je n'ai
21 pas de responsabilité pour ça, et je crois qu'il y a d'autres
22 gens qui pourraient vous donner ces conseils.

23 **Me JENNIFER KING:** C'est bon. J'ai des questions
24 pour clarifier le déploiement PPO à Windsor. Vous avez parlé des
25 gens dans la PPO qui relevaient de vous pendant la protestation,
26 le surintendant McDonnell (sic), entre autres, qui a fait de la
27 coordination.

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, c'est [Mike]

1 McDonell.

2 **Me JENNIFER KING:** Mike McDonell. Oui. Et il vous
3 faisait des rapports tous les jours?

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il le fait de façon
5 régulière, et c'était une responsabilité additionnelle. Ses
6 noyaux ne se rapportaient pas à moi, ses « hubs », ils allaient
7 au commandant approprié et nos centres d'intervention d'urgence.
8 Moi, je n'offrais pas de direction par rapport à où iraient ces
9 POU et à quel moment et pour quel temps.

10 **Me JENNIFER KING:** Merci de cette clarification.
11 C'est le surintendant Mike McDonell qui a coordonné les unités
12 POU pendant la protestation.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'était le représentant de
14 la PPO qui a coordonné, en coopération avec les autres chefs ou
15 représentants des unités POU à travers la province.

16 **Me JENNIFER KING:** Je vais vous montrer
17 WTS00000026. C'est la déclaration témoin du surintendant
18 McDonell.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

20 **Me ERIC BROUSSEAU:** Monsieur le Commissaire, c'est
21 simplement pour vous rappeler que l'avocat a besoin d'avoir le
22 droit de faire un contre-interrogatoire sur une déclaration
23 témoin. Il faut avoir un peu de temps d'avance.

24 **Me JENNIFER KING:** Oui.

25 [Me ERIC BROUSSEAU: Excusez-moi, allez-y.]

26 **Me JENNIFER KING:** Non, allez-y.

27 **Me ERIC BROUSSEAU:** J'aimerais rajouter que le
28 surintendant McDonell est un témoin dont la déclaration sera

1 portée en preuve. Il ne va pas être appelé pour témoigner ou en
2 tout cas la Commission n'a pas l'intention de l'appeler à la
3 barre, et donc, c'est justement très important par rapport à la
4 permission.

5 **Me JENNIFER KING:** Merci, Monsieur le... Maitre.
6 Commissaire Carrique, est-ce que vous avez eu
7 l'occasion de revoir cette déclaration?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non.

9 **Me JENNIFER KING:** Monsieur le Commissaire,
10 j'aimerais avoir la permission de référer le commissaire
11 Carrique à ce résumé de témoignage. Et il nous a dit qu'il lui
12 faisait rapport à tous les jours et l'avocat de la Commission a
13 identifié ce résumé comme étant un résumé qu'il présenterait en
14 preuve.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Mais vous pouvez poser la
16 question, mais il aurait fallu que ça « devienne » plus tôt dans
17 votre interrogatoire parce que vous n'avez déjà plus de temps.
18 Alors, on va voir quelle est la question et on verra ce que dira
19 le témoin, et je déciderai à ce moment-là.

20 **Me JENNIFER KING:** Merci, Monsieur le Commissaire.
21 Si vous pouvez passer à la page 4, s'il vous
22 plait. Deuxième paragraphe en bas de page.

23 On voit ici, Monsieur le Commissaire, que :
24 « Le 4 février, le surintendant
25 McDonell a commencé à travailler avec
26 le SPW après avoir reçu un appel de
27 l'ancien surintendant Crowley. »

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je le vois, et j'en

1 étais conscient.

2 **Me JENNIFER KING:** Et vous êtes d'accord que :

3 « Le surintendant Crowley a dit à
4 monsieur McDonnell de la possibilité
5 d'un ralentissement de trafic et peut-
6 être barrage potentiel du pont
7 Ambassador. »

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

9 **Me JENNIFER KING:** Et si vous pouvez passer à la
10 page 5, « Intervention policière à Windsor » – « *Police Response*
11 *in Windsor* » –, deuxième paragraphe.

12 Le surintendant McDonnell dit que

13 « En soirée du 6 février, monsieur
14 Crowley a demandé de l'aide et la PPO a
15 envoyé environ 35 voitures avec le
16 personnel pour accompagner le plan de
17 circulation. »

18 Vous le voyez?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

20 **Me JENNIFER KING:** Est-ce que vous étiez au
21 courant à l'époque?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Probablement, à l'époque,
23 et l'hésitation que vous observez est par rapport aux documents
24 qui ont été mis devant moi aujourd'hui où j'ai eu à m'orienter,
25 à savoir d'où venaient ces demandes dans l'organisation. Alors,
26 ce n'était pas une demande formelle qui est arrivée dans mon
27 bureau, mais un exemple de comment ces connexions se font à un
28 niveau opérationnel et que l'aide est donnée. Ce n'est pas une

1 chose que le surintendant... il n'aurait pas eu à aller chercher
2 mon autorisation, il a le droit de prendre ce genre de décision.

3 **Me JENNIFER KING:** [Si on peut retirer le sommaire
4 du témoignage...

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Non, non, non! Vous avez
6 largement dépassé votre temps. Alors, veuillez conclure, s'il
7 vous plait.

8 **Me JENNIFER KING:** J'ai deux questions,
9 Commissaire... Monsieur le Commissaire.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ce document peut être coté
11 comme pièce, ce sera disponible pour le public.

12 **Me JENNIFER KING:** Alors, je voulais confirmer
13 avec vous que le surintendant Earley avait été affecté à partir
14 du 9 février.

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je crois que c'était la
16 date.

17 **Me JENNIFER KING:** Et vous confirmerez que
18 lorsqu'il est devenu au courant de cette demande formelle de
19 ressources, le SPW avait déjà demandé des ressources de la PPO,
20 entre autres des unités POU.

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il semblerait que oui,
22 d'après les preuves ici, mais il n'y a pas eu de demande
23 formelle à mon égard, et lorsque j'ai demandé s'ils avaient
24 besoin d'autres choses, ils m'ont dit non.

25 **Me JENNIFER KING:** Merci.

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [J'aimerais appeler...

28 **Me PAUL CHAMP:** Monsieur le Commissaire, est-ce

1 que... je crois qu'on nous a oubliés dans la série de questions,
2 il y avait plusieurs [interrogateurs].

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, si vous voulez y
4 aller tout de suite.

5 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PAUL CHAMP:**

6 **Me PAUL CHAMP:** Monsieur le Commissaire, je
7 m'appelle Paul Champ. Je suis avocat pour la Coalition d'Ottawa
8 des résidents et des entreprises. J'ai quelques questions pour
9 vous suivant votre [témoignage]. Merci beaucoup d'être venu à
10 Ottawa pour répondre à ces questions.

11 Alors, la première question que j'ai pour ce qui
12 touche la Société canadienne des postes de police et son cadre
13 national pour l'état de préparation de la police pour les
14 démonstrations et les manifestations, il n'y a rien dans ce
15 cadre, Monsieur le Commissaire, au sujet d'un seuil pour
16 chercher à obtenir des ressources ou de l'aide de d'autres corps
17 policiers.

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je serais d'accord avec
19 vous. Mais je ne suis pas d'accord (sic) avec quoi que ce soit
20 dans ce cadre qui définit une telle chose.

21 **Me PAUL CHAMP:** Toutefois, avec un seuil ou des
22 critères à cet effet, ça rend plus facile pour un chef de céder
23 le commandement à un autre ou à un commandement unifié. Est-ce
24 que ça pourrait aider la police pour la décision?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas si le plan
26 serait le bon endroit pour trouver ces choses. Il faudrait
27 passer à travers complètement pour que je puisse vous donner une
28 opinion honnête ici.

1 **Me PAUL CHAMP:** Je l'ai examiné moult fois,
2 Monsieur le Commissaire, nous sommes [...] c'est un excellent
3 document avec la bonne direction sur la façon de gérer une
4 démonstration normale, mais ici on ne trouve rien sur comment
5 faire face à une manifestation beaucoup plus vaste ou beaucoup
6 plus difficile pour la force de police ayant la compétence de
7 faire son travail ou [de] se faire aider par d'autres.

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, il n'y a rien sur ce
9 document, et il n'y a rien sur ce document qui visait cela, en
10 effet.

11 **Me PAUL CHAMP:** Mais si vous avez un cadre, un
12 cadre de polices qui cherchent à être prêtes pour les
13 manifestations, qui se trouvait à être une très grande
14 manifestation, ça serait bien d'avoir des critères ou des lignes
15 directrices dans le document sur la façon que le service de
16 police devrait aller chercher de l'aide d'autres corps de
17 police.

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Cela varie d'une province
19 à l'autre et je ne sais pas si des chefs de police ont besoin de
20 directions. Dans cet état, ici en Ontario, c'est clairement
21 écrit dans la *Loi sur les services de policiers* sur comment
22 demander de l'aide de d'autres corps policiers. Et il est
23 également clarifié sur cela les normes de péréquation où les
24 règlements disent que les corps de police doivent avoir des
25 ententes avec la police des services qu'ils ne peuvent fournir
26 eux-mêmes.

27 **Me PAUL CHAMP:** La section 9 de la *Loi sur les*
28 *polices* n'a pas de critère sur quand un chef doit tendre la main

1 vers un autre support de police, ou la Commission de police pour
2 chercher de l'aide. Il n'y a pas de critère.

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il n'y a pas de cadre sur
4 la façon de ce faire. Peut-être que j'interprète pas votre
5 question correctement, mais par rapport à un seuil, comment
6 proposez-vous que ce seuil soit défini?

7 **Me PAUL CHAMP:** Ce que j'essaye de dire, Monsieur
8 le Commissaire, c'est que comment cet évènement s'est déroulé à
9 Ottawa, les gens et de nombreuses personnes en ont témoigné
10 aujourd'hui même, y compris le chef Sloly, que la Police
11 d'Ottawa n'avait pas de plan efficace pour une période
12 prolongée. Ils auraient dû céder à un commandement unifié plus
13 tôt lors de cette manifestation. Mais en fait, il s'agissait
14 d'une décision ad hoc ou subjective de la part du chef Sloly,
15 autre que d'aller à la Commission de police de l'Ontario. Mais
16 c'était à lui de décider s'il voulait céder le commandement à un
17 commandement unifié. Seriez-vous d'accord que ça dépendait de
18 lui?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas si je
20 catégoriserais sa décision comme étant « ad hoc ». Ces décisions
21 sont basées sur l'expérience du chef et les conseils de leurs
22 experts. S'il y avait une façon de quantifier un seuil pour
23 l'imposition d'un commandement unifié, ce serait toujours utile.

24 **Me PAUL CHAMP:** Il y a des critères?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je n'essaye pas d'être
26 difficile avec vous là, mais je penne que vous « rendez-moi » un
27 peu plus compliqué la possibilité de fournir une direction
28 directe.

1 Il y a un cadre qui traite avec l'utilisation des
2 corps de liaison provinciale, de rassemblements légaux, qu'il y
3 a des normes par rapport aux qualifications des unités d'ordre
4 public et leur formation, les exigences [...] certaines capacités,
5 les responsabilités de base décrites par la *Loi sur la police*,
6 donc nombre d'éléments impliqués ici là.

7 **Me PAUL CHAMP:** Monsieur le Commissaire, ce que
8 j'essaye de cerner ici là, c'est que dans le témoignage déjà
9 sollicité au 15 février, vous étiez prêt à discuter avec le chef
10 Sloly pour lui suggérer qu'il était temps pour lui qu'il cède
11 ses responsabilités à un commandement policier unifié. Est-ce
12 exact, vous avez eu cette conversation?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Avoir une conversation
14 avec lui pour déterminer si les obstacles qui nous avaient été
15 communiqués étaient perçus par lui à la même lumière et
16 déterminer de la sorte si c'était le moment et si nous devions
17 prendre le commandement de cela ou ces choses qu'il cherchait..
18 pour lesquelles il cherchait de l'aide. Et sur la base de cette
19 conversation, j'aurais eu à prendre une décision de savoir si
20 c'est une chose qui devait être faite ou chose qui aurait pu
21 être toutefois gérée avec la Police d'Ottawa avec notre aide.

22 **Me PAUL CHAMP:** En effet, vous avez dit que pour
23 le prendre en main, vous auriez parlé au solliciteur général
24 adjoint pour l'amener au solliciteur général et ensuite aller à
25 la Commission de police de l'Ontario pour recevoir une directive
26 selon l'article 9 de la *Loi sur la police de l'Ontario* pour
27 prendre la chose en main. Est-ce exact?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

1 **Me PAUL CHAMP:** Donc, c'est ce qui était à votre
2 esprit lorsque vous parliez au chef Sloly?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Ça aurait été le
4 résultat inévitable.

5 **Me PAUL CHAMP:** À la date voulue, on était déjà à
6 deux semaines. Vous perdiez confiance à savoir si le Service de
7 police d'Ottawa, seul, pouvait prendre les décisions nécessaires
8 pour gérer la situation. Exact?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Une conversation qui
10 devait avoir lieu sur la description des événements et par
11 rapport à l'activation du plan.

12 **Me PAUL CHAMP:** Vous avez posé (sic) à la
13 commissaire Lucki de la GRC ce jour-là et elle a partagé
14 l'opinion que vous exprimiez, à savoir que vous perdiez
15 confiance dans le Service de police d'Ottawa et son chef.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il faudrait demander à la
17 commissaire Lucki son opinion par rapport à la perte de
18 confiance. J'hésite à dire qu'on perdait confiance dans le chef
19 de police. On était certainement préoccupé aussi de la capacité
20 de faire avancer le plan et savoir si ça demandait notre
21 assistance, et même que nous on reprenne le contrôle et le
22 commandement.

23 **Me PAUL CHAMP:** Vous saviez au 15 février que cela
24 faisait 18 jours de l'occupation et du blocage des rues du
25 centre-ville d'Ottawa empêchant les gens d'avoir accès même à de
26 l'épicerie ou sortir de chez eux, il y avait des klaxons toute
27 la nuit, il y avait des feux à ciel ouvert, il y avait des
28 réservoirs de propane, des feux à ciel... il y avait des véhicules

1 commerciaux qui étaient en fonction 24 heures. Vous étiez au
2 courant de ces conditions?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

4 **Me PAUL CHAMP:** Et ça aurait été la même chose
5 tous les jours pour les gens du centre-ville et difficile?

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

7 **Me PAUL CHAMP:** Donc, il y a sans doute une
8 question qui, à votre opinion, pourrait ou devrait avoir été
9 mise... terminée plus tôt.

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** La réponse à ça, c'est à
11 la Commission de déterminer. Peut-être que ça aurait pu être
12 arrêté plus tôt avec plus d'engagements. C'est sans doute là le
13 témoignage de l'inspecteur Beaudin hier que je n'ai pas examiné.
14 Mais par des engagements plus hâtifs, il est possible que les
15 protestations auraient pu prendre fin plus tôt. C'est possible.

16 **Me PAUL CHAMP:** Et vous avez témoigné à cet effet,
17 n'est-ce pas?

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** [Oui.]

19 **Me PAUL CHAMP:** Et s'il y avait eu un plan
20 opérationnel correct, peut-être ça aurait pu mener aussi à la
21 fin de la manifestation plus tôt.

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Peut-être, mais ce n'est
23 pas parce qu'il y a eu un plan opérationnel – je veux préciser
24 le contexte –, c'est pas parce qu'il y a un plan opérationnel
25 prêt à mettre en œuvre, ça ne signifie pas que nous passons
26 immédiatement à l'application de la loi. Nous sommes liés par le
27 modèle d'utilisation de la force au Canada et l'escalade est la
28 priorité. Il faut l'appliquer en ordre. Il faut avoir les plans

1 et les actifs prêts à intervenir si la décision est faite par le
2 commandant de l'incident critique que le déploiement de l'unité
3 d'ordre public est la prochaine étape responsable.

4 **Me PAUL CHAMP:** Monsieur le Commissaire, nous
5 avons entendu des témoignages de divers témoins de cette
6 Commission, que les ressources de la police et l'OPP ont été
7 retardées parce qu'il y avait des préoccupations que la police
8 d'Ottawa n'avait pas en place un plan opérationnel correct pour
9 ces ressources-là. Seriez-vous d'accord avec ça? Il y a eu un
10 délai dans le fait que la Police provinciale de l'Ontario à
11 envoyer des ressources parce que le Service de police d'Ottawa
12 n'avait pas de plan?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, je ne serais pas
14 d'accord avec ça qu'il y a eu un délai parce que [...] Nous
15 fournissons les ressources pour des tâches et des descriptions
16 qui étaient définies. Il nous a fallu définir les ressources
17 nécessaires et, à cette fin, il nous fallait un plan.

18 **Me PAUL CHAMP:** Donc, jusqu'à ce qu'il y ait un
19 plan, vous ne pouviez... vous-même, vous ne pouviez pas identifier
20 les ressources et vous n'étiez pas prêts à ce que les ressources
21 de la Police provinciale de l'Ontario soient mises en œuvre
22 jusqu'à ce que vous voyiez que vous aviez un plan pour les
23 mettre en œuvre correctement?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Correct.

25 **Me PAUL CHAMP:** Il y a eu donc un délai jusqu'à ce
26 qu'un plan correct soit produit?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est pas un délai pour ne
28 pas envoyer les ressources. Il faut placer les choses en

1 contexte parce qu'il y a eu une préoccupation, une référence au
2 fait que pas assez de ressources ont été là pour des fonctions
3 qui étaient de... qui devaient être exécutées. Je vais vous
4 préciser que ce n'est pas le cas.

5 **Me PAUL CHAMP:** Bon, vous savez, à Ottawa, les
6 gens ne connaissaient pas le contexte quand il y avait ces
7 délais. Déjà, le 7 février, que le maire et le président des
8 services de la Commission de police d'Ottawa a demandé 1 800
9 officiers et un nombre important d'agents de la Police
10 provinciale de l'Ontario qui ne sont arrivés qu'environ le
11 17 février. C'est exact?

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ce n'est pas exact. Le
13 nombre important d'officiers était là bien avant cette date-là.
14 Moi, je vous dirais que plus de 400 agents de la police
15 provinciale d'Ottawa y étaient avant, et ça, j'appelle ça un
16 chiffre significatif. Quand on n'avait que 1 000 dans un seul
17 jour qui pouvaient être déployés dans la province dans la police
18 de nos communautés, plus de 400 dans la ville d'Ottawa, c'est un
19 chiffre important.

20 **Me PAUL CHAMP:** Bon, à ce sujet, je crois
21 comprendre de votre sommaire de témoignage qu'environ 400 agents
22 de l'OPP qui étaient à Windsor pour traiter avec le blocage du
23 pont Windsor, est-ce exact?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ça, c'est les agents au
25 total comprenant l'OPP.

26 **Me PAUL CHAMP:** Excusez-moi, j'avais cru
27 comprendre que c'était 400 des vôtres.

28 Est-ce qu'on peut dire que la Police provinciale

1 de l'Ontario n'aurait pas pu envoyer le nombre d'officiers qui
2 finalement ont été envoyés à Ottawa pour mettre fin à cette
3 manifestation en même temps que traiter avec la crise sur le
4 pont Ambassador à Windsor?

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est exact.

6 **Me PAUL CHAMP:** Donc, vous ne pouviez pas gérer
7 les deux éléments en même temps. Vous n'aviez pas les chiffres.

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Nous n'avions pas le
9 nombre nécessaire pour déployer des unités d'ordre public dans
10 les deux endroits en même temps, c'est exact.

11 **Me PAUL CHAMP:** Un dernier point, si vous me le
12 permettez, Monsieur le Commissaire.

13 Par rapport à cette lettre qui avait été envoyée
14 au maire et au chef de la Commission des services de police
15 d'Ottawa pour demander 1 800 officiers, vous avez témoigné que
16 vous ne croyiez pas que cette demande n'était pas utile sur le
17 plan opérationnel.

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact.

19 **Me PAUL CHAMP:** Donc, parce qu'il pouvait y avoir
20 une perception que la Police provinciale de l'Ontario n'avait
21 pas les ressources nécessaires.

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, rendant la Police
23 provinciale vulnérable ainsi que d'autres compétences dans la
24 province.

25 **Me PAUL CHAMP:** Ne croyez-vous donc pas que
26 c'était assez évident pour tout le monde à la Ville ou dans ces
27 villes (sic) en tout cas, que ce soit les résidents ou les
28 manifestants même eux-mêmes, que la police d'Ottawa n'avait pas

1 les ressources pour gérer ce qui se passait?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'était sans doute
3 évident à un grand nombre de gens, mais pour arrêter un nombre
4 spécifique d'agents nécessaires n'est pas la meilleure pratique.

5 Notez que nous n'avons jamais discuté du nombre
6 d'agents déployés publiquement en réponse à un plan
7 opérationnel.

8 **Me PAUL CHAMP:** Monsieur le Commissaire, n'est-ce
9 pas le cas qu'un jour avant que la lettre a été envoyée, c'est
10 le solliciteur général de l'Ontario qui a annoncé le 6 février
11 qu'ils ont déjà envoyé 1 500 agents? Ç'a été annoncé
12 publiquement un jour avant.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne sais pas si c'est
14 une journée avant, mais ç'a été déclaré publiquement avant et ce
15 n'était pas la Police provinciale de l'Ontario qui a fait cela.

16 **Me PAUL CHAMP:** Et ça, ce n'est pas utile?

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, ça n'a pas été utile.

18 **Me PAUL CHAMP:** C'est la politisation de la chose?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Qui politisait?

20 **Me PAUL CHAMP:** Le solliciteur général de
21 l'Ontario.

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il va falloir parler du
23 solliciteur général de l'Ontario à ce sujet pourquoi il avait
24 fait cette déclaration et dans quel contexte.

25 **Me PAUL CHAMP:** Merci. Voilà mes questions.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, au sujet de cette
27 question au sujet du solliciteur général, nous allons passer à
28 la phase suivante, au CCF.

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:

2 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur le Commissaire, bon
3 après-midi. La journée a été longue jusqu'à maintenant, je vais
4 tâcher d'être bref dans mes questions.

5 Alors...

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Si vous voulez vous
7 présenter, s'il vous plait?

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Je m'appelle Sujit Choudhry,
9 je suis le conseil juridique pour le CCF.

10 J'aimerais tout d'abord débiter en confirmant
11 quelques témoignages que vous avez fournis ce matin. Alors,
12 Commissaire Brousseau, mon collègue, vous a posé des questions,
13 je crois que vous avez dit ce qui suit :

14 « Si la demande était arrivée selon la
15 *Loi de la police* de prendre en charge
16 la police d'Ottawa, la Police
17 provinciale de l'Ontario aurait été
18 tout à fait prête à le faire et à
19 réaliser nos responsabilités. »

20 Avez-vous posé cela ou ces mots à cet effet?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, des mots semblables.
22 Mais il aurait fallu évaluer la possibilité et nos capacités,
23 mais la bonne volonté y serait.

24 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais vous poser des
25 questions au sujet de la mécanique juridique en vertu de
26 laquelle cela pourrait se produire.

27 Alors, si je peux demander au greffier, s'il vous
28 plait, de mettre le sommaire d'entrevue du Commissaire Carrique,

1 c'est le WTS00000039. S'il vous plait, tournez à la page 3.

2 J'aimerais...

3 Descendez un peu, s'il vous plait. Merci.

4 Alors, Commissaire Carrique, j'aimerais vous
5 amener au paragraphe qui dit que « Il y a un nombre limité de
6 façons en vertu 'de laquelle'... ».

7 Seriez-vous d'accord que dans ce paragraphe, vous
8 affirmez qu'il y a trois façons en vertu « de laquelle » la
9 Police provinciale de l'Ontario aurait pu prendre la
10 responsabilité de la police à Ottawa? C'est en vertu de la
11 Commission de police de l'Ontario qui donne ordre à cet effet,
12 et la deuxième est sur la demande d'un avocat de la Couronne, et
13 troisième, c'est un membre du Conseil des services de police
14 d'Ottawa ou le chef de police d'Ottawa?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il y en a une quatrième,
16 parce qu'on pourrait recevoir une demande du Conseil ou du chef
17 de police. Et par rapport à l'avocat de la poursuite ou de la
18 Couronne, ça, c'est en rapport avec des enquêtes spécifiques là.

19 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bon, j'aimerais mettre
20 l'accent sur le premier tel mécanisme.

21 Maintenant, est-ce qu'on peut demander le
22 document CCF00000011.

23 C'est la *Loi sur les services de police*. Vous la
24 connaissez bien, sans doute?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

26 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et à la page 15, s'il vous
27 plait, Greffier.

28 Il s'agit de l'article 9, on a déjà jeté un coup

1 d'œil là-dessus aujourd'hui, mais je veux regarder le
2 paragraphe 2.

3 Seriez-vous d'accord que le paragraphe 2 nous dit
4 que si la Commission trouve que la municipalité ne trouve pas
5 des services, elle le communiquerait aux commissions de polices
6 et donnerait instruction à la Commission de police de prendre
7 les mesures nécessaires.

8 [COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.]

9 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Par la suite, le paragraphe 3
10 dit que si la Commission ne respecte pas cette Commission (sic),
11 la Commission peut demander que le commissaire donne instruction
12 à la Police provinciale de l'Ontario de donner aide.

13 [COMM. THOMAS CARRIQUE: Oui.]

14 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et le mot « donner aide »
15 n'est pas défini dans cette loi.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je suis d'accord avec
17 vous. Je ne connais aucun endroit où cette aide est définie.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, question intéressante,
19 n'est-ce pas? Mais ici en tout cas, ça ne l'est pas, mais vous
20 interprétez l'« aide » comme prise en charge du commandement.

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ça pourrait être le cas.
22 Le plus souvent, la Commission de police fournissait les
23 directions et les circonstances comme ça sur l'administration
24 des services de police pour qu'ils puissent nommer un chef
25 temporaire, demander à la cheffe de la Police provinciale de
26 l'Ontario de fournir les services de police, nommer un
27 administrateur... il y a diverses formes de la mise en œuvre de
28 cela.

1 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais ça pourrait prendre une
2 prise en charge?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne vous dirais pas la
4 réponse c'est [...] C'est fournir des services de police dans la
5 municipalité. Ça ne veut pas dire que le service de police est
6 éliminé, non, au contraire, ils sont là pour fournir les
7 services que la Commission est d'avis qu'ils ne sont pas
8 fournis.

9 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais parler de la
10 Commission. C'est un peu mystérieux, cela.

11 Pouvons-nous aller à l'article 22?

12 Monsieur le Commissaire, sur cette page et à la
13 page suivante, nous avons une liste des responsabilités de la
14 Commission. Je suppose que vous êtes familier avec cette
15 disposition?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** En règle générale, oui.
17 C'est pas une chose que je m'occupe au quotidien. Donc, je ne
18 suis pas parfaitement familier, mais je le connais.

19 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, pour économiser du
20 temps, je me demande si on peut mettre à l'écran CCF00000041.

21 Ici, Monsieur le Commissaire, vous avez un
22 imprimé ou un PDF – montez jusqu'en haut – touchant la
23 Commission de police civile de l'Ontario.

24 Si vous pouvez descendre un peu plus bas, s'il
25 vous plait. Et arrêtez-là, s'il vous plait.

26 Je vous demande de lire, pour vous-même
27 seulement, comment cela décrit la fonction de cette agence.

28 **(COURT SILENCE)**

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je l'ai lu, merci.

2 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Continuez à la page suivante,
3 s'il vous plait. Arrêtez à la fin du premier paragraphe.

4 Seriez-vous d'accord avec ce qui suit, c'est que
5 le mandat de cette Commission touche principalement de mener des
6 enquêtes dans la conduite des chefs de police, des agents de
7 police et des membres du Conseil des ministres des municipalités
8 et pour entendre des appels?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est une description
10 assez générale de leurs responsabilités, en effet. Il y en a
11 deux. Il y a la question de trancher et la question d'enquêter.
12 Deux mandats.

13 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Seriez-vous d'accord que le
14 mandat de la Commission est très différent de celui d'une force
15 policière municipale? Tel que le Conseil de police d'Ottawa qui
16 a la responsabilité de recruter, de nommer et de diriger un chef
17 de police, mais la Commission de police n'a pas ce rôle par
18 rapport à vous, non?

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est la loi.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et la Commission de police
21 d'Ottawa établit des politiques et des directions, mais la
22 Commission n'a pas ce rôle par rapport à la Police provinciale
23 de l'Ontario.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Elle n'en a pas. Et la
25 Commission n'est pas exclusive à la PPO. Ses responsabilités
26 touchent les services de police de la province de l'Ontario.

27 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, ce n'est pas une
28 Commission de police à la grandeur de la province.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, ce n'est pas une
2 commission de police, mais ils ont une autorité dans l'ensemble
3 de la province. Il y a essentiellement trois supervisions
4 générales. Il y a le OIPRD – la Division de la supervision
5 indépendante –, l'Unité d'enquête et la Commission de police
6 civile de l'Ontario qui sont définis dans la loi.

7 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, vous n'aviez pas raison
8 de présenter des informations quant à Ottawa?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je n'avais aucune
10 interaction quotidienne ou prédéterminée avec la Commission.

11 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bon, en termes pratiques, en
12 vertu des articles 9.2 et 9.3, pour que la Commission exerce ce
13 pouvoir de donner des directives à la Commission de la police
14 d'Ottawa et de demander la prise de contrôle des services
15 policiers à Ottawa, si vous n'avez pas d'interactions avec la
16 Commission, et si c'est pas une Commission des services de
17 police, comment prendre cette décision? Il faut que le
18 solliciteur général, l'adjoint au solliciteur général recommande
19 cette étape?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, c'est une
21 question qu'il faudrait poser au commissaire. La Commission des
22 services de police peut également réclamer ce type d'aide.

23 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, vous n'avez pas fait
24 cette recommandation à la Commission, n'est-ce pas?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non. Et je ne formule pas
26 de recommandations directement à la Commission.

27 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur le Commissaire, puis-
28 je demander au commissaire quelques questions?

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** On ne manque pas de temps
2 encore, mais ça arrivera bientôt.

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Allons à CCF00000038.

4 Alors, Monsieur le Commissaire, je pense que vous
5 connaissez cette *Loi sur la gestion des urgences et la*
6 *protection civile?*

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Allons en bas de la page 6,
9 s'il vous plait.

10 Et j'aimerais vous amener au paragraphe 4, en bas
11 de la page de l'article 7.2.

12 Alors, montons plus haut pour que le Commissaire
13 puisse voir.

14 Alors, voici les pouvoirs d'urgence investis dans
15 le Cabinet provincial en cas d'état d'urgence.

16 Alors, allons en bas de cette page. Arrêtez là.

17 Lorsque vous lisez qu'en cas d'état d'urgence
18 provincial, le Cabinet provincial peut émettre un ordre
19 interdisant le déplacement dans toute région précisée en
20 Ontario?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** S'il vous plait, [pouvez-
22 vous m'indiquez où ceci est formulé?]

23 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, c'est le chiffre
24 romain II du paragraphe 4, le tout dernier point.

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est ce que je lis
26 là.

27 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci.

28 Prochaine page, s'il vous plait. Arrêtez là.

1 Alors, le chiffre romain IV.

2 Seriez-vous d'accord pour dire que le
3 gouvernement provincial... pardon, au point 3. Êtes-vous d'accord
4 pour dire que le Cabinet provincial peut donc évacuer des
5 individus et enlever de la propriété personnelle de toute zone
6 précisée dans la province en cas d'urgence.

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je suis d'accord avec vous
8 que c'est ce qui est écrit là.

9 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, seriez-vous d'accord
10 pour dire que, conformément à cette loi, le Cabinet provincial
11 aurait pu créer une zone rouge autour de la Colline
12 parlementaire?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est une question assez
14 technique de droit, puisque j'aurais dû demander des avis
15 juridiques sur un tel ordre. Et ce qu'on avait concernait plutôt
16 l'identification de l'infrastructure essentielle conformément à
17 la loi adoptée le 12 février et qui a donné des endroits très
18 précis ou une description d'endroits très précis ou une
19 description d'endroits très spécifiques où les activités étaient
20 interdites et nous donner les outils pour interdire ces
21 activités.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Êtes-vous d'accord pour dire
23 qu'en vertu de cette disposition, le Cabinet aurait pu limiter
24 le mouvement des camions lourds au centre-ville d'Ottawa?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ça, c'est une question
26 juridique et, en tant que policier, je n'ai pas les compétences
27 pour y répondre.

28 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Voilà qui met fin à mes

1 questions. Merci.

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, nous avons JCCF.

4 Eh bien, vous voilà! Allez-y.

5 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ALAN HONNER:**

6 **Me ALAN HONNER:** Bonsoir, Commissaire Carrique. Je
7 suis l'avocat du Fonds pour la démocratie.

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pardon? Pour qui? Le
9 signal a été interrompu, désolé.

10 **Me ALAN HONNER:** Pour le Fonds pour la démocratie.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

12 **Me ALAN HONNER:** Monsieur le Commissaire, à propos
13 du barrage sur le pont Ambassador, je crois comprendre que c'est
14 la PPO qui a en fait coordonné les activités de répression.

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. En collaboration avec
16 la police de Windsor, oui.

17 **Me ALAN HONNER:** Oui, et vous nous avez dit que
18 cela s'expliquait en partie par le besoin d'assurer la confiance
19 du public, mais est-ce que ce n'était pas parce que le corps de
20 police de Windsor n'était pas doué pour traiter des grandes
21 manifestations, pour les grandes manifestations?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas qualifier
23 l'expérience de la police de Windsor, mais ça ne pourrait pas
24 être au même niveau que le niveau d'expérience de la police
25 d'Ottawa ou de Toronto.

26 **Me ALAN HONNER:** Et la manifestation sur le pont
27 Ambassador, c'était une grande manif?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pardon?

1 **Me ALAN HONNER:** Une grande manif?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne pourrais pas
3 préciser le chiffre, mais je définirais cela comme une
4 manifestation d'une plus grande ampleur parce qu'il y avait un
5 certain nombre de véhicules et tant de participants, et ç'a pris
6 plus de 400 policiers pour maîtriser cette manif.

7 **Me ALAN HONNER:** Je vais vous poser des questions
8 sur la façon dont la PPO et ses partenaires ont pu déloger ces
9 manifestants.

10 J'ai compris plus tôt aujourd'hui dans votre
11 preuve que l'injonction aurait aidé, mais ça n'a pas pu... ça n'a
12 été efficace isolément.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

14 **Me ALAN HONNER:** Et que ce qui a été effectif ou
15 efficace, c'était le plan opérationnel du 12 février.

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, un plan qui a permis
17 à la police de disperser les manifestants et d'enlever le
18 barrage.

19 **Me ALAN HONNER:** Oui, ils ont réussi à déloger les
20 manifestants au barrage du pont [le 12 février].

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Entre le 12 février et le
22 13. L'opération a duré deux jours.

23 **Me ALAN HONNER:** Alors, sortons le document
24 OTT0000689.

25 **LE GREFFIER:** Pouvez-vous répéter le numéro du
26 document?

27 **Me ALAN HONNER:** Oui. OTT, pardon, 00006819.0001.
28 Oh, désolé, en fait c'est OPP00001554.

1 Alors, voyez-vous ce document? C'est un courriel
2 du commissaire Lucki qui vous est... ç'a été envoyé par vous au
3 commissaire Luci. Vous dites ici, le 12 février, que la PPO, la
4 GRC et la police de London et la police de Peel ont dégagé le
5 barrage de l'ambassade... du pont Ambassador.

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Il y avait donc un
7 pan géographique que les policiers ont dû maîtriser. Il y avait
8 un barrage sur ce pont-là et que les policiers ont dégagé, et
9 puis il fallait encore assurer la fin de l'exercice.

10 **Me ALAN HONNER:** Et c'est arrivé le 13.

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** La deuxième partie de
12 l'opération, du plan opérationnel, oui, a été exécutée le
13 13 février.

14 **Me ALAN HONNER:** Merci. Et puis très tôt le matin
15 du 14, le pont Ambassador a été ouvert à la circulation?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

17 **Me ALAN HONNER:** Et évidemment, ça, c'était avant
18 le recours à la *Loi sur les mesures d'urgence*.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Justement.

20 **Me ALAN HONNER:** Et le lendemain, le 15 février,
21 le pont était tout à fait opérationnel?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je le crois, oui. Je
23 crois, mais je pense que c'est à la police locale de confirmer
24 cela. Mais je crois que c'était vrai.

25 **Me ALAN HONNER:** Merci. On va confirmer cela
26 auprès de Dana [Earley].

27 Plus tôt aujourd'hui, mon ami de la Ville de
28 Windsor vous a présenté un document, un plan pour la

1 circulation, OPP00000011. Avez-vous eu l'occasion de revoir ce
2 plan avant de venir ici aujourd'hui?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non. C'est la première
4 fois que je vois ce plan. Je l'ai vu uniquement lorsque ç'a été
5 présenté ici aujourd'hui.

6 **Me ALAN HONNER:** Alors, moi, je dirais que si vous
7 aviez regardé ce plan, vous auriez vu que les pouvoirs qui sont
8 énumérés dans ce plan pour contrôler la circulation touchent à
9 la loi fédérale, tel que le *Code pénal*, et à la législation
10 provinciale sans faire référence à la *Loi sur les mesures*
11 *d'urgence* pour la raison évidente que le plan a été en fait
12 dressé le 13 février 2022.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ce serait vrai. On
14 n'aurait pas la possibilité de revoir... de parler d'une loi qui
15 n'existait pas encore.

16 **Me ALAN HONNER:** Et je crois comprendre qu'il y
17 avait des policiers à Windsor pendant un bon bout de temps après
18 la libération du pont, mais qu'on n'avait pas besoin d'eux là-
19 bas pour contrôler la circulation.

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** D'après leurs fonctions
21 précises, ce serait au surintendant [Earley] ou à la police de
22 Windsor de déterminer leurs activités.

23 **Me ALAN HONNER:** D'accord. Merci.

24 Plus tôt aujourd'hui, vous nous avez parlé de
25 l'impact économique de ces barrages sur le pont Ambassador. Vous
26 avez dit que c'était 700 millions par jour?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** C'est ce que j'ai cru
28 comprendre du commerce bidirectionnel.

1 **Me ALAN HONNER:** Mais c'est pas votre spécialité.

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est juste quelque
3 chose que j'ai appris, c'est pas ma spécialité, et je ne l'ai
4 pas vérifié ou confirmé, mais c'est ce que j'ai cru comprendre.

5 **Me ALAN HONNER:** D'accord. Donc, vous ne pouvez
6 pas me dire si cet impact financier a été atténué par la
7 déviation de la circulation au tunnel Détroit/Windsor ou au pont
8 Blue Water?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux commenter cela,
10 désolé.

11 **Me ALAN HONNER:** Plus tôt aujourd'hui, lorsque
12 vous nous parliez du pont Blue Water, vous avez dit que le
13 barrage, ce n'était pas vraiment au pont Blue Water, mais plutôt
14 à 30 kilomètres de là.

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Ça, c'est vrai.

16 **Me ALAN HONNER:** Dois-je comprendre, donc, que la
17 PPO a pu donc défaire ce barrage vers le 14 février?

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne me rappelle pas la
19 date exacte, mais on a pu enlever ce barrage ce jour-là très
20 près de... tout à fait après avoir libéré le pont Ambassador.

21 **Me ALAN HONNER:** Et vous avez, en enlevant ce
22 barrage, l'équipe de liaison provinciale, vous avez travaillé
23 avec EMCPA?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

25 **Me ALAN HONNER:** Merci. Une dernière question à
26 propos de Cornwall parce que ç'a été mentionné dans votre preuve
27 plus tôt aujourd'hui. Vous avez dit qu'il y avait un point
28 d'entrée à Cornwall qui avait été bloqué le 12 février et qu'on

1 craignait beaucoup là-bas, entre autres faits, la violence qui
2 pouvait survenir là-bas.

3 Moi, je me demandais : pouvez-vous nous dire s'il
4 y avait beaucoup d'équipement agricole à cette manifestation?

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je crois que oui.

6 **Me ALAN HONNER:** Et lorsque vous avez parlé de la
7 manif au pont Blue Water – je sais que ce n'était pas là-bas,
8 mais j'en parle, comme la manifestation qui était sur la 402 –,
9 les mesures d'urgence ont été efficaces parce que il y avait de
10 l'équipement agricole. Est-ce que ça a également été efficace à
11 Cornwall?

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne puis dire que
13 l'efficacité a été dû au fait qu'il y ait de la machinerie
14 agricole, mais... ou si c'était à cause des outils qu'on a
15 employés à Cornwall. Je ne puis dire ce qui a pu permettre de
16 calmer les esprits. Ça a été en fait une manifestation spontanée
17 qui n'a pas duré longtemps.

18 **Me ALAN HONNER:** En fait, je pense que ç'a été
19 délogé et ces manifestants ont été délogés le même jour.

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

21 **Me ALAN HONNER:** Merci, Monsieur le Commissaire.
22 Voilà toutes mes questions.

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci à vous.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

25 Ensuite, la Fédération nationale de la police.

26 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LAUREN PEARCE:**

27 **Me LAUREN PEARCE:** Bonjour. Je suis l'avocate de
28 la Fédération nationale de la police. Quelques questions rapides

1 pour vous.

2 Ce matin, en réponse à des questions, vous avez
3 dit que vous aviez entendu parler de craintes concernant la
4 sous-utilisation des ressources de la GRC, que certaines
5 personnes attendaient, chômaient en attendant d'être affectées.
6 Pouvez-vous nous donner plus de détails de ce que vous avez cru
7 entendre?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pas précisément. Je crois
9 qu'il y aurait une référence qu'on aurait dit qu'il y avait
10 jusqu'à 250 membres de la GRC qui chômaient. Mais ça, c'est
11 juste de mémoire, et cette preuve, je pense que la GRC peut vous
12 la partager avec vous. Je savais qu'il y avait des craintes,
13 mais c'est pas quelque chose qui me concernait directement.

14 **Me LAUREN PEARCE:** Vous vous rappelez à quel
15 moment exactement on vous a exprimé ces préoccupations?

16 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non. Ç'a dû être très tôt,
17 donc je dirais dans la première semaine de février. Ce n'était
18 pas tellement qu'on m'a expliqué cela, c'est que j'ai pris
19 connaissance de cette situation. Il faudrait vérifier cette
20 information. Je n'ai pas d'informations de première main là-
21 dessus.

22 **Me LAUREN PEARCE:** D'accord. Avançons, donc.
23 Passons à un autre domaine.

24 Je crois comprendre que la Police provinciale de
25 l'Ontario est responsable de la sécurité à Queen's Park?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, on a des
27 responsabilités... certaines responsabilités, disons, à Queen's
28 Park, mais il y a également les services de protection de

1 l'Assemblée législative provinciale qui assure la protection des
2 individus autour de Queen's Park, et nous, on a la
3 responsabilité de protéger la sécurité physique des lieux.

4 **Me LAUREN PEARCE:** À un niveau général, est-ce que
5 vous êtes au courant... est-ce que vous connaissez le Service de
6 protection parlementaire et leurs responsabilités pour la
7 sécurité physique de la Colline parlementaire?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** J'ai pas de détails là-
9 dessus et j'ignore qui a quel mandat ou quelles responsabilités,
10 mais je sais que ça existe, ce service, et que nous, on
11 collabore avec eux, sauf que je ne puis vous donner de
12 constatation directe concernant les mandats et les
13 responsabilités.

14 **Me LAUREN PEARCE:** Très bien.

15 J'ai vu dans votre déclaration de témoin que vous
16 avez identifié l'un des gros enjeux dans cette enquête qu'il
17 faut examiner comme étant la responsabilité et la capacité de
18 boucler la Cité parlementaire.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** [Oui.]

20 **Me LAUREN PEARCE:** Pouvez-vous nous dire pourquoi
21 vous avez identifié cela comme un enjeu clé?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Eh bien, si on revient sur
23 les évènements qu'on a vécus, je pense qu'en regardant vers
24 l'avenir, il faut qu'on essaye d'éviter cela. C'est le Parlement
25 de notre pays, donc c'est une infrastructure essentielle et il
26 faut qu'il y ait des plans préétablis qu'on puisse enclencher
27 pour boucler cette zone s'il y a une menace et pour assurer
28 l'interopérabilité entre les différentes agences de sécurité et

1 des agences qui ont des rôles et des responsabilités.

2 **Me LAUREN PEARCE:** Merci beaucoup. Je n'ai pas
3 d'autres questions.

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

6 Ensuite, nous avons la province de la
7 Saskatchewan.

8 **Me MITCH McADAM:** Bon après-midi, Monsieur le
9 Commissaire. Je suis Mitch McAdam du gouvernement de la
10 Saskatchewan.

11 Les questions que je voulais poser à ce témoin
12 ont déjà été posées par d'autres, donc je n'ai pas d'autres
13 questions. Merci.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

15 Ensuite, la province de l'Alberta.

16 **Me MANDAY ENGLAND:** Bon après-midi. Ici, Mandy
17 England pour le gouvernement de l'Alberta.

18 Nous n'avons pas de questions cet après-midi pour
19 vous. Merci beaucoup.

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, j'appelle la PPO.

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHRISTOPHER DIANA:**

22 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Bonsoir, Monsieur le
23 Commissaire. Christopher [Diana] pour la PPO.

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Bonsoir.

25 **Me CHRISTOPHER DIANA:** On a entendu la preuve
26 tantôt et on vous a montré une série de textos avec le sous-
27 ministre. Vous vous rappelez cet incident?

28 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

1 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Je pense que votre preuve
2 disait que votre rôle, c'était de lui donner... de lui faire part
3 de la vigilance situationnelle.

4 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

5 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et je me rappelle qu'il y
6 avait beaucoup de textos lors de cet échange. Est-ce inhabituel
7 qu'il y ait tant de textos?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Tout cet évènement et
9 toute la série d'évènements étaient inhabituels et ce serait
10 très peu habituel d'avoir tant de communications
11 bidirectionnelles entre moi-même et le sous-solliciteur général.

12 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Dans toutes les
13 communications que vous avez eues avec le sous-solliciteur et
14 les téléphones, les coups de fil et les textos, est-ce que le
15 sous-solliciteur ne vous a jamais demandé de faire quoi que ce
16 soit?

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Jamais.

18 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Est-ce qu'il ne vous a
19 jamais dit de mener certaines actions?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non.

21 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Est-ce qu'un membre
22 quelconque du gouvernement du Canada a fait pression sur vous?

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Absolument pas.

24 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Est-ce que le sous-
25 solliciteur ne vous a jamais demandé à tout moment s'il y avait
26 des outils que la PPO pouvait employer pour régler le problème?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Le ministère m'a demandé –
28 et c'est le ministère qui est sous la supervision du sous-

1 solliciteur – s'il y avait des outils qui pourraient aider. Lors
2 des premières réunions, lorsqu'on a commencé ces communications,
3 c'était le 10 février, et à la fin j'ai fait des suggestions
4 visant la *Loi sur les mesures d'urgence et la protection civile*
5 qui pourraient permettre de saisir des permis et des véhicules
6 et, en fait, porter des accusations pour désobéissance aux
7 ordres d'un agent de la police.

8 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Vous avez mentionné
9 plusieurs choses, mais qu'est-ce que vous avez réclamé
10 essentiellement?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** J'ai demandé si on
12 pouvait, par exemple, au cas où quelqu'un s'adonnait à des actes
13 illégaux qui représentaient un risque pour des infrastructures
14 essentielles, et dans ce cas, des portes d'entrée et des ponts
15 internationaux, est-ce que l'agent de police pouvait saisir les
16 véhicules, le permis de conduite... et saisir les permis de
17 conduire et imposer des amendes.

18 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Est-ce qu'on vous a donné
19 les outils réclamés?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

21 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et est-ce que ces outils
22 ont servi la PPO?

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je crois que oui. Pas
24 tellement parce qu'on a en fait porter plusieurs accusations,
25 mais ç'a été un élément dissuasif parce qu'on pouvait compter
26 sur un cadre pour perturber ou décourager toute activité
27 illégale ou tout ce qui était en train de se faire.

28 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Je me rappelle que vous

1 avez mentionné la 402. Est-ce qu'on a utilisé ces outils là-bas?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je pense que ces outils
3 ont servi à déloger les manifestants sur la 402, oui.

4 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Passons maintenant à la *Loi*
5 *sur les mesures d'urgence*. Saviez-vous que le gouvernement
6 fédéral allait recourir à cette loi?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne le savais pas.

8 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Quand avez-vous appris que
9 ç'a été fait?

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Au moment où on l'a
11 invoquée, cette loi, ç'a été fait et dit publiquement. Et je
12 pense qu'à ce moment-là, le commissaire Lucki et moi, on aurait
13 probablement parlé de cela, mais je n'ai reçu aucun avis
14 officiel que ça s'en venait ou que ça venait d'être invoqué.

15 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Avez-vous été consulté par
16 quiconque au sein du gouvernement fédéral ou au nom du
17 gouvernement fédéral que ces outils seraient invoqués?

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** [Non.]

19 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Est-ce que la commissaire
20 Lucki a soulevé que [...] si ces outils pourraient être utiles?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, nous n'avons pas eu
22 une discussion au sujet d'outils spécifiques qui seraient inclus
23 dans la *Loi sur les mesures d'urgence*. Il se peut qu'on ait eu
24 des discussions autour de ce qui est nécessaire pour l'exercice
25 des forces de police en général, mais pas dans le contexte de la
26 *Loi sur les mesures d'urgence*.

27 Je lui ai fait savoir des conseils que j'avais
28 fournis à cet égard, mais aucune discussion spécifique par

1 rapport à la *Loi sur les mesures d'urgence* ou le fait qu'on
2 contemplant l'employer.

3 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Une bonne part de ce qu'on
4 a fait ici, c'est de voir ce qui s'est passé, mais une autre
5 partie, c'est de regarder vers l'avant. Ma question pour vous à
6 cet égard, c'est : serait-ce utile si le gouvernement fédéral,
7 dans un tel contexte à l'avenir, peut-être par le commissaire de
8 la [GRC], consulte la commissaire de la GRC pour savoir si ces
9 outils pourraient être utiles.

10 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je crois que cela pourrait
11 être utile et approprié.

12 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Ou de savoir si ces outils
13 pourraient être nécessaires.

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Certainement, s'ils sont
15 part avec des activités en cours dans la province de l'Ontario
16 ou pourraient se produire dans la province de l'Ontario. Ce
17 serait bien d'avoir l'occasion d'avoir des aperçus ou des
18 directions par rapport à ce qui se passe.

19 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Bien sûr, vous avez
20 plusieurs relations différentes, vous faites rapport à un sous-
21 ministre, vous avez des discussions avec la GRC et sa
22 commissaire. Comment croyez-vous que ces consultations
23 pourraient avoir lieu?

24 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je crois que ça peut aller
25 d'un bord ou de l'autre. Si la commissaire de la GRC est la
26 personne qui fournit le conseil au gouvernement fédéral, alors
27 ça, c'est une conversation appropriée qu'il faut avoir entre
28 commissaires de la police. Et si le gouvernement fédéral demande

1 l'apport du ministère provincial, alors cette demande devrait
2 m'arriver par le sous-ministre, si lui ou elle trouve approprié
3 que je fournisse ces conseils.

4 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Passons maintenant aux
5 renseignements et aux rapports Hendon.

6 Il y a eu des discussions au sujet de l'origine
7 de Hendon. Ma question est la suivante : considérant que ces
8 rapports « regardent » un portrait national et que la Police
9 provinciale de l'Ontario est provinciale, comment ça se fait que
10 l'OPP a pris cela en main?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Nous traitons avec nombre
12 d'évènements et d'activités en 2001 et il était alors très
13 important que nos prises de décision considèrent les incidences
14 qui pourraient avoir des conséquences nationales conséquentes
15 aux décisions que nous prenons localement et nous avons besoin
16 de renseignements supplémentaires pour prendre des décisions
17 bien éclairées. Et Hendon est donc né avec la collaboration de
18 nos partenaires comme la GRC.

19 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Mais la [GRC] n'avait pas
20 de programme semblable?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** N'avait pas de produit
22 semblable que j'ai reçu en tout cas, non pas en rapport
23 spécifique aux activités qui nous intéressent aujourd'hui.

24 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Nous avons entendu le
25 surintendant Bernier des services de police d'Ottawa dire que
26 quand il a vu ces rapports [Hendon], il a dit qu'ils étaient
27 très exhaustifs. Dans votre rôle de commissaire de la Police
28 provinciale de l'Ontario, avez-vous eu une rétroaction sur la

1 qualité de ces rapports?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Régulièrement et souvent.
3 Beaucoup de rétroactions positives sur la qualité des rapports
4 Hendon : leur opportunité, les breffages fournis aux divers
5 services de renseignements, et une rétroaction positive sur les
6 breffages que le surintendant Pat Morris fournissait aux chefs
7 de police concernés ou touchés.

8 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Je voudrais toucher à un
9 autre domaine pour lequel il y a peut-être un peu de confusion
10 et j'aimerais que vous tiriez ça au clair pour que je puisse
11 comprendre votre perspective.

12 Mon ami de la Commission vous a fait partager vos
13 réflexions, à savoir s'il y a une menace à la sécurité
14 nationale, à savoir s'il y avait un « potentiel » de cela. Et en
15 contre-examen, divers avocats ont demandé de regarder certains
16 aspects de cela. Certains vous ont demandé votre définition de
17 la *Loi sur le renseignement* et d'autres vous ont demandé s'il y
18 avait une menace à la sécurité nationale.

19 Alors, voici ma question pour éviter toute
20 confusion : est-ce qu'à un moment donné, aviez-vous été
21 préoccupé que la situation à Ottawa et ailleurs puisse donner
22 lieu à une menace à la sécurité nationale?

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

24 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et quelle a été la base de
25 votre conclusion?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** En rapport aux contenus
27 des rapports Hendon, notamment « celle » du 7 février, ça. ça a
28 créé de la préoccupation à cause de la combinaison des

1 évènements et des activités qui avaient lieu, tel que mis de
2 l'avant dans ce rapport. Cela posait, à mon avis, une menace
3 possible à la sécurité nationale.

4 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Vous avez fait référence à
5 la description par Santé publique Canada de divers critères.
6 Est-ce que votre évaluation est basée sur les critères de
7 Sécurité publique Canada?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je n'appellerais pas ça
9 des « critères », plutôt que de dire que c'est une référence à
10 des matériaux qui peuvent être utiles. Je pense que la sécurité
11 nationale est une question plus large et plus vaste que des
12 menaces à la sécurité du Canada définie dans la *Loi sur le SCRS*.

13 La sécurité nationale comporte plusieurs volets.
14 C'est le degré auquel se repose la menace qui sera déterminé, le
15 degré d'atténuation et comment traiter la chose.

16 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Il y a un document auquel
17 on n'a pas encore référé que j'aimerais... sur lequel je voudrais
18 vous poser des questions, le rapport Hendon du 19 février,
19 OPP01634.

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il s'agit de celui qui
21 réfère à des influences étrangères?

22 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Oui, en effet. Alors, il
23 semble que vous l'avez lu dans la préparation de votre
24 témoignage.

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, mais je ne peux pas
26 vous donner plus de détails que là sans le regarder plus avant,
27 mais je sais qu'il y avait des préoccupations qui avaient été
28 soulevées dans ce rapport en rapport avec la sécurité nationale

1 ou la sécurité du Canada.

2 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Passons à la page 6, s'il
3 vous plait. On baisse, s'il vous plait.

4 Dans le paragraphe « Évaluation », pouvez-vous
5 lire le premier paragraphe, s'il vous plait, et je vais vous
6 poser une question par la suite.

7 (COURT SILENCE)

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** J'ai lu.

9 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, dans le contexte ici,
10 le 19 février, c'est pendant l'opération à Ottawa. Mais quelle
11 est votre compréhension de ce que... quel message communique ce
12 paragraphe?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je crois que cela est
14 assez clair, et au risque de simplement le relire, cela
15 communique l'idée qu'il est presque certain que les blocages des
16 manifestations du Groupe de la liberté représentent une menace à
17 long terme à la sécurité.

18 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et ça, c'est une
19 préoccupation pour la GRC?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

21 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Par la OPP?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

23 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Page 7, s'il vous plait.

24 Encore une fois, lisez, s'il vous plait, le
25 dernier paragraphe pour vous-même.

26 (COURT SILENCE)

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci. C'est fait.

28 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, quand vous

1 considérez ce paragraphe et celui... l'autre, quel est l'horizon
2 qu'on contemplant par cette évaluation?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Qu'entendez-vous par
4 « menace » (sic)... l'« horizon »?

5 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Est-ce qu'il y a un délai
6 ou une période temporelle indiquée ici pour une menace au
7 Canada?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne vois pas le délai
9 temporel identifié ici. Ça dépendrait de... c'est rattaché à ce
10 moment-là et à la suite, tout simplement.

11 **Me CHRISTOPHER DIANA:** J'aimerais soulever...
12 revenir à la préoccupation soulevée par l'avocat de la Ville
13 d'Ottawa.

14 Est-ce qu'on peut prendre le rapport
15 institutionnel de l'OPP, OPP... un paquet de zéros et suivi d'un
16 « 1 ». Peut-être huit zéros.

17 Vous connaissez ce document sans doute?

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je connais bien ce
19 document.

20 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Pouvons-nous passer à la
21 page 36, s'il vous plaît? On baisse, s'il vous plaît.

22 Alors, vous voyez bien le tableau qui est là?

23 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, cela représente le nombre
24 d'officiers de première ligne qui avaient été affirmés. Ça,
25 c'est pas la même chose que ceux des officiers d'ordre public et
26 de d'autres spécialités, ce n'est qu'une composante du
27 déploiement effectué.

28 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors, à votre connaissance

1 et d'après ce que vous comprenez, est-ce que ces chiffres sont
2 précis pour ce qu'il s'agit des gens de première ligne?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** D'après ce que je
4 comprends à ce fichier?

5 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Oui. Vous voyez en haut du
6 graphique, « Officiers de première ligne fournis au Service de
7 police d'Ottawa », et ensuite, il y a une note de bas de page
8 là, le numéro 50. La note de bas de page nous dit que :

9 « Ces chiffres ne réfèrent qu'aux
10 officiers de première ligne, ça ne
11 réfère pas au grand nombre de membres
12 de la Police provinciale de l'Ontario
13 ou à des groupes d'intervention, des
14 équipes de logistique et différents
15 autres corps de police ou groupes
16 spéciaux au sein de l'OPP. »

17 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je vois cela. Et je
18 vois la référence au chiffre de 463 sur une période 24 heures.

19 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et vous n'avez aucune
20 raison d'être préoccupé au sujet de la précision de ces données?

21 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, je n'ai aucun tel
22 ennui.

23 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Merci, Monsieur le
24 Commissaire. J'ai terminé mes questions.

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Réinterrogatoire en chef?

27 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me ÉRIC BROUSSEAU:**

28 **Me ERIC BROUSSEAU:** [Eric Brousseau], avocat pour

1 la Commission.

2 Deux petits points et un autre peut-être un peu
3 plus long. Le premier, c'est...

4 Si je peux avoir votre sommaire de témoignage,
5 WTS00000039, page, s'il vous plait, 5, dans le milieu de la
6 page?

7 Il s'agit pour moi de pouvoir préciser une
8 réponse posée... une question posée par monsieur Champ. Alors,
9 vous voyez la dernière phrase? C'est :

10 « Au total, l'OPP a déployé 410 membres
11 pour assister les services de police de
12 Waterloo. Le nombre maximum (sic) a été
13 déployé sur une période de 24 heures,
14 38; le maximum, 263. »

15 Et vous avez aussi une note de bas de page qui
16 réfère au rapport institutionnel. Est-ce que c'est précis, ça,
17 pour ce qui est du nombre d'agents déployés à Windsor? Ça, c'est
18 votre sommaire d'interrogatoire.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Ça, ça va du moment
20 où ils sont arrivés jusqu'à la fin février – le 28 février pour
21 être précis.

22 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, c'est pas 410 à un
23 moment donné? Ce qu'on voyait, vous précisez que le maximum est
24 263. Est-ce exact?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, c'est exact. Et au
26 total, ça faisait 410 membres [...] à un moment (phon.).

27 **Me ERIC BROUSSEAU:** Le deuxième document que je
28 veux vous suggérer, le document OPS00001547.

1 Oui, OPP00001547, Monsieur le Greffier.

2 Alors, il s'agit d'un courriel du chef Sloly de
3 la police d'Ottawa envoyé à la commissaire Lucki pendant la
4 soirée du 13 février. Et je vous ai posé une question et vous
5 avez subi un contre-interro sur les appels, les deux appels que
6 vous avez eus avec la commissaire Lucki le 15 février. Vous vous
7 souvenez?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui.

9 **Me ERIC BROUSSEAU:** Alors, vous avez dit qu'une de
10 vos préoccupations était le retard pour avancer. Peut-on dire
11 ça?

12 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Il y avait des
13 rapports d'obstacles qui empêchaient l'équipe de planification
14 d'aller de l'avant. On a eu un échange de courriels le
15 13 février qui étaient tout à fait en accord avec les
16 communications faites le 12 février à l'effet que le chef
17 appuyait le plan.

18 Toutefois, au moment où on est arrivés au
19 14 février et le matin du 15 février, on recevait des rapports
20 qu'il y avait des obstacles qui empêchaient le plan d'aller de
21 l'avant. Certains de ces obstacles étaient perçus à l'effet que
22 le chef devait approuver le plan, ce qui était en désaccord avec
23 les communications antérieures, ce qui exigeait que le chef
24 Sloly et moi-même décidions de ce qui se passait vraiment.

25 **Me ERIC BROUSSEAU:** Merci. Je voulais simplement
26 préciser, vous avez reçu ceci, vous entendiez même après le
27 13 février que le chef Sloly, donc, trouvait qu'il avait un
28 obstacle et que le chef Sloly allait peut-être s'en occuper.

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Peut-être.

2 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et ce qui n'était pas en
3 accord avec ce que vous aviez eu comme communication du Chef
4 Sloly la soirée du 13.

5 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, ce n'était pas accord
6 avec le courriel que j'avais reçu du chef Sloly le 13 février.

7 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et le dernier sujet que je
8 veux aborder, c'est la question des camions-remorques, et je
9 crois important que nous comprenions très bien l'ordre, la
10 séquence des évènements.

11 Pouvons-nous, donc, avoir le document
12 OPP00001585?

13 Le document que je vous ai présenté ce matin, un
14 courriel du sous-commissaire Di Marco qui vous a été envoyé.

15 Si on baisse, s'il vous plait, à son premier
16 courriel qui est plus bas, donc c'est une chaîne de courriels en
17 date du 13 février 14:29.

18 Alors, le sous-commissaire Di Marco a fait savoir
19 au groupe que :

20 « Les sociétés qui pourraient fournir
21 un service : 7 compagnies avec 34 gros
22 camions-remorques. »

23 Est-ce en accord avec ce que vous avez cru être
24 la situation à cette époque?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne me rappelle pas
26 exactement les chiffres, mais c'est en accord avec mon souvenir.

27 **Me ERIC BROUSSEAU:** Si vous baissez un petit peu
28 plus bas dans ce courriel, le dernier paragraphe :

1 « Comme vous avez suggéré, il pourrait
2 être fort utile qu'une ordonnance
3 d'urgence conférant l'immunité prête
4 pour les membres de la communauté pour
5 aider. »

6 Savez-vous à quoi le sous-commissaire réfère ici?

7 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, je crois que cela
8 pouvait être en rapport avec où ils avaient manœuvré, placé les
9 remorques et où... à quel endroit ils allaient déplacer les
10 véhicules saisis.

11 La date, s'il vous plait?

12 **Me ERIC BROUSSEAU:** 13 février.

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il y a beaucoup de moments
14 où on faisait référence au EMCPA, et d'autres, c'était autre
15 chose. À ce moment-ci, il n'y a pas de *Loi sur les mesures*
16 *d'urgence* en vigueur là

17 **Me ERIC BROUSSEAU:** Oui. Il s'agit du 13 février.
18 Ici, ça a trait au EMCPA, et comme vous avez souligné c'est une
19 référence aux zones où on va placer les camions à partir
20 desquelles ils vont opérer et non pas à une préoccupation de la
21 part des sociétés possédant ces camions-remorques.

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, je ne vois pas ça, je
23 ne vois pas que c'est une préoccupation par rapport à aux
24 sociétés de remorquage, bien qu'il y avait des préoccupations
25 exprimées par eux au sujet de se faire indemnifier.

26 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, la *Loi sur les mesures*
27 *d'urgence* est invoquée le 14, les Règlements sont publiés le 15.
28 Vous êtes sans doute au courant du fait que cela exigeait une

1 demande écrite pour fournir les services ou une demande verbale
2 suivie par une demande écrite le plus tôt possible?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact. Et il y a eu un
4 effort rapide pour essayer de bien saisir les dispositions de
5 cette législation. On ne savait pas que s'en venait, donc on
6 n'avait pas pu préparer pour cela, donc prévoir l'utilisation
7 des outils nécessaires. Et on a eu besoin d'aide juridique pour
8 savoir ce qu'on avait le droit de faire et ensuite de voir
9 comment on pourrait en fait utiliser les outils mis à
10 disposition par la Loi.

11 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, je ne vous montrerai pas
12 le document, mais dans votre lettre du 7 février qu'on a vue ce
13 matin, et aussi cet après-midi, vous avez consigné là, ça, c'est
14 « celui » qui s'en va à toutes les sociétés de remorquage :

15 « Cette lettre est une confirmation
16 écrite d'instructions verbales de la
17 Police provinciale [de l'Ontario] qui
18 agit de la part de la GRC pour fournir
19 ces services à partir de la date de
20 publication du Règlement, à savoir le
21 15 février. Vous devez vous conformer
22 et fournir ces services. »

23 Donc, votre lettre, pour que l'on comprenne bien,
24 c'était cette confirmation écrite *ex post facto* des instructions
25 verbales à ces sociétés de fournir les services de remorquage.

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. On a eu des agents
27 qui parlaient aux sociétés de remorquage directement et par le
28 ministère des Transports et j'avais cru comprendre que tous

1 ceux-ci étaient coordonnés, organisés, et prêts à y aller.

2 **Me ERIC BROUSSEAU:** Et l'avocat du gouvernement du
3 Canada vous a amené à votre lettre au solliciteur général
4 adjoint Di Tommaso le 17 février et dans l'intérêt du temps, je
5 vais simplement le lire. Vous avez mis à jour le solliciteur
6 général adjoint et vous avez dit :

7 « À mesure que les opérations se
8 passent en temps réel, la Police
9 provinciale [de l'Ontario] a appris
10 ceci :

11 La communauté des vendeurs était très
12 réticente à aider la police. »

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Exact.

14 **Me ERIC BROUSSEAU:** Donc, ma question est la
15 suivante : Pouvez-vous nous dire ce qui a transpiré par rapport
16 au calendrier des événements? Parce qu'il semble qu'entre le
17 courriel du sous-commissaire Di Marco l'après-midi du
18 13 février, il y a des sociétés de remorquage qui sont prêtes,
19 mais à un moment donné, vous leur avez tordu le bras, d'abord
20 verbalement, ensuite par confirmation écrite [...]. Qu'est-ce qui
21 a changé entre le 13 et le 17 [...] ces sociétés [...]?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Avec mon... alors le sergent
23 Kirk Richardson avait le contact ou [coordonnait] le contact
24 avec les sociétés de remorquage, mais quand même, je peux vous
25 partager ma compréhension. Il y avait des préoccupations que les
26 opérateurs de remorquage soient réticents. Ils voulaient avoir
27 certaines protections à ce qu'il n'y aurait pas de rétribution
28 contre eux pour le fait qu'ils aient participé au remorquage et

1 qu'il y avait la préoccupation toujours qu'ils soient
2 indemnisés. Oui, ils avaient été coordonnés et préparés, mais il
3 y avait quand même des préoccupations exprimées par certaines
4 sociétés de remorquage.

5 Mais il y avait la possibilité d'exécuter le plan
6 même avec deux seuls camions, et on a reçu du personnel de
7 police prêt pour opérer ces véhicules si jamais on ne pouvait
8 pas obtenir l'aide d'opérateurs, de ces professionnels de ces
9 camions.

10 **Me ERIC BROUSSEAU:** Est-ce que c'était unanime,
11 les préoccupations de ces 34 compagnies? Ou est-ce qu'il y avait
12 des compagnies qui auraient participé sans être poussées?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne puis dire
14 clairement, mais on m'a rassuré que, avec ou sans, on aurait pu
15 faire le travail, et même si ça aurait pris plus de temps et ça
16 aurait nécessité le remorquage par nos propres agents, mais on
17 est tout de même passés à l'action en mettant en œuvre notre
18 plan opérationnel.

19 **Me ERIC BROUSSEAU:** Merci, Monsieur le
20 Commissaire. Voilà toutes mes questions.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, cela me laisse la
22 possibilité de vous poser quelques questions. Étant donné
23 l'heure à laquelle on est rendus, je vais essayer d'être plus
24 concis et de vous réclamer juste quelques bribes d'information.

25 Vers la fin de votre témoignage, on vous a posé
26 une question sur les rapports Hendon et on vous a demandé s'il y
27 avait quelque chose de semblable dans le service de police
28 fédérale. Et je pense que vous avez dit pas à votre

1 connaissance?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, c'est pas spécifique
3 à cette situation, Monsieur le Commissaire. Il y a plusieurs
4 produits concernant l'évaluation des menaces visant la sécurité
5 nationale, mais il n'y avait rien de précis qui se rapportait à
6 ce qu'on gérait. Il y avait des choses en 2001 concernant le
7 blocus de la voie ferrée, donc ça, ça a rempli le... ça a comblé
8 le vide.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Étant donné les progrès
10 réalisés depuis lors, les barrages de la voie ferrée ne sont pas
11 limités à l'Ontario. Les enjeux évoqués dans les rapports Hendon
12 à mon avis ne sont pas limités à l'Ontario. Est-ce quelque chose
13 que le Fédéral devrait faire et fournir un rapport Hendon
14 national?

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, il faudrait qu'on y
16 contribue activement, comme tous les autres corps policiers à
17 travers le Canada, mais c'est quelque chose qui serait très
18 utile du point de vue national.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Il y a une note ici que je
20 voudrais que vous m'aidiez à compléter. Peut-être que j'ai pris
21 de mauvaises notes, mais vous croyiez que les manifestations
22 dans deux différentes parties de la province à Windsor et à
23 Ottawa... et j'ai une note disant que c'était coordonné ou
24 planifié. Avez-vous dit cela? Pouvez-vous m'expliquer cela,
25 décortiquer cela pour moi?

26 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Ma réflexion là-
27 dessus est que moi, je ne jugeais pas que ces manifestations
28 étaient circonstanciennes ou spontanées ou qu'on ait ce genre de

1 manifestation difficile dans des parties sud de la province.
2 Avec des manifestations à Ottawa et qui dépassaient la capacité
3 de la police, et puis d'avoir une autre manif au pont Ambassador
4 en même temps, vu la distance que ça prend pour que la police
5 puisse se mobiliser et réprimer les deux manifestations alors
6 qu'il y avait une autre manifestation à Toronto, moi, je crois
7 que ç'a dû être organisé et coordonné par quelqu'un ou un groupe
8 de gens.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** C'est votre croyance, mais
10 je pense que vous avez dit que vous n'avez pas de preuve
11 concrète de cela en termes de documentation ou de pièce à
12 l'appui qui puisse confirmer cela en tant que policier qui y
13 travaillait.

14 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Absolument aucune preuve,
15 Monsieur le Commissaire, c'est juste quelque chose que je
16 soupçonne, et j'avais la responsabilité d'envisager tous ces
17 scénarios.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** L'autre éclaircissement, je
19 l'ai peut-être loupé. Vous vous rappelez un échange que vous
20 avez eu le 5 février avec le commissaire Lucki concernant la *Loi*
21 *sur les mesures d'urgence*, et on vous a demandé [si vous en
22 aviez eu d'autres], je sais que vous aviez témoigné en disant
23 que vous n'étiez pas au courant de la déclaration... du recours à
24 l'état d'urgence. Mais entre le 5 février et la date de la
25 déclaration, avez-vous eu un autre échange au cours duquel
26 quelqu'un a soulevé le recours à cette loi sur l'état d'urgence?

27 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, pas avec le
28 commissaire Lucki et ni avec quelqu'un d'autre, Monsieur le

1 Commissaire.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et encore une fois, vous
3 parlez d'un incident ou, plutôt, du besoin d'une structure de
4 commandement unifié à travers le Canada. Est-ce que ça existe ou
5 pas?

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** En fait, il y a des
7 structures de commandement définies, mais c'est à tout corps
8 policier individuel de décider quelle structure de commandement
9 suivre. Donc, ça aiderait si on pouvait amener tous les corps
10 policiers à suivre la même structure de commandement. Dans ce
11 cas-ci par exemple, où il a fallu déplacer des policiers à
12 travers le pays avec plus de 20 corps policiers impliqués, si
13 jamais on revivait ceci, avoir une structure de commandement
14 unifié serait utile.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci. Ça, ça aide. Merci.
16 Une dernière question, et j'essaye juste d'avoir
17 plus de renseignements, et ceci a trait à la discussion que vous
18 avez eue avec l'avocate de la PPO à propos des questions
19 concernant les outils. J'essaie de comprendre.

20 Avez-vous dit que vous avez contribué à ce qui
21 figurerait dans la déclaration d'urgence?

22 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Non, pas dans la
23 déclaration d'urgence, Monsieur le Commissaire, mais il y avait
24 une législation qui a suivi cela à travers la Loi sur la
25 protection civile et la gestion des situations d'urgence et on
26 m'a demandé s'il y aurait des études qui pouvaient nous aider à
27 gérer la situation et à protéger l'infrastructure essentielle.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Avez-vous donc eu votre mot

1 à dire dans la déclaration ontarienne d'urgence sur les
2 situations d'urgence?

3 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pas dans la déclaration en
4 soi, mais dans la loi qui passe... qui découle, plutôt, de la *Loi*
5 *sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence.*

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, pas la déclaration,
7 mais plutôt la Loi qui appliquait cela?

8 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui, [ça nous a] donné ces
9 autorités-là, oui.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et lors de cette discussion,
11 avez-vous réclamé des autorités concernant le remorquage de
12 véhicules?

13 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Pour obliger...

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Oui.]

15 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** ...le remorquage des
16 véhicules? Ça, ç'a été bel et bien discuté. J'ai réclamé
17 plusieurs choses qu'on ne pouvait pas appuyer ou que l'équipe
18 juridique ne pouvait pas appuyer. On a eu des discussions sur le
19 recours à la force pour forcer les remorqueurs à remorquer les
20 véhicules, mais ces discussions n'ont pas abouti en termes
21 d'outils qui nous auraient été rendus disponibles.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et parce que vous avez
23 compris que la Loi ne pouvait pas habiliter la province à faire
24 cela ou bien ç'a été décidé de ne pas inclure cela?

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il y a eu plusieurs
26 discussions en mon absence et ça, ça ne paraissait pas dans la
27 Loi et je ne peux pas dire pourquoi ça ne paraissait pas ou dans
28 quelle mesure on a envisagé, mais il y a eu beaucoup de

1 discussions et beaucoup d'idées de proposées et on a été
2 reconnaissants d'avoir la Loi au moment où c'est arrivé.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce que c'était l'une des
4 choses que vous aviez réclamées et qui s'est retrouvée, donc,
5 dans une boîte noire?

6 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Il n'y a pas eu de demande
7 écrite, Monsieur le Commissaire. Ceci a été fait à travers une
8 série de réunions et de discussions, dont je ne pourrais pas
9 dire jusqu'où est allée la discussion, mais c'était en
10 discussion et c'était envisagé et on avait discuté d'une
11 situation où on a eu du mal à amener des remorqueurs à venir
12 dégager un barrage sur le pont et on a eu du mal à trouver de
13 l'aide. On a discuté de cela, mais je ne puis dire dans quelle
14 mesure c'est allé vu que ce n'était pas écrit, c'était juste des
15 discussions où on a pu donner son point de vue.

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Soyons clairs, est-ce que
17 vous avez dit que ça aiderait?

18 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Si j'ai une bonne mémoire,
19 je dirais que oui, parce que c'était une situation qu'on vivait,
20 mais je ne puis dire jusqu'où est allée la discussion là-dessus.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, vous avez donné une
22 preuve concernant les zones d'exclusion et les pouvoirs
23 découlant de la common law, et, en fait, on a donné des pouvoirs
24 concernant les ponts interprovinciaux et le pont Ambassador en
25 vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des*
26 *situations d'urgence*. Y a-t-il eu des zones d'exclu... est-ce
27 qu'on a discuté de l'imposition des zones d'exclusion autour de
28 la rue Wellington?

1 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Je ne peux pas dire qu'on
2 a discuté d'endroits spécifiques autour de la rue Wellington, on
3 parlait plutôt de l'infrastructure essentielle. Donc, je ne puis
4 dire qu'on a discuté précisément de la rue Wellington.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Avez-vous donc compris à
6 partir de la *Loi sur la gestion... la Loi provinciale, donc, sur*
7 *la protection civile et la gestion des situations d'urgence* que
8 vous pouviez créer une zone d'exclusion autour de Wellington?

9 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** J'avais cru comprendre que
10 les agents pouvaient exercer l'autorité contenue dans cette loi
11 pour exercer ces outils d'endiguement, mais ce ne serait pas
12 exactement une zone d'exclusion. Mais [si on avait] demandé aux
13 manifestants de quitter les zones où il y avait de
14 l'infrastructure essentielle, les policiers avaient les outils
15 nécessaires pour saisir les véhicules et les permis de conduire,
16 entre autres. Donc, c'était des outils disponibles pour les
17 agents à Ottawa et sur Wellington.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, c'était basé sur
19 l'infrastructure essentielle?

20 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. J'ai pas la loi
21 devant moi, mais je crois que cela ferait partie du type
22 d'endroits que la loi était censée contrôler et si les policiers
23 jugeaient que les différentes lois pouvaient s'appliquer. Et
24 c'était devenu très complexe pour les officiers d'appliquer ces
25 nouveaux pouvoirs inusités, donc ce serait utile de revoir cet
26 organigramme éventuellement.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, soyons clairs, vous
28 étiez d'avis que Wellington a été, donc, déclarée comme une

1 infrastructure essentielle, un peu comme les ponts?

2 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Je pense que je peux
3 être un peu plus clair là-dessus. On a dans la *Loi sur la*
4 *protection civile et la gestion des situations d'urgence* l'ordre
5 de ne pas bloquer une voie publique. Ça, ça comprendrait la rue
6 Wellington. Les voies publiques étaient considérées comme une
7 infrastructure essentielle, et ça, ça aurait réglé le problème
8 qu'on avait sur la rue Wellington près du Parlement.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, bloquer toute route,
10 ça aurait constitué une infraction à la loi d'après cette Loi?

11 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Oui. Avec le temps, on a
12 rétréci cette autorité pour être plus spécifique pour viser plus
13 précisément les frontières, mais à ce moment-là il s'agissait de
14 bloquer l'accès à toute voie publique, à ma compréhension.

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** J'imagine que vous
16 expliquez, donc, que cette déclaration a empêché tout barrage
17 sur toute route en Ontario parce que vous aviez, donc, le
18 pouvoir en vertu de la Loi de mettre fin aux barrages.

19 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Absolument, Monsieur le
20 Commissaire.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, merci beaucoup pour
22 votre témoignage. Et évidemment, nous avons dépassé le temps
23 prévu, mais votre témoignage était tellement important pour les
24 parties, alors, sur ce, merci beaucoup.

25 **COMM. THOMAS CARRIQUE:** Merci, Monsieur le
26 Commissaire.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous êtes libre.

28 Alors, la séance est ajournée jusqu'à demain.

1 Je voulais juste dire une dernière chose, parce
2 que je crois comprendre que nous commençons avec l'ancien chef
3 de la police Sloly demain, et son interrogatoire sera donc en
4 chef demain et c'est censé durer toute la journée. Et au cas où
5 ça dépasserait jusqu'au lendemain, donc on m'a demandé s'il y
6 aurait des difficultés à ce que ses avocats lui parlent au cours
7 de la fin de semaine avant qu'il n'entame son contre-
8 interrogatoire. Je voulais savoir si ça pose des problèmes au
9 niveau de ses avocats.

10 Cela me semble raisonnable vu les circonstances,
11 mais s'il y a des objections à cela, j'aimerais les entendre,
12 sinon je vais donc autoriser cela étant donné la situation.

13 Ne voyant pas d'objections, alors la séance est
14 levée et nous reprenons demain à 9 h 30. Bonsoir.

15 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is adjourned.* La
16 Commission est ajournée.

17 --- L'audience est ajournée à 18:46

18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

C E R T I F I C A T I O N

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16

I, Wendy Clements, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an accurate transcription of the French interpretation to the best of my skill and ability, and I so swear.

Je, Wendy Clements, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hauts sont une transcription conforme de l'interprétation française au meilleur de mes capacités, et je le jure.



Wendy Clements